

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(43^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 29 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. Questions au Gouvernement (p. 5474).

LICENCIEMENTS CHEZ RENAULT (p. 5474)

MM. Jean-Claude Gayssot, Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi.

VENUE ÉVENTUELLE D'UN DIRIGEANT SUD-AFRICAIN EN FRANCE (p. 5475)

MM. Vincent Porelli, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

POSITION DE LA FRANCE VIS-A-VIS DE LA GRANDE-BRETAGNE ET POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE DE LA FRANCE (p. 5475).

MM. Jacques Barrot, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

POLITIQUE CARCÉRALE DU GOUVERNEMENT (p. 5477)

MM. Albert Mamy, Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (p. 5478)

MM. Pierre Joxe, Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur.

INTERDICTION D'ACCÈS A L'ÉCOLE MATERNELLE D'ENFANTS D'IMMIGRÉS (p. 5480)

Mme Véronique Neiertz, M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.

RÉFORMES DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (p. 5480)

Mme Renée Soum, M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.

CHARBONNAGES DE FRANCE - CHIMIE (p. 5481)

MM. Jacques Roger-Machart, Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé du tourisme.

SUPPRESSION DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN (p. 5482)

MM. Christian Goux, Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (p. 5483)

MM. Henri Louet, René Monory, ministre de l'éducation nationale.

LUTTE CONTRE LA DROGUE (p. 5484)

MM. Jean-Paul Delevoye, Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice.

FACTURATION PAR LES BANQUES DE LA DÉLIVRANCE ET DE L'UTILISATION DES CHÈQUES BANCAIRES (p. 5485).

MM. Gérard Léonard, Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur.

RELATIONS AVEC LA SYRIE (p. 5485)

MM. Christian Baeckeroot, Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes ; le président.

QUALITÉ DES PRESTATIONS SOCIALES (p. 5487)

MM. François Bachelot, Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

Suspension et reprise de la séance (p. 5487)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

2. Loi de finances pour 1987 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5487).

ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS BUDGET ANNEXE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (suite)

Article 55 (p. 5488)

Amendement n° 2 de M. Chomat : M. Vincent Porelli. - Retrait.

Adoption de l'article 55.

Article 72 (p. 5488)

Amendements de suppression n° 5 de M. Chomat et 101 de M. Oehler : MM. Vincent Porelli, Jean Oehler, Maurice Ligot, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'urbanisme et le logement ; Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 102 de M. Drouin : MM. Jean Oehler, le rapporteur spécial pour l'urbanisme et le logement, le ministre. - Retrait.

Adoption de l'article 72.

Après l'article 72 (p. 5490)

Amendement n° 104 de M. Malandain : MM. Guy Malandain, le rapporteur spécial pour l'urbanisme et le logement, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 105 de Mme Osselin : Mme Jacqueline Osselin, MM. le rapporteur spécial pour l'urbanisme et le logement, le ministre. - Retrait.

BUDGET ANNEXE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Crédits ouverts aux articles 39 et 40. - Adoption (p. 5492).

ENVIRONNEMENT (p. 5492)

M. le président.

M. Alain Richard, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Yves Tavernier, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Alain Carignon, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement.

MM. Vincent Porelli,
Roland Nungesser,
Albert Peyron.

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

Mme Huguette Bouchardeau.

M. Georges Mesmin.

M. le ministre.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

Mme Paulette Nevoux, M. François Grussenmeyer.

**ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS (suite)**

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 5503)

Titre IV (p. 5503)

Amendement n° 114 de M. Arrighi : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre, Mme Huguette Bouchardeau. - Retrait.

Adoption du Titre IV.

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5503)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Retrait d'une proposition de loi** (p. 5504).
4. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 5505).
5. **Dépôt de rapports** (p. 5505).
6. **Ordre du jour** (p. 5505).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

LICENCIEMENTS CHEZ RENAULT

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gayssot.

M. Jean-Claude Gayssot. Monsieur le Premier ministre, ma question portera sur les droits de l'homme à la régie Renault.

Il se nomme Gabaroum, il est cadre, français, homme de couleur et fier de l'être. On ne lui connaît aucun engagement politique. Ce père de famille mène depuis une semaine une lutte terrible avec lui-même. Il se laisse mourir pour qu'on l'entende, qu'on lui donne le droit de vivre, le droit de travailler, le droit à la dignité, à l'égalité.

Ils sont sept délégués, responsables syndicaux C.G.T. Leur mission consiste à défendre les intérêts moraux et matériels des salariés. Cette mission, ils l'assurent avec dévouement et courage. Avec leurs compagnons de travail, ils ont participé à la conquête de droits, d'espaces de libertés. Ils sont aujourd'hui aux prises avec l'arbitraire, comme l'avait déjà souligné ici même Guy Ducloné, vice-président du groupe communiste.

Ils sont des centaines - ouvriers, employés, ingénieurs, techniciens, cadres - menacés de licenciement. Ils sont des dizaines de milliers à voir s'abattre sur eux la précarité.

Souvent caractérisée dans le passé par son dynamisme, où se conjuguait un certain progrès social et le développement de la production, par l'empreinte progressiste d'hommes et de femmes de toutes catégories professionnelles, cette entreprise n'en finit pas aujourd'hui de casser ses ressources humaines en même temps qu'elle épuise ses ressources financières dans des transferts ruineux aux Etats-Unis.

Monsieur le Premier ministre, le Gouvernement entend-il poursuivre et encourager les choix de destruction, de déclin, de mise en cause des libertés et des droits de l'homme de la direction de la régie Renault ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Quelles mesures précises pour sauver la vie et respecter les droits de cet homme qui fait la grève de la faim, Laurent Gabaroum, comptez-vous prendre ?

Resterez-vous sourds à l'appel des soixante-quinze personnalités, artistes, médecins, juristes, universitaires, qui s'adressent aujourd'hui à l'opinion et se déclarent aux côtés du cadre de Renault et de ceux qui luttent pour l'emploi et les droits de l'homme ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Monsieur Gayssot, la régie Renault a procédé à des licenciements pour motif économique. Philippe Séguin, ici même, le 15 octobre dernier, en a rappelé les circonstances et indiqué que leur nombre avait pu être ramené de 737 à 539.

La situation dans laquelle se trouve aujourd'hui Laurent Gabaroum montre bien à quel point le licenciement est un acte douloureux pour ceux qu'il atteint.

Le niveau de l'emploi dans l'entreprise ne se décrète pas : il dépend de l'activité et de la compétitivité de l'entreprise. Lorsque le licenciement devient inévitable, nos lois et nos conventions s'efforcent d'écarter l'arbitraire, de privilégier la solidarité et la réinsertion.

Non, monsieur le député, le chômage n'est pas une fatalité ! Aujourd'hui, nous savons bien que l'ombre d'hommes et de femmes se battent pour sortir du chômage. Leur épreuve et leur douleur s'expriment différemment selon leur tempérament et leur situation.

Le cas de Laurent Gabaroum n'est pas isolé, hélas !

Face à ce drame qui nous affecte tous, deux types de réponses sont possibles.

Le premier est inspiré par la solidarité, la responsabilité, la dignité et l'espoir.

A son poste de travail, Laurent Gabaroum est devenu un cadre de haut mérite. Il a su faire preuve de courage et de détermination. Il n'a pas hésité à faire le meilleur usage des potentialités de la formation universitaire et professionnelle.

Pour l'immédiat, quelle action peut-il engager ? Dans un Etat de droit, il peut, bien sûr, mettre en œuvre les procédures de recours qui s'offrent à lui devant les juridictions. Telle n'a pas été, à ma connaissance, son attitude jusqu'à présent. Il peut aussi - et c'est la voie que je lui recommande - adhérer aux congés de conversion. Nous devons l'aider à reconstruire son avenir professionnel. (*Très bien ! sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Guy Ducloné. Est-il vrai qu'on lui a proposé une aide au retour ? (*Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R.*)

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Le second type de réponse, c'est l'impasse dans laquelle semblent vouloir l'enfermer la C.G.T. et le parti communiste. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Guy Ducloné. Menteur !

M. Henri Bouvet. Casseur !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Certes, monsieur Gayssot, avant vous, Mme Goutmann, il y a quelques semaines, est bien intervenue auprès de la direction départementale de l'emploi et du travail des Hauts-de-Seine, pour que Laurent Gabaroum ne fasse pas partie des 539 licenciés de Renault.

M. Eric Raoult. En prison !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Mais elle n'a pas indiqué qui d'autre que lui aurait dû figurer sur la liste des licenciements.

Mme Goutmann a dénoncé les pressions exercées par la régie pour encourager Laurent Gabaroum à adhérer aux congés de conversion, alors que cette procédure n'est une atteinte ni aux libertés ni au droit du travail.

M. Arthur Dohelns. Très bien !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Dans cette affaire, le parti communiste et la C.G.T. pratiquent apparemment la politique du pire...

Mme Muguette Jacquaint. Le pire, c'est vous !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... et semblent bien ne pas hésiter à manipuler cyniquement une victime. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) S'agit-il de faire un martyr ? Si oui, à quelles fins et à quel prix pour l'intéressé ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

Il importe, monsieur le député, d'être de bon conseil. M. Laurent Gabaroum est l'une des 539 personnes dont le licenciement n'a malheureusement pas pu être évité. Il est l'un des 108 cadres victimes de ce licenciement. Chacun d'eux mérite de notre part une égale considération.

M. Robert-André Vivien. Très juste !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Notre devoir, c'est l'impératif auquel s'attache le Gouvernement avec les partenaires sociaux. Oui, notre devoir est de les aider à se réinsérer dans le monde du travail. C'est la voie de la dignité et de l'espoir ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

VENUE EVENTUELLE D'UN DIRIGEANT SUD-AFRICAIN
EN FRANCE

M. le président. La parole est à M. Vincent Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le Premier ministre, une nouvelle fois, le chef du gouvernement raciste d'Afrique du Sud (*Murmures sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) s'apprête à venir en France avec l'accord du Gouvernement. Les démocrates du monde entier le ressentent comme une provocation et un encouragement au crime. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Le peuple d'Afrique du Sud mène une lutte exemplaire pour se libérer de la ségrégation raciale...

M. Jacques Limouzy. Et Kaboul ?

M. Vincent Porelli. ... et il a le soutien unanime des peuples. Comment la France pourrait-elle recevoir l'assassin des enfants de Soweto sans ternir encore davantage son image dans le monde ?

Quand l'O.N.U. vote des sanctions contre l'apartheid, quand la Croix-Rouge exclut la délégation sud-africaine à sa vingt-cinquième conférence internationale...

M. Eric Raoult. C'est un scandale !

M. Vincent Porelli. ... la France vote contre.

Au moment où même le président Reagan est désavoué par le Congrès américain, messieurs de la droite, et où les multinationales américaines se retirent de l'Afrique du Sud, de sordides intérêts économiques commandent les choix du Gouvernement français et du patronat. Une telle attitude encourage le développement du racisme en France et dans le monde. C'est pourquoi la France doit rompre toutes ses relations, y compris économiques, avec Pretoria pour exiger la libération de Nelson Mandela et des autres patriotes.

M. Charles Ehrmann. Sakharov !

M. Vincent Porelli. Les députés communistes ne vont pas ménager leurs efforts pour faire aboutir ces exigences en travaillant notamment au succès de la manifestation du 6 novembre...

M. Jacques Limouzy et M. Arthur Dehaine. Libérez Sakharov !

M. Vincent Porelli. ... organisée à Paris par la C.G.T. Contre la présence sur le sol national de celui qui incarne la haine du peuple noir, il n'y a qu'une seule attitude digne de la France : interdire la venue de M. Botha. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Reimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement français a effectivement accédé à la demande des autorités sud-africaines de venir inaugurer à Longueval, dans le département de la Somme, le mémorial qui perpétue le souvenir des soldats sud-africains qui ont combattu à nos côtés pendant les deux guerres mondiales et dont près de 2 500 sont tombés sur notre sol lors des combats du bois de Delville en 1916.

M. Guy Ducloné. Il y avait des Noirs !

M. le ministre des affaires étrangères. Il y avait en effet des Blancs et des Noirs.

Un député du groupe Front national (R.N.). Mais pas de Rouges !

M. le ministre des affaires étrangères. Je rappelle que la première pierre de ce monument a été posée par M. Botha lui-même en juin 1984, à une époque où votre parti, monsieur Porelli, appartenait au Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Nous ne saurions nous opposer à ce que cette manifestation du souvenir se tienne le 11 novembre prochain.

Je tiens par ailleurs à préciser devant cette assemblée, comme cela a déjà été déclaré publiquement par le porte-parole du Premier ministre, que le chef de l'Etat sud-africain n'aura aucun contact officiel à l'occasion de son bref voyage dans notre pays.

Enfin, s'agissant de la politique de la France en Afrique australe, notamment de sa condamnation sans équivoque de l'apartheid, vous me permettez, monsieur le député, de vous renvoyer aux déclarations que j'ai faites ici même la semaine dernière. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Guy Ducloné. M. Léotard a reçu Savimbi !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

POSITION DE LA FRANCE VIS-A-VIS DE LA GRANDE-BRETAGNE
ET POLITIQUE MEDITERRANÉENNE DE LA FRANCE

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre...

M. Jean-François Michel. Il n'est pas ici ! Le Parlement ne l'intéresse pas !

M. Jacques Barrot. ... car elle porte sur l'attitude française au Proche-Orient et engage le Gouvernement dans son ensemble.

Nos voisins et amis britanniques ont pris la grave décision de suspendre leurs relations diplomatiques avec la Syrie au vu d'un faisceau de preuves relatives à l'implication de cet Etat dans des actions terroristes récentes.

Nous souhaitons que le Gouvernement nous apporte les précisions attendues par l'opinion sur les positions affirmées par notre pays dans cette affaire (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste*), notamment lors de la réunion de Luxembourg, le 27 octobre dernier...

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. Jacques Barrot. ... et, au-delà, dans les négociations intercommunautaires en cours et à venir.

Nombreux sont les Français qui ressentent l'impérieuse obligation de la solidarité occidentale et européenne face au terrorisme et au fanatisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

Avons-nous agi en l'occurrence comme nous aurions souhaité que l'on agit à notre égard dans une situation comparable ? (*Très bien ! sur les mêmes bancs.*)

Cet événement met en jeu la politique méditerranéenne de la France. Le Gouvernement peut-il préciser clairement la démarche qu'il entend suivre ? Est-il prêt à réaffirmer notre fermeté sans faille à l'égard de ceux qui n'hésitent pas à se déclarer nos adversaires et à consolider les nombreuses amitiés que nous comptons dans le monde arabe, ou bien renonce-t-il à tirer les leçons d'une politique d'arrangements et d'habiletés menée depuis plusieurs années et dont l'échec est patent ?

Ce n'est pas en oubliant l'assassinat de l'ambassadeur Delamare (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]*), ce n'est pas en signant, en 1984, un contrat d'armement avec la Syrie après un voyage présidentiel (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*) que la France a pu consolider sa présence au Moyen-Orient, obtenir une amélioration en faveur de ses amis libanais et contenir la montée des extrémismes et des fanatismes.

Oui ou non, le régime de Damas entend-il modifier le cap d'une politique que nous ne saurions, d'une manière ou d'une autre, cautionner, *a fortiori* par la livraison d'armes ?

M. Jacques Bompard. Tout à fait !

M. Jacques Barrot. La terrible épreuve que nous avons subie au mois de septembre dernier est venue nous prouver par l'absurde que des fanatiques, manipulés ou parrainés, veulent faire pression sur la France avec les méthodes les plus sinistres et les plus lâches.

En fait, il s'agit, par leurs agissements criminels, de remettre en cause le rôle historique de la France qui est sans doute l'une des nations les plus capables de contribuer à l'instauration d'une paix durable fondée sur un juste équilibre dans cette région du monde.

M. Jacques Bompard. Tout à fait !

M. Jacques Barrot. Ce rôle implique courage et fermeté à l'encontre des uns, et fidélité à l'égard des autres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)*

Face à l'épreuve, le peuple français a apporté la démonstration de son courage et de sa cohésion. Je forme le vœu que cette détermination soit réaffirmée solennellement et ne soit pas affaiblie par la tentation des habiletés ou des renoncements. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et Front national [R.N.] et sur divers bancs des groupes du R.P.R. et socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

Un député socialiste. Le Premier ministre est inexistant. Il se cache.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Le Premier ministre assiste en ce moment à un conseil de défense à la présidence de la République auquel je dois participer moi-même. J'ai cependant tenu à venir devant l'Assemblée pour répondre à cette question au nom du Premier ministre mais, après cette réponse, je rejoindrai la présidence de la République pour participer à ce conseil. Je prie donc les députés qui poseront des questions concernant les affaires étrangères dans la suite des débats de m'excuser. M. Bosson et M. Bariani leur répondront à ma place. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

Monsieur le député, le vendredi 24 octobre, au début de l'après-midi, la Grande-Bretagne met en cause la responsabilité des autorités syriennes dans l'affaire Hindawi et rompt ses relations diplomatiques avec la Syrie. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes U.D.F. et Front national [R.N.].)*

Elle demande sur-le-champ à ses partenaires de la Communauté d'adopter une déclaration de soutien. Bien que la Grande-Bretagne ne nous ait pas informés à l'avance ni encore moins consultés sur cette décision, qui relève naturellement de sa responsabilité et de sa souveraineté *(Exclamations sur divers bancs du groupe U.D.F. et sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*, nous avons accepté, ce qui était normal, de marquer notre appui à la Grande-Bretagne par une déclaration à douze, qui devait être examinée le lundi 27 octobre, en marge du conseil « Affaires générales » à Luxembourg. Ce jour-là, pourtant, à Luxembourg, la Grande-Bretagne, qui assume actuellement la présidence du conseil des communautés, retire son projet de déclaration et soumet à l'adoption des Douze onze mesures visant pratiquement à la suspension des rapports des pays européens avec la Syrie sans toutefois demander la rupture des relations diplomatiques. Je précise que les Etats-Unis ont rappelé leur ambassadeur, mais sans rompre les relations diplomatiques.

M. Jacques Bompard. La montagne a accouché d'une souris !

M. le ministre des affaires étrangères. M. Bernard Bosson, ministre délégué aux affaires européennes, représentait le Gouvernement à Luxembourg, car j'étais moi-même, ainsi que M. Genscher, au sommet franco-allemand de Francfort.

M. Bosson, après avoir demandé des instructions qui furent données de Francfort sur décision conjointe du Président de la République, du Premier ministre et de moi-même, a accepté neuf des onze mesures proposées.

A la suite de ces discussions, voici, pour l'essentiel, les décisions qui ont été arrêtées par la Communauté sauf la Grèce :

Les Douze réaffirment leur déclaration précédente contre le terrorisme international.

M. Jacques Bompard. Ridicule !

M. le ministre des affaires étrangères. Ils expriment leur indignation de ce que les services officiels d'un Etat aient été impliqués dans une affaire révoltante. Ils manifestent leur compréhension et leur soutien pour l'action du Royaume-Uni et l'assurent de la solidarité de la Communauté. Ils s'engagent à ne pas donner d'agrément aux agents syriens expulsés du Royaume-Uni à la suite de cette affaire. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe U.D.F. - Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Bompard. Ce n'est pas sérieux !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est une mesure ! *(Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Ils donnent instruction à leurs ambassadeurs à Damas de présenter au gouvernement syrien les preuves de ce qui a eu lieu.

Un député du groupe Front national (R.N.). C'est courageux ! *(Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. le ministre des affaires étrangères. En outre, il a été décidé que seraient examinées, le 10 novembre, en réunion informelle des ministres des affaires étrangères, réunion prévue depuis longtemps, quatre des autres mesures envisagées par les Britanniques : suppression des ventes d'armes, problèmes des visites de haut niveau, activités des ambassades syriennes dans les pays de la Communauté, activités de la compagnie aérienne syrienne.

Je précise, à ce propos, que M. Bosson a été le premier des Douze à marquer son accord au refus des ventes d'armes.

Dans les mesures proposées par la Grande-Bretagne, ne figurait pas le rappel en consultation des ambassadeurs des Douze. C'est sur la base d'une suggestion hollandaise que cette question a été examinée. Certains Etats, dont la France, ont estimé que c'était un geste sans portée pratique et nous avons proposé, ce qui nous paraissait plus utile, de les charger de faire part aux autorités syriennes de nos inquiétudes très réelles devant les éléments de preuve réunis par la justice britannique.

Sur certains points qui ont été soulevés, je tiens à préciser la position de la France, notamment en ce qui concerne les ventes d'armes à la Syrie.

Les demandes d'autorisation qui ont été soumises à l'approbation de l'administration au cours des derniers mois ont fait l'objet de refus. En revanche, dans le passé, en 1982 et en 1984, en particulier...

Mme Yvette Roudy. Pourquoi remonter si loin ? Des faits nouveaux sont intervenus depuis !

M. le ministre des affaires étrangères. ... - j'ai dit en 1982 et en 1984 - des contrats importants ont été conclus portant sur des matériels sensibles tels que des hélicoptères armés et d'importantes quantités de missiles. Les livraisons qui restent en instance sont bloquées.

Quant aux exportations de produits alimentaires, une mesure tendant à les empêcher avait été préconisée par la Grande-Bretagne dans la liste soumise à Luxembourg. Devant les réserves de la République fédérale d'Allemagne et de la France, la Grande-Bretagne, qui est, en général, contre les sanctions économiques, a retiré sa proposition.

Votre question, monsieur le député, porte sur le terrorisme, la Syrie, la politique de la France au Proche et au Moyen-Orient.

Pas plus tard que vendredi dernier, a eu lieu dans cet hémicycle un débat sur la politique étrangère de la France à l'occasion de l'examen du projet de budget de mon ministère. Dans mon discours, j'ai accordé une place particulière au Proche et au Moyen-Orient. J'ai exposé la politique du Gouvernement et répondu de manière précise aux diverses questions qui m'ont été posées par les députés présents. Je ne reviendrai pas, en conséquence, sur le détail de la politique française au Proche et au Moyen-Orient.

Cependant, allant dans le sens de votre question, monsieur le député, je vous dirai que la France a une politique au Proche-Orient. Elle y est présente et active, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de nos partenaires. Nous entendons affirmer notre présence et assumer nos responsabilités comme le souhaite d'ailleurs - j'en reçois le témoignage constamment - l'ensemble des Etats arabes modérés.

Dans une région du monde déchirée par de nombreux conflits, où les rapports de force se modifient, il est inévitable qu'un Etat aussi présent, aussi déterminé que la France, soit en butte à des attaques. Ces attaques n'auront pas d'effet sur notre résolution. Nous continuerons d'agir avec fermeté et dans la fidélité à nos principes et à nos amis, comme vous le souhaitez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

POLITIQUE CARCÉRALE DU GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à M. Albert Mamy.

M. Albert Mamy. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Monsieur le garde des sceaux, vous ne pouvez pas libérer 8 000 détenus par le jeu des grâces collectives massives. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)*

Cela a été la politique de M. Badinter en 1981. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste)*. Nous savons ce qu'elle a donné. Elle a été très largement condamnée par les Français le 16 mars dernier. *(Très bien ! sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous n'ignorons pas, monsieur le garde des sceaux, que la situation dans les prisons françaises est très difficile depuis plusieurs années déjà et que cela ne peut plus durer.

Les chiffres sont criants de vérité : 32 000 places de prison pour 49 000 détenus au 1^{er} octobre dernier. Nous comprenons qu'il faut vous donner les moyens d'une nouvelle politique carcérale. Le budget de la justice pour 1987 est en augmentation de 10 p. 100 par rapport à 1986. Je vous en félicite et les députés du groupe U.D.F. sont conscients de l'effort important qui est ainsi consenti. Mais cela, nous le avons, est encore insuffisant. Il faudrait, en effet, plus de vingt budgets successifs de cette importance pour rattraper le retard accumulé au cours de ces dernières années. Il convient donc de recourir de toute urgence à des moyens extrabudgétaires. Le groupe U.D.F. est d'accord pour qu'un large secteur pénitentiaire privé existe à côté du secteur public rénové. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Carlelet. Marchands de soupe !

M. Albert Mamy. Ses avantages sont évidents, comme je l'ai constaté personnellement lors de la mission que j'ai effectuée aux Etats-Unis : construction moins chère et plus rapide,...

M. Philippe Marchand. Ce n'est pas vrai !

M. Albert Mamy. ... gestion plus souple et moins onéreuse.

M. Philippe Marchand. Ce n'est pas vrai !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Faux ! C'est faux !

M. Albert Mamy. L'Etat devra garder bien évidemment le contrôle de la discipline, la tenue des greffes et le contrôle de l'application des peines, en relation avec les juges de l'application des peines.

Nous sommes prêts à soutenir cette nouvelle politique courageuse et réaliste qui a l'ardente volonté de rénover le système pénitentiaire français, mais nous sommes totalement opposés aux libérations collectives qui seraient en réalité des mesures de Gribouille.

Monsieur le garde des sceaux, pouvez-vous nous préciser quelle sera votre politique carcérale dans les mois à venir ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, les médias et, dans une moindre mesure, la classe politique découvrent soudain un problème que je ne cesse de soulever depuis le mois d'avril... *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Joseph Franceschi. Nous, nous l'avions vu avant !

M. le garde des sceaux. ... et je ne puis naturellement que m'en féliciter compte tenu de sa gravité.

Notre système pénitentiaire est depuis longtemps complètement inadapté aux besoins de la justice...

M. Jean Lacombe. On l'avait dit avant vous !

M. le garde des sceaux. ... car la montée de la délinquance entraîne une croissance continue du nombre des détenus dans nos prisons.

Les gouvernements précédents ont cru trouver la solution en donnant des consignes de modération au parquet...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le garde des sceaux. ... et en procédant à des libérations systématiques et massives...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est honteux de dire cela !

M. le garde des sceaux. ... qui répondaient d'ailleurs à une idéologie anticarcérale, ils ne l'ont jamais caché ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ce n'est pas vrai !

M. Philippe Marchand. Mensonges !

M. le garde des sceaux. Lorsque l'amnistie fut votée en 1981 par le Parlement, le nombre des détenus était alors très inférieur à ce qu'il est aujourd'hui.

C'était aussi le cas en 1984 lorsque les grâces collectives furent mises en œuvre.

M. Joseph Franceschi. Et la loi d'amnistie de Pompidou ?

M. le garde des sceaux. Depuis la mise en œuvre d'une politique plus ferme en matière de sécurité par l'actuel gouvernement,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Voilà le résultat !

M. Jean-Pierre Michel. Il n'y a jamais eu autant d'attempts !

M. le garde des sceaux. ... l'action des forces de l'ordre sur le terrain, l'application des lois sécuritaires votées cet été aussi, ne l'oublions pas, l'explosion de la consommation de drogues, génératrice, elle-même de délinquance, ne peuvent se traduire que par une disproportion plus grande encore entre les nécessités pénales et les possibilités de notre appareil pénitentiaire.

Il nous faut, en réalité, 40 000 places pour faire face à la fois à la surpopulation actuelle, à la croissance prévisible des détenus et au remplacement des prisons vétustes qui créent des conditions de vie peu acceptables, pour ne pas dire peu décentes pour les surveillants, comme pour les détenus.

M. Pierre Mexeaud. Très bien !

M. le garde des sceaux. Ces 40 000 places, au rythme des budgets des années précédentes, sachez-le, mesdames, messieurs...

M. Guy Chanfrault. Et avant ?

M. Joseph Franceschi. Et au cours des trente années précédentes ?

M. le garde des sceaux. ... il faudrait - je l'ai calculé - soixante-sept ans pour les créer.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non ! Non !

M. le garde des sceaux. Au rythme du budget que j'ai obtenu pour 1987, c'est-à-dire 54 p. 100 d'augmentation des crédits de programme, il faudrait vingt ans.

Devant ces évidences, j'ai mis au point un système qui permettra de régler ce problème en deux ou trois ans. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Carlelet. Vive les « chalandonnettes » !

M. le garde des sceaux. J'y parviendrai, je m'y engage ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Beaufile. C'est le roi de la construction !

M. le garde des sceaux. Il faut, pour cela, que l'Assemblée vote, d'ici à la fin de l'année, un projet de loi sur la création d'un secteur privé habilité et que bien sûr le Gouvernement accepte la charge qui en résultera en crédits de fonctionnement...

M. Jean Le Gerrec. Voilà !..

M. le garde des sceaux. ... dans les années qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*) En attendant - et comment n'en auriez-vous pas conscience ? - il va nous falloir franchir une passe extrêmement difficile. Comment faire la soudure avant de disposer de ces nouvelles prisons ?

M. André Labarrère. Avec des avions renifleurs !

M. le garde des sceaux. Je vais lancer un programme d'urgence de 5 000 places reposant sur des constructions légères au sein des prisons existantes (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Les chalandonnettes !

M. le garde des sceaux. ... et sur l'utilisation de casernes militaires désaffectées.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Une autre ! Une autre !

M. le garde des sceaux. Il sera réalisé en quelques semaines, en tout cas en quelques mois. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je compte aussi sur le développement des travaux d'intérêt général, mais tout le monde sait que ce sont les juges et les collectivités locales qui en décident.

Je compte encore sur le développement des chantiers de jeunesse dont le succès est dorénavant assuré (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) mais je ne peux pas les faire sortir de terre comme des champignons.

M. Alain Vivien. Quel retour en arrière !

M. le garde des sceaux. Tout cela permettra-t-il de faire face à la croissance du nombre des détenus que j'observe actuellement ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non ! Non !

M. le garde des sceaux. Il y en a eu mille au mois de septembre et il y en aura sans doute beaucoup plus en octobre. Sans que je puisse formuler un chiffre précis, je sais que nous sommes sur une pente ascendante. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Écoutons M. le garde des sceaux, mes chers collègues.

M. le garde des sceaux. L'incertitude et la crainte à cet égard, mesdames, messieurs, m'ont amené à évoquer la nécessité de procéder à des libérations collectives. Je n'ai pris aucune décision, car la question n'est pas actuelle au moment où je vous parle. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Vivien. C'est inconcevable de changer ainsi d'avis toutes les trois minutes !

M. le garde des sceaux. Il y a des téléspectateurs qui vous regardent, messieurs. Ne donnez pas l'impression que vous vous comportez comme des gamins ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Michel. Ne dites pas n'importe quoi ! C'est nul !

M. le président. Messieurs, écoutons le garde des sceaux !

M. le garde des sceaux. A plus forte raison n'ai-je jamais cité aucun chiffre puisque je ne saurais connaître avec précision l'évolution de la population pénitentiaire au cours des mois immédiatement à venir. Les chiffres annoncés dans la presse résultent d'une note de mes services distribuée par erreur (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)... et dont je n'avais même pas eu connaissance. (*Exclamations, rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Alain Vivien. Minable !

De nombreux députés du groupe socialiste. menteur ! menteur !

M. le président. Messieurs, je vous en prie ! Vous donnez de l'Assemblée un triste spectacle. Écoutez M. le garde des sceaux !

M. le garde des sceaux. Tout ce que je peux dire, c'est que je ferai tout pour éviter cette décision qui est en soi détestable. Si elle devait cependant être prise, elle ne serait que l'héritage d'une politique molle sur le plan de la sécurité et déficiente en matière d'équipements pénitentiaires, celle qui a été menée, pendant des années, avant nous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Démission, démission !

M. le garde des sceaux. A l'impossible nul n'est tenu ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) S'il y a parmi vous des champions de l'impossible, je suis prêt à leur laisser la place. (*Oui ! Oui ! sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. André Bellon. Les chalandonnettes !

M. Robert-André Vivien. Écoutez la « voyoucratie » !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe. (*Hou ! hou ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Joxe. Je crois que nous ne sommes pas les seuls à avoir trouvé la réponse de M. le garde des sceaux un peu légère...

M. Jean-Claude Dalbos. Taisez-vous ! Pas vous !

M. Pierre Joxe. ... légère, comme les constructions qu'il se propose d'engager (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), légère comme les chalandonnettes de sinistre mémoire ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mais nous vous jugerons aux actes, de même que nous jugerons aux actes M. le Premier ministre, en l'absence duquel, car il est empêché, ma question s'adressera au ministre des finances.

M. Charles Ehrmann. On peut vous juger aux vôtres !

M. Pierre Joxe. Le Gouvernement veut supprimer, dans le budget de l'Etat, plus d'un milliard de francs - c'est-à-dire plus de 100 milliards de centimes - intéressant des milliers d'associations sociales et culturelles. (*Très bien ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Hector Rolland. Il a bien raison ! Il en restera encore trop !

M. Arnaud Lopercq. Parlez-nous du Carrefour du développement !

M. Pierre Joxe. Ma question, qui intéresse la France entière, est la suivante : pouvez-vous nous dire avec précision combien d'enfants de familles défavorisées seront privés de vacances l'été prochain (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) parce que les crédits accordés aux centres de vacances sont réduits de 35 p. 100, c'est-à-dire de 2 milliards de centimes ?

Monsieur le ministre chargé du budget, puisque M. le ministre des finances n'est pas là, pouvez-vous nous dire combien de personnes âgées seront empêchées de rester chez elles (*Nouvelles exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

M. Jean-Claude Dalbos. Et le Carrefour du développement ?

M. Pierre Weisenhorn. Qu'en pense M. Nucci ?

M. Pierre Joxe. ... parce que les crédits permettant le maintien à domicile sont réduits, non pas de 35 p. 100 mais de 69 p. 100 ? Ils sont divisés par trois !

M. Jean-Claude Dalbon. Combien y a-t-il eu pour le Carrefour du développement ?

M. Pierre Joxe. Cinq milliards de centimes seront donc supprimés pour les personnes âgées !

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre chargé du budget, comment les centres sociaux pourront continuer à jouer leur rôle dans les quartiers auprès des enfants, des jeunes, des personnes âgées, alors que les crédits qui permettent leur financement sont quasiment supprimés puisqu'ils régressent de 82 p. 100 ? Là encore, ce seront les plus défavorisés qui seront touchés.

Pouvez-vous nous dire comment les enfants s'initieront au sport puisque les crédits pour le développement du sport sont divisés par deux ?

Comment financerez-vous le plan que M. Zeller a, paraît-il, annoncé au conseil des ministres, alors que les crédits consacrés à la lutte contre la pauvreté sont en diminution de 40 p. 100. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Eric Reault. C'est faux !

M. Pierre Joxe. Ces questions intéressent toute la France. Elles sont provoquées par le projet de budget que vous avez en main.

M. Jean-Pierre Bailligand. Ils ne l'ont pas lu !

M. Pierre Joxe. D'ailleurs, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, monsieur le ministre chargé du budget, nous ne sommes pas les seuls à poser ces questions, nous les députés socialistes. Les présidents de huit grands groupements nationaux d'associations sociales et culturelles vous les posent également. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Ils viennent de lancer un appel au secours au nom des associations sociales et culturelles.

M. Jean-Claude Dalbon. Socialistes, oui !

M. Pierre Joxe. Tel est le cas de M. François Bloch-Lainé qui préside l'Union nationale des organismes privés sanitaires et sociaux, laquelle regroupe, entre autres, le Secours catholique et l'Entraide protestante, le Secours populaire et l'Armée du salut, les compagnons d'Emmaüs et la Croix-Rouge, l'Aide à toute détresse dans le quart monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Il s'est d'ailleurs exprimé à la télévision à midi. Que pouvez-vous lui répondre ?

Cet appel est également signé par M. Burnel, président de l'Union nationale des associations familiales, par M. Nelson Paillou, président du Comité national olympique et sportif français...

M. Jean-Claude Dalbon. On sait où il y a des fonds !

M. Pierre Joxe. ... par M. Guy Georges, président du comité des œuvres mutualistes de l'éducation nationale (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), par Mme Mitrani, qui préside les associations de jeunesse et d'éducation populaire, par M. Frédéric Pascal, Mme Elisabeth Bourel et M. Michel Sainte-Marie.

Ces questions, ce sont des milliers, des dizaines de milliers d'associations dans tous les départements, dans toutes les communes de France, qui vous les posent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean Ueberschlag. Avec M. Chalier !

M. Pierre Joxe. Quant à vous, mesdames et messieurs les députés, quel que soit le groupe ou le parti auquel vous appartenez, vous allez rencontrer, dans chaque département, au cours des jours ou des semaines qui viennent, des responsables d'associations qui vous demanderont pourquoi vous avez supprimé ces crédits. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Hector Roland. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous !

M. Pierre Joxe. Il est encore temps de changer ! (*Non ! Non ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Dans leur appel, ces responsables de grandes associations culturelles et sociales précisent : « Le Gouvernement n'a pas exactement mesuré les conséquences de ses choix budgétaires sur la vie associative, méconnaissant le rôle que les associations assument dans la société française... »

Je vais vous en donner un exemple. Savez-vous, monsieur le ministre du budget, que ces associations font travailler plus de 700 000 personnes ? Combien seront licenciées demain à cause de votre politique ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Arnaud Lopercq. Démagogue !

M. Pierre Joxe. Ce coup porté au mouvement associatif et à l'action sociale est significatif de votre politique qui favorise les couches sociales aisées au détriment des plus défavorisées.

M. Jean Ueberschlag. Ces « travailleurs » sont des permanents du P.S. !

M. Robert-André Vivien. Un peu de pudeur, monsieur Joxe.

M. Pierre Joxe. Je ne citerai qu'un seul chiffre : pour instaurer un véritable revenu social minimal, il faudrait 4 milliards. C'est exactement ce que rapportait l'impôt sur les grandes fortunes que vous avez supprimé. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur. Monsieur le président du groupe socialiste, vous savez très bien qui fixe les jours et les heures des réunions de conseil de défense. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Charles Ehrmann. Il l'a fait exprès !

M. Gabriel Kasperait. Celui qui les fixe méprise le Parlement !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, tout cela est enfantin !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Vous savez également que le ministre du budget participe au conseil de défense lorsque celui-ci doit examiner les lois de programmation militaire. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du R.P.R.*)

Venons-en à votre intervention, monsieur Pierre Joxe, qui est tout à fait intéressante !

Le mot « association » recouvre deux choses bien différentes. Il y a, certes, de vraies associations qui constituent un des modes d'expression les plus utiles et sur lesquelles je reviendrai dans ma réponse en l'illustrant. Mais il arrive aussi que l'on utilise cette forme juridique de l'association de 1901 simplement pour s'affranchir de certaines règles.

M. Jean Kiffer. Le Carrefour du développement par exemple !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Monsieur Pierre Joxe conviendra qu'il vaut mieux évoquer ce second point avec pudeur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Vous êtes en effet bien placé pour savoir, monsieur Joxe, que le mot « association » peut servir à habiller toute une variété d'organismes pouvant s'appeler carrefour, institut de développement ou autre Onasec, dont le caractère trouble mérite d'être étudié de manière approfondie. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*) M. Joxe, j'imagine, ne verra pas d'inconvénient à ce que ces contrôles s'opèrent sans trop de tapage public. (*Mêmes mouvements.*)

Nous avons en effet assisté, ces toutes dernières années, à une floraison d'associations de toute nature qui ne sont que des démembrements de l'administration...

M. André Fenton. Exactement !

M. le ministre chargé du commerce extérieur ... agissant sur crédits publics et uniquement destinées à s'affranchir des règles du contrôle parlementaire et de celles de la comptabilité publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Il est donc vrai, monsieur Pierre Joxe, que le Gouvernement a la volonté de faire la chasse à ces associations « bidon » et il ne doute pas que le groupe socialiste, même lui, soutiendra le Gouvernement dans son effort. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mme Yvette Roudy. Vous avez l'air embarrassé !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Cependant, il existe aussi - j'imagine que vos questions portent également là-dessus, monsieur Pierre Joxe - les vraies associations (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), qui sont l'expression d'une volonté partagée d'œuvrer dans un but commun.

M. François Loncle. Vous êtes commis d'office !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Le Gouvernement considère qu'il convient d'encourager ces vraies associations et, pour celles-ci, le budget 1987 sera, dans le contexte de rigueur budgétaire, un bon budget. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je vais vous en donner quelques exemples, si vous voulez bien les écouter.

Puisque vous avez parlé du sport, je vous indique que les crédits du Fonds national pour le développement du sport, qui reviennent, pour l'essentiel, aux associations sportives, passeront de 557 millions de francs dans le budget de 1986 à 1 milliard de francs dans celui de 1987. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - C'est faux ! C'est faux ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans le domaine culturel, il est quelques projets qui vous tiennent à cœur. Je vous précise donc que la subvention de l'association de la grande halle de la Villette sera augmentée de 6 millions de francs en 1987 (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), que celle de l'union centrale des arts décoratifs progressera de 3 millions de francs, que celle de la Fondation européenne des métiers de l'image et du son sera accrue de 3 millions de francs.

Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale remplacera certaines aides par des prises en charge directes de personnels, ou par des subventions globales, ce qui rendra une vraie liberté aux bénéficiaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Enfin, s'agissant de la générosité des Français eux-mêmes, le Gouvernement a corrigé, dès la première lecture du projet de budget pour 1987, l'un des aspects anormaux du dispositif d'incitation fiscale aux dons et œuvres, en admettant le principe d'une déduction de 25 p. 100. Le Gouvernement veut encourager les dons aux associations à but humanitaire, vous le savez, puisqu'un texte sur ce sujet a été voté par presque tous les députés.

M. Jean Proveux. Cela ne coûte pas cher et permet de pallier les carences de l'Etat !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Dans ces conditions, monsieur le député, qui pourrait affirmer que le Gouvernement ne souhaite pas le développement d'un mouvement associatif puissant et apolitique (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), à condition qu'il soit expurgé des abus récents ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

INTERDICTION D'ACCÈS À L'ÉCOLE MATERNELLE D'ENFANTS D'IMMIGRÉS

M. le président. La parole est à Mme Véronique Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Monsieur Noir, je pense que les associations apprécieront la subtile distinction que fait le Gouvernement de Jacques Chirac entre les « vraies » et les « fausses » associations ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Louis Gosdoff. Parlez-en à M. Nucci !

Mme Véronique Neiertz. Monsieur le ministre de l'intérieur, je regrette d'avoir à revenir, dans cette assemblée, sur le fait suivant : quarante-quatre enfants n'ont pu s'inscrire dans les écoles maternelles de la commune de Montfermeil, alors qu'il reste de la place dans ces écoles. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Si ces quarante-quatre enfants

n'ont pu s'inscrire en maternelle, c'est parce que le maire de Montfermeil le leur a interdit au motif qu'il s'agit d'enfants de familles étrangères. (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

Déjà, en 1985, le maire de Montfermeil avait refusé des enfants immigrés dans ces écoles, mais l'intervention du préfet, sur instruction du Gouvernement, avait permis à ces enfants d'être scolarisés normalement.

En ce qui concerne l'admission en maternelle, une circulaire, parue au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* précise que les règles en vigueur pour les enfants français doivent être appliquées sans restriction aux enfants étrangers. Monsieur le ministre, beaucoup de communes, notamment dans ce département, ont à faire face au problème de l'accueil et de l'intégration de très nombreuses familles étrangères. Il s'agit certes d'un vrai problème, mais nul ne peut penser qu'on pourrait le résoudre en refusant d'inscrire leurs enfants dans les écoles.

De surcroît, la décision du maire de Montfermeil est injuste et dangereuse. Elles est injuste parce que les habitants étrangers d'une commune, comme les habitants français, paient leurs impôts et que cela leur donne les mêmes droits à l'école et aux équipements communaux qu'aux Français. Il est également dangereux d'exclure des enfants de l'école sous prétexte qu'ils sont étrangers, car l'école est le meilleur moyen, sinon le seul, qu'ils ont pour s'intégrer dans notre pays. Une telle exclusion risque d'en faire des marginaux, de créer des tensions entre les communautés habitant dans une même commune et d'encourager tous les réflexes racistes.

Monsieur le ministre, ma question est simple : entendez-vous demander au préfet de Seine-Saint-Denis de faire respecter la circulaire de l'éducation nationale ? Entendez-vous faire cesser cette situation discriminatoire et dangereuse pour la cohésion nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Madame le député, ma réponse sera très brève.

Vous avez évoqué les circulaires et arrêtés qui édictent, en quelque sorte, l'égalité de traitement entre les enfants d'immigrés et les enfants français. Ces circulaires ou ces arrêtés datent de 1984, de 1985 et de janvier 1986. Je confirme que je ne les ai pas remis en cause. Cela signifie qu'aujourd'hui ils sont toujours applicables. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

RÉFORMES DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

M. le président. La parole est à Mme Renée Soum.

Mme Renée Soum. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, en prenant vos fonctions, vous avez annoncé que vous ne céderiez pas à la tentation d'entreprendre de grandes réformes en matière scolaire. Or vous avez cédé à la tentation ! Depuis cette date, celles-ci se multiplient, régulièrement, presque insidieusement, à tel point que l'on peut parler de véritable entreprise de démantèlement. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je ne prendrai qu'un exemple, celui des rythmes scolaires, que vous modifiez sur la base du rapport d'un seul expert, le docteur Magnin.

Je m'étonne de vous voir prendre des décisions en ce domaine en ne vous appuyant sur l'avis que d'une seule personne dont on ne sait si les qualités que vous lui prêtez tiennent à sa situation de conseiller technique auprès de votre cabinet ou à celle d'élu de l'U.D.F.

Vous dites que la journée de travail des enfants est trop longue. Or vous allongez la durée des grandes vacances au détriment des petites vacances, sans toucher à l'amplitude de la journée d'école. Vous dites qu'il s'agit d'une simple adaptation, mais, comme les associations de parents d'élèves, j'affirme qu'il s'agit d'un brutal retour en arrière.

En abandonnant un calendrier plus harmonieux sur lequel parents, enseignants, médecins, administration s'étaient pourtant mis d'accord, en rétablissant trois zones de vacances en février et deux zones à Pâques, êtes-vous bien certain, monsieur le ministre, de faire prévaloir l'intérêt et la santé des enfants sur d'autres intérêts beaucoup plus puissants ? N'y avait-il rien de plus urgent à faire dans l'éducation nationale

et n'était-il pas préférable de laisser fonctionner le système précédent ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Je veux bien vous confirmer, madame le député, qu'il n'y a pas de réforme Monory en route, mais j'ai été frappé - je vous le dis sans aucune agressivité, tel que je le ressens - à mon arrivée à ce ministère de voir à quel point il pouvait, dans certains secteurs, être encore inadapté aux défis du futur.

On n'a pas le droit, lorsqu'on occupe une fonction de responsabilité comme la mienne, de ne pas se préoccuper de ce qui va se passer dans cinq ou dix ans. Je prends mes risques en vous disant que ce ministère souffre d'un décalage de plusieurs années par rapport aux événements économiques ou de société. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Mon devoir n'est pas de réformer pour réformer mais de lui rendre la souplesse, l'adaptation et le sens de la prospective dont il a besoin. Et, quels que soient les regrets ou les résistances qui se manifesteront ici ou là, rien ne m'arrêtera sur ce chemin du futur et de la rénovation. On a écrit que je ne pensais pas aux enfants. Madame, je ne pense qu'à eux et à mon pays en faisant ce que je fais. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Ce ministère a une responsabilité devant l'histoire. Les technologies autant que la vie quotidienne évoluent si rapidement...

M. François Loncle. Blabla !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... que si nous manquons le virage - ce que, peut-être, dans une certaine mesure, nous étions en train de faire - nous ne retrouverons plus jamais la compétition internationale. Je ne travaille contre personne. Je travaille pour un idéal, le niveau de qualité, d'ouverture et d'adaptation.

M. François Loncle. Baratin !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je déplore qu'aujourd'hui vous critiquez cette volonté permanente d'adaptation qui m'anime.

J'accepterai de travailler avec tous ceux qui le souhaitent.

M. François Loncle. C'est Jean Nohain !

M. le ministre de l'éducation nationale. Le point de rencontre c'est de ne pas regarder derrière soi vers les droits acquis mais de regarder devant soi les risques que nous courons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. François Loncle. Provocateur !

M. le ministre de l'éducation nationale. Pour améliorer la qualité de l'enseignement, j'ai fait des adaptations.

Vous venez de parler des rythmes scolaires. Quand des jeunes ont jusqu'à trente-cinq ou trente-six heures de cours dans les lycées classiques et quarante heures dans le technique, alors que nos voisins n'en ont que dix-huit ou vingt-deux et ne sont pas plus bêtes que nous, vous ne me direz pas qu'il n'y a pas là une adaptation à faire !

M. Michel Delabarre. Avec quels objectifs ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne suis pas médecin, mais je me suis appuyé sur les conseils des médecins, toutes tendances confondues, pour faire quelques aménagements dans ce domaine des rythmes scolaires.

Vous me parlez aussi de l'augmentation des vacances scolaires. Tout le monde a dit au cours de ces derniers mois qu'une rentrée le 3 septembre n'était pas raisonnable et ne donnait pas le temps de se préparer. C'est précisément pour faire plaisir aux professeurs et aux parents que je propose que la prochaine rentrée ait lieu le 7 ou le 8 septembre. Vous parlez d'un allongement ! Seulement, au lieu d'arrêter le travail au début du mois de juin pour les examens, on ira jusqu'au 22 juin. De cette façon, on ne perdra pas de temps pour le travail - et cela aussi me paraît important. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Puisqu'une autre question me sera posée tout à l'heure sur les rythmes scolaires, j'aurai l'occasion de fournir une réponse plus détaillée, mais je peux vous dire que je ne travaillerai qu'avec ceux qui voudront bien comprendre que

nous avons un défi à relever. Vous verrez dans les prochains mois d'autres transformations qui n'auront rien d'agressif car je ne cherche pas à être ou agressif ou revancharde. Je cherche seulement à donner les chances les meilleures à nos jeunes pour affronter une société difficile et, quels que soient vos regrets, sachez que je continuerai. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

CHARBONNAGES DE FRANCE - CHIMIE

M. le président. La parole est à M. Jacques Roger-Machart.

M. Jacques Roger-Machart. Messieurs les membres du Gouvernement, vous affirmez vouloir permettre aux entreprises de fonctionner sans entraves venant de l'administration. Soit !

Vous voulez pour cela privatiser une grande partie des entreprises. C'est une vision un peu simpliste des choses. Soit ! Mais certaines entreprises restent dans le secteur public. Celles-là aussi doivent fonctionner sans être entravées par l'Etat.

Or, depuis plus d'un mois, le groupe industriel C.D.F.-Chimie se trouve sans président-directeur général. Sans porter de jugement sur les raisons du départ de M. Hug, nous constatons que vous n'avez toujours pas désigné un nouveau responsable.

M. Hector Rolland. Il faut réfléchir !

M. Jacques Roger-Machart. Un grand groupe industriel c'est un peu comme un navire : comment peut-il naviguer sans capitaine ? Comment le peut-il lorsque la tempête se déchaîne et que des récifs sont proches ?

Telle est pourtant la situation de C.D.F.-Chimie, qui doit assurer des conversions difficiles dans une conjoncture défavorable.

En particulier, sa filiale A.Z.F., spécialisée dans les engrais, avec des unités à Rouen, à Mazingarbe dans le Nord et à Toulouse, annonce un plan de licenciement portant sur plus de 600 personnes. Une telle perspective est dramatique pour les personnels concernés. Elle a des conséquences traumatisantes lorsqu'elle s'inscrit dans un contexte économique local perturbé par d'autres licenciements, comme en Haute-Garonne où Elf-Boussens annonce plus de 180 licenciements, Alcatel plusieurs centaines et l'Aérospatiale des compressions d'effectifs, etc.

M. Gabriel Kasperoit. La question ?

M. Jacques Roger-Machart. L'absence de président-directeur général du groupe C.D.F.-Chimie empêche toute définition d'une stratégie industrielle pour le groupe. Est-ce alors délibérément que les autorités de tutelle laissent les filiales « faire le ménage » par des licenciements qui mettent en cause l'industrie française des engrais ?

Quand le Gouvernement va-t-il désigner un nouveau P.D.G. ? Quand demandera-t-il que le groupe définisse une stratégie ? Quelle est l'intention du Gouvernement pour l'industrie des engrais dans notre pays ? Il conviendrait que ses projets soient affichés et annoncés au personnel et que, dans l'intervalle, tout licenciement soit suspendu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé du tourisme. (*Rires et protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais excuser Alain Madelin qui, empêché au dernier moment de répondre à cette question, m'a chargé de le faire à sa place. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Labarrère. Et Rossinot, il sert à quoi ?

M. le président. Messieurs, si vous préférez attendre une semaine, c'est facile, on peut reporter la question. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Messieurs, oui ou non, voulez-vous la réponse ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Rossinot !

M. le président. C'est oui ? Vous avez la parole, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Vous avez posé, monsieur le député, une question sur le groupe C.D.F.-Chimie.

Celui-ci affiche des pertes importantes depuis plusieurs années : 800 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 12 milliards en 1982 ; 2,8 milliards de pertes pour 21 milliards de chiffre d'affaires en 1983 ; 900 millions en 1984 ; 1,3 milliard en 1985.

Cette année encore, le groupe enregistrera des pertes importantes : malgré les apports en fonds propres de 1985, elles se situeront aux environs de 700 millions.

La raison principale de ces pertes et de leur aggravation, en 1983 en particulier, se trouve dans la reprise, imposée par le gouvernement précédent, dans le cadre de la restructuration de la chimie lourde française, d'un certain nombre d'activités caractérisées par un niveau de pertes élevé.

Pour remédier à cette situation, le groupe a entrepris un très important travail de redéfinition de sa stratégie visant à préciser les conditions de son retour à l'équilibre dans les plus brefs délais.

L'objectif recherché est de consolider les activités sur les secteurs où le groupe dispose de positions internationales fortes. Il estime donc qu'il aura à procéder à des rationalisations et à des efforts de productivité en vue d'adapter son outil industriel à la politique ainsi définie.

La direction de l'entreprise a déjà arrêté certaines décisions que l'urgence imposait. Ainsi la dégradation du marché mondial des engrais, dont les conséquences se font sentir sur le marché français, qui souffre, en outre, des conséquences de la sécheresse de l'été dernier, obligeait à prendre immédiatement les mesures nécessaires.

La direction du groupe et celles de ses différentes branches mettent au point les orientations générales de la politique à adopter dans un environnement concurrentiel international très dur, et les mesures qui devraient en découler. Celles-ci devraient être bientôt décidées par le directoire. Je puis vous indiquer aujourd'hui que la nomination de son président doit intervenir très prochainement.

Mais, il faut savoir que C.D.F.-Chimie est une entreprise en difficulté car vous avez chargé la barque au risque de la faire couler. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

SUPPRESSION DU COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN

M. le président. La parole est à M. Christian Goux.

M. Christian Goux. Ma question s'adressait à M. le Premier ministre.

Le ministre délégué chargé du Plan a une bien curieuse façon de s'en charger. Disons plutôt qu'il s'en décharge en le renvoyant aux manuels d'étudiants, avec le respect que l'on doit aux institutions représentatives d'une belle page passée de l'histoire de France.

Mes chers collègues, alors que le souci constant des gouvernements et des premiers ministres de notre pays, dont certains sont présents ici sur ces bancs, à droite et à gauche de l'hémicycle, était de mieux maîtriser le développement économique et social du pays, de forger notre avenir en engageant à l'avance des programmes indispensables à notre économie, votre démarche nous ramène à une gestion au jour le jour, à courte vue, de l'économie nationale, privée d'instruments comme le Plan qui permettaient à notre pays d'avoir une véritable stratégie économique.

Pourtant, planifier aujourd'hui est plus que jamais nécessaire dans un monde ébranlé par les incertitudes et la tare du chômage,...

M. Francis Gang. Il n'a rien compris !

M. Christian Goux. ... bousculé par l'interdépendance croissante des économies et la multiplicité des aléas.

M. Charles Ehrmann. Anachronisme !

M. Christian Goux. Votre décision de transformer la planification à la française que nombre de pays occidentaux nous envient (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) ou nous copient, en un vague instrument de prévision de l'avenir sans engagement aucun va rendre notre pays plus vulnérable aux influences extérieures.

Monsieur le Premier ministre, la suppression du Plan est un mauvais coup que vous portez, après tant d'autres, non seulement à l'indépendance nationale mais aussi à la confiance de la France en elle-même.

Un Plan, mes chers collègues, c'est avant tout un grand dessein. En supprimant le Plan, vous enlevez à la nation l'instrument de foi en son avenir.

Le Premier ministre va-t-il enfin s'intéresser au Plan ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan. Mesdames, messieurs les députés, j'ai eu l'occasion il y a exactement une semaine, lors de la présentation de projet de budget du commissariat du Plan, d'exposer clairement la politique du Gouvernement à ce sujet.

Un député (du groupe U.D.F.) Ils n'étaient pas là !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Il est vrai qu'il y avait alors trois députés présents en moyenne sur les bancs du groupe socialiste et je comprends que M. Goux ait souhaité que je reprenne aujourd'hui certains éléments que j'ai développés l'autre jour. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je rappelle, mesdames, messieurs les députés, que les crédits du commissariat du Plan ont été maintenus à l'identique dans le projet de budget pour 1987, ce qui augure mal d'une suppression du Plan.

Mais il est vrai, monsieur Goux, que l'avenir de la planification mérite mieux que les incantations que nous avons entendues de vous aujourd'hui. (*Très bien ! sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Le 9^e Plan a porté gravement atteinte à l'idée de planification.

M. Robert Le Foll. Allons bon !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Ce n'était nullement un document de stratégie pour l'avenir de notre pays. Une procédure trop lourde, des objectifs trop ambitieux, et des prétentions à régenter le détail de la vie économique et sociale ont fait du 9^e Plan qu'aussitôt élaboré, écrit et voté, il a été mis au placard par ceux-là mêmes qui en avaient été les auteurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. C'est faux !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Si vous me permettez, mesdames et messieurs, cette comparaison, je dirai que le 9^e Plan, c'était le Titanic moins l'orchestre. (*Applaudissements et sourires sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. C'est stupide !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Est-ce à dire que pour autant il faille supprimer toute idée de Plan dans notre pays ? Je ne le crois pas.

M. Michel Margnes. Et la question ?

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. J'y réponds.

Il y a en effet dans la fonction de planification des points forts dont notre pays continuera à avoir besoin.

En premier lieu, le commissariat du Plan est un lieu de réflexion et d'analyse sur le moyen et le long terme dont les travaux sont reconnus de qualité par tous ceux qui les utilisent.

M. Jean Le Garrec. Alors, ne critiquez pas son personnel !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. En deuxième lieu, il est un lieu de concertation avec les partenaires sociaux, qui intéresse ces derniers.

En troisième lieu, les contrats de planification Etat-région ont été reconnus par l'ensemble des responsables régionaux comme un progrès. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Gerra. C'est nous qui les avons créées !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Mais, monsieur le député, remerciez-moi de le reconnaître ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le sujet mérite mieux, messieurs les députés socialistes, que votre agitation !

Enfin, notre pays aura encore besoin dans l'avenir d'avoir sur son propre destin, en tout cas sur les choix gouvernementaux, une réflexion stratégique. C'est pourquoi la planification française sera modernisée, améliorée et sera peut-être ainsi enfin utile à notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Henri Louet.

M. Henri Louet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, contrairement à ma collègue socialiste, je voudrais vous féliciter pour l'adaptation du temps scolaire que vous avez eu le courage d'entreprendre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur divers bancs du groupe socialiste.*) Mais il me semble qu'il faut aller plus loin, et c'est le but de ma question.

En effet, la France possède un système éducatif qui va à l'encontre de l'évolution en cours et se démarque de celui des autres pays.

M. Michel Cartolet. Vous l'avez géré pendant vingt-cinq ans !

M. Henri Louet. Le nombre de jours scolaires est en moyenne de 150 à 160 pour les Français, alors qu'il est de 180 à 200 pour les Anglais, les Allemands et les Italiens et de 270 pour les Japonais.

Notre système se caractérise également par la densité du travail journalier. Les jeunes subissent des rythmes scolaires rigides, contraignants et néfastes pour leur santé. On note en particulier chez l'enfant en milieu scolaire une fatigue due au non-respect de l'équilibre entre détente, travail, repos et sommeil, au cours aussi bien de la journée que de la semaine et de l'année.

Le cycle hebdomadaire ne correspond à aucun rythme biologique, mais seulement à des traditions sociales. Face à cet échec, ne serait-il pas éminemment souhaitable d'allonger le temps annuel des études, d'adopter le rythme régulier de sept semaines de travail et deux semaines de repos et de diminuer les horaires journaliers ?

En effet, cinq heures d'études en matinée et en début d'après-midi seraient certainement plus propices au travail et à l'acquisition de nouvelles connaissances. Les fins d'après-midi seraient consacrées aux activités sportives, culturelles et artistiques.

Le rythme hebdomadaire pourrait être de cinq jours avec deux jours de repos, le samedi et le dimanche. Les grandes vacances seraient réduites à sept semaines, les ponts et petites vacances supprimés.

Voilà, monsieur le ministre, une proposition qui favoriserait à la fois l'éducation proprement dite, la pratique des sports et les connaissances culturelles et artistiques de nos enfants. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je vous remercie de cette question qui va me permettre de préciser plus en détail mon orientation.

Naturellement, dans ce domaine, on doit aller à petits pas parce que rien n'est facile. Votre proposition implique que les grandes vacances soient ramenées à six ou sept semaines. Nous sommes installés dans un système de cinq semaines de congé pour les entreprises et avec une organisation touristique qui est ce qu'elle est. Vous avez peut-être raison sur le fond, mais c'est une entreprise extraordinairement difficile et de longue haleine parce qu'elle remet en cause les habitudes de notre société économique. Il est donc difficile d'avancer et de modifier fondamentalement les choses. Et, en ce domaine comme dans d'autres, la politique, c'est l'art du possible.

Je reviens au projet de calendrier, qui n'est encore qu'un projet puisque depuis quelques jours, et pour un mois encore, nous nous concertons avec de nombreux partenaires. Ce projet est la conséquence de tout ce que j'ai entendu pendant six mois de la part des parents, des professeurs, des parlementaires et de l'opinion publique. J'ai tenté de serrer au plus près leurs observations en partant des recommandations des médecins.

Les médecins font une distinction - mais je ne suis pas un technicien - entre la pause et les vacances. A certaines périodes de l'année, on a besoin d'une pause qui ne casse pas le rythme, alors qu'il est encore trop tôt - et je pense aux vacances de la Toussaint - pour des vacances de quinze jours. Elles déconnectent en quelque sorte l'enfant qui met quelques jours ensuite à se réadapter.

J'ai tenté de tenir compte également des observations de la sécurité routière, car elle a son mot à dire.

Je vous ai parlé des contraintes de l'économie en général, mais il y a aussi celles de l'économie touristique. Pour les grandes vacances, c'est important. Si j'ai légèrement retardé la rentrée de 1987 du 3 septembre au 7 ou au 8, suivant ce que donnera la concertation, c'est parce que les professeurs étaient unanimes : si les vacances se terminent le 31 et qu'il faut se préparer pour le 3, c'est court. Et les parents m'ont dit qu'ils n'avaient pas le temps d'aller acheter le cartable. Naturellement, tout le monde ne rentre pas le 31 août, mais il y en a beaucoup !

M. François Loncle. Elevez un peu le niveau !

M. le ministre de l'éducation nationale. Un grand nombre d'instituteurs et de professeurs l'ont dit, peut-être pas à vous mais à moi !

M. François Loncle. Vous l'avez déjà dit tout à l'heure !

M. le ministre de l'éducation nationale. J'ai tenu compte le plus possible des observations sans provoquer de bouleversements.

Qu'y a-t-il de changé ?

La Toussaint, c'est une pause et ce ne sont pas des vacances importantes.

M. François Loncle. C'est le café du Commerce !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je rejoins ainsi l'avis des médecins qui considèrent qu'à la Toussaint, les enfants et les professeurs ne sont pas encore très fatigués et qu'une pause suffit.

A Noël, on n'a pratiquement rien changé.

Les vacances de février sont légèrement raccourcies, mais il y a trois zones au lieu de deux afin de mieux utiliser les possibilités touristiques. Cela permettra peut-être à davantage d'enfants d'en profiter. Douze ou quatorze jours, je ne peux pas dire que ce soit une révolution. Tout le mois de février est couvert par trois zones, ce qu'approuve d'ailleurs tout à fait la sécurité routière. Deux zones, en effet, entraînent un certain télescopage alors que trois, cela devrait donner un peu de souplesse.

Pour Pâques, j'ai tenu compte des différentes observations et il y aura quinze jours sur deux zones, qui engloberont le dimanche et le lundi de Pâques, c'est-à-dire la fête religieuse. Il y aura une semaine commune, avec une semaine avant Pâques pour une zone et une semaine après pour l'autre. Enfin, il y aura quelques jours à la Pentecôte ; ce sera la pause avant le sprint final. La fin des études interviendra le 30, ou le 22 pour ceux qui passent des examens. Tout cela nous permet de gagner presque quinze jours par rapport aux autres années.

Vous voyez donc qu'il ne s'agit pas de bouleverser les choses, mais simplement de faire preuve d'un peu de bon sens. Ces propositions reflètent à peu près les souhaits des professeurs, des instituteurs - peut-être pas de tous, certes - et des parents. Bien entendu, des modifications seront peut-être apportées au cours de la concertation.

En ce qui concerne le rythme hebdomadaire, je suis très séduit par votre proposition des cinq heures, nous n'en sommes d'ailleurs pas loin, mais, là encore, nous sommes tenus pour l'instant par un certain nombre d'impératifs. Vous avez évoqué la question du samedi et du dimanche. Il y a fort longtemps, les textes précisaient qu'il fallait préserver un jour au milieu de la semaine pour l'enseignement du catéchisme. En outre, les médecins estiment qu'il est bon de maintenir une coupure dans le milieu de la semaine. J'en ai

donc tenu compte, mais comme je sais qu'une petite commune de 500 habitants ne rencontre pas les mêmes problèmes que Paris, Lyon, Poitiers ou Marseille...

M. André Labarrère. Et Pau, monsieur le ministre ? (*Soupires.*)

M. le ministre de l'éducation nationale. ... j'ai ajouté que les directeurs et les inspecteurs d'académie disposeraient d'une grande marge de manœuvre pour interpréter, en fonction des conditions locales, une recommandation nationale, en s'appuyant sur les habitudes et la loi.

Cela signifie qu'il n'y aura pas uniformité sur tout le territoire en ce qui concerne le congé du mercredi ou du samedi. Si, par exemple, dans une commune, toutes les écoles privées sont fermées le samedi matin, je comprendrai tout à fait que le recteur puisse prendre la décision d'autoriser la fermeture des écoles publiques de façon que la « concurrence » se fasse normalement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. C'est le café du commerce !

M. le ministre de l'éducation nationale. En ce qui concerne le matin - je suis un rural, et mon propos ne s'adresse pas forcément aux Parisiens - ...

M. Raymond Douyère. C'est une conférence !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... je sais que, dans les milieux ruraux, il y a de plus en plus de ramassage scolaire. Il ne faut donc pas commencer trop tôt pour éviter de secouer les gosses à six heures ou six heures un quart pour prendre le car. Mais cela relève de la responsabilité des maires et des parents, et ce n'est donc qu'une recommandation. Il reste que, dans la mesure où l'on peut éviter de faire lever des jeunes qui prennent un véhicule de ramassage scolaire trop tôt, je pense qu'il vaut mieux le faire.

En ce qui concerne la journée, il est très possible d'organiser le temps, si on en utilise assez peu pour déjeuner. Une école qui commence à huit heures trente le matin pourra terminer à quinze heures tout en ayant respecté son horaire. On peut aller en souplesse vers ces solutions.

Un certain nombre d'expériences se déroulent d'ailleurs en France, et je les observe avec beaucoup d'attention. Si cela se passe bien et apporte un plus aux enfants - c'est ce qui m'importe - nous en tiendrons compte progressivement et élargirons son champ d'application.

Il n'y a donc pas de bouleversement dans ce que je propose comme je l'ai lu quelque part. On ne peut prétendre que j'ai augmenté de beaucoup les vacances d'été. Dans la mesure où je retarde aussi les examens de quinze jours, j'ai en fait raccourci la période où l'on ne travaille pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. François Loncle. C'est le vide absolu !

M. Jean-Pierre Worms. C'est lamentable !

LUTTE CONTRE LA DROGUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Delevoye.

M. Jean-Paul Delevoye. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux et concerne le douloureux problème de la drogue.

Ce sujet est perçu par tous, je crois. Mais il convient de rappeler qu'en 1983, d'après un rapport, 800 000 personnes avaient touché de près ou de loin à la drogue. Il y a quelques mois, une étude révélait qu'il s'agissait maintenant de 2,5 millions de personnes, soit la population d'une ville comme Paris, ou cinq fois celle de Lyon ! Et, surtout, il s'agit en majorité de jeunes. Ces chiffres sont terrifiants, et leur évolution sanctionne douloureusement l'échec d'une société incapable d'arrêter la marche vers la destruction de ses jeunes. Et chacun a été sensibilisé, et vous qui êtes un homme du Nord, certainement en premier lieu, monsieur le garde des sceaux, par ces enfants de moins de dix ans qui, dans une ville du Nord, reniflaient de la colle ! C'est le fondement même de notre société qui est menacé.

Ma question ne sera pas celle d'un homme politique cherchant à critiquer ou à adhérer selon son camp. Ce ne sera pas non plus celle d'un spécialiste cherchant à faire prévaloir la réalité de sa compétence sur la réalité des faits. Ce sera plutôt celle d'un père qui, au nom de tous ces parents de France, s'adresse à celui qui a, enfin, le courage de parler

ouvertement de la drogue. Ces parents vous demandent, monsieur le garde des sceaux : qu'allez-vous faire pour empêcher nos jeunes de toucher à cette cochonnerie de drogue...

M. François Loncle et M. Pierre Forgues. Les mettre en prison !

M. Jean-Paul Delevoye. ... et pour punir les criminels qui les fournissent ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. François Loncle. Il est disqualifié !

M. Jacques Roger-Machart. Il va les mettre en prison !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice. Un peu de sérieux et d'honnêteté intellectuelle, messieurs !

Monsieur le député, votre question, dont je vous sais gré, me permet de redresser l'image caricaturale donnée, par certains médias notamment, de la politique du Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Décidément, c'est une manie.

M. le garde des sceaux. Le Gouvernement a confié au garde des sceaux le soin de coordonner son action en cette matière. C'est une décision qui s'explique. En effet, le combat contre la toxicomanie est nécessaire pour défendre la société...

M. François Loncle. Il radote !

M. le garde des sceaux. ... mais il doit être mené dans le respect des libertés individuelles. Qui, mieux que la justice, peut concilier ces deux exigences ?

Le nombre de toxicomanes ne cesse de croître et je pense que les Français n'ont pas idée de ce qu'est la réalité, d'autant qu'elle concerne essentiellement les jeunes. Les procureurs généraux, que je réunissais récemment, me signalaient que le mal gagnait non seulement nos villes petites et moyennes, mais nos campagnes et nos villages.

M. Jean-Louis Gosdoff. C'est vrai !

M. le garde des sceaux. Combien de nos concitoyens ont touché ou touchent aujourd'hui à la drogue ? Il est difficile de le dire avec précision. Un récent sondage révélait que le chiffre de 2,5 millions était le plus probable.

M. François Loncle. Vous êtes disqualifié pour parler de cela !

M. le garde des sceaux. Il faut savoir qu'on estime qu'un jeune sur six a touché à la drogue, et beaucoup plus en région parisienne.

Il fallait à l'évidence agir, et le Gouvernement l'a fait - vous avez pu le constater - avec la plus grande fermeté.

D'abord, il faut rappeler à tous que toucher à la drogue est un délit prévu et réprimé par la loi.

M. Jacques Roger-Machart. La prison !

M. le garde des sceaux. Il faut tenter par tous les moyens de créer un interdit, de dresser en quelque sorte des barrières mentales dans la tête de ceux qui sont tentés par la drogue, essentiellement les jeunes et les tout jeunes.

Ensuite, nous devons demander un effort considérable de prévention à tous les niveaux de responsabilité de la nation.

Mme Paulette Navoux. C'est pour cela qu'on supprime la médecine scolaire !

M. le garde des sceaux. Il faut informer les jeunes, maintenus dans l'ignorance par le silence des familles et des éducateurs, du danger qui les menace. Et cela, à l'évidence, exige la mobilisation des enseignants, des parents, des associations de jeunes, et c'est ce que nous faisons actuellement. Et nous allons enfin pouvoir conduire une vraie politique de prévention, car je me demande comment on a pu prétendre la mener dans le passé, alors qu'on s'enfermait volontairement dans le silence. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Raymond Douyère. Scandaleux !

M. le garde des sceaux. Il faut ensuite que les juges appliquent partout et avec persévérance la loi de 1970 qui leur donne, je le rappelle, la mission de dialoguer avec les

usagers occasionnels pour les avertir du risque qu'ils prennent. Des expériences conduites dans certaines juridictions, trop peu nombreuses, hélas ! qui se préoccupent particulièrement de ce problème, se traduisent par plus de 50 p. 100 de réussite, c'est-à-dire de jeunes drogués occasionnels que l'on écarte de la drogue. C'est plus qu'encourageant, et c'est bien cela la prévention.

S'agissant, enfin, des vrais drogués, c'est-à-dire des drogués dépendants, pour rendre effective l'injonction thérapeutique prévue par la loi de 1970, je dis clairement qu'il faut que pèse sur eux la menace des sanctions pénales, et cela aussi, d'une certaine façon, c'est de la prévention.

M. Jean-Pierre Worme. Il n'a rien compris.

M. le garde des sceaux. Tout cela exige que soit développée de façon massive l'équipement d'accueil et de soins adapté aux différents types de drogués et de situations.

Or - reconnaissez-le si vous êtes objectifs - toutes ces actions de prévention constituent l'essentiel du budget consacré à la toxicomanie en 1987, dont je vous rappelle que les crédits ont été doublés.

Parallèlement, une répression sans faiblesse doit être exercée à l'égard des trafiquants petits ou gros. Je signale qu'un projet de loi en ce sens vous sera prochainement soumis. Mais, dès à présent, je peux vous dire que, depuis le 15 juin, sur mon initiative et à travers les parquets, services des douanes, gendarmerie et magistrature font preuve d'une exemplaire fermeté dans la recherche, la poursuite et la condamnation de ces trafiquants.

M. Emmanuel Aubart. Très bien !

M. le garde des sceaux. D'ailleurs, il faut constater, hélas ! que ce sont le plus souvent des étrangers clandestins.

M. Jacques Rogar-Machart. Ça y est, c'est reparti !

M. Eric Reault. Ce que vous dites est vrai, monsieur le garde des sceaux !

M. le garde des sceaux. Mais cette répression, mesdames, messieurs, ne doit pas épargner les usagers qui persévèrent dans un mal qui non seulement les met en danger, mais qui constitue aussi un fléau social, car nous savons bien que le besoin de la drogue les pousse de plus en plus à commettre agressions et vols pour se procurer la dose dont ils ont besoin chaque jour. Et j'affirme que, lorsqu'ils refusent l'aide qui leur est proposée pour s'en sortir, ils doivent savoir qu'en tout état de cause ils risquent une sanction pénale.

C'est donc à un immense effort collectif que j'invite toutes les forces vives de la collectivité nationale pour combattre, chacune à son niveau de responsabilité, ce fléau contemporain qui menace l'intégrité de notre jeunesse en la dégradant et en la mutilant. Et qu'en se développant, si par malheur ce devait arriver, elle ne soit pas pour nous aujourd'hui ce que fut la saignée de cette jeunesse en 1914-1918 !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oh !

M. le garde des sceaux. Toutes nos familles, mesdames, messieurs, sont menacées. Vivant dans la peur d'être touchées, chacune en ce qui les concerne, elles hésitent entre l'action et la passivité. Eh bien, j'affirme qu'un Gouvernement digne de ce nom, lui, ne peut pas hésiter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

FACTURATION PAR LES BANQUES DE LA DÉLIVRANCE ET DE L'UTILISATION DES CHÈQUES BANCAIRES

M. le président. La parole est à M. Gérard Léonard.

M. Gérard Léonard. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Nos concitoyens ont été récemment informés de l'intention, semble-t-il bien arrêtée, des établissements bancaires de procéder à une tarification dite « de tenue des écritures », qui serait à acquitter par tout titulaire d'un compte bancaire, dans le but d'amortir les frais de traitement des chèques bancaires qui, selon l'association française des banques, seraient devenus insupportables.

Or notre législation interdit la taxation de la délivrance et de l'utilisation des chèques bancaires et donc, implicitement mais nécessairement, la tarification de la tenue des écritures afférentes à ce genre de paiement, puisque ces deux opérations sont indissociables.

De surcroît, la tarification envisagée semble peu équitable, dès lors que les dépôts bancaires des particuliers ne sont généralement plus rémunérés et que les établissements bancaires, ainsi d'ailleurs que le fisc, ont très largement incité les Français à utiliser le chèque comme mode de règlement.

Dans ces conditions, la tarification dite « de tenue des écritures » risquerait d'être difficilement compréhensible pour beaucoup de Français. Ils souhaitent dès lors connaître le point de vue du Gouvernement en la matière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur.

M. Michel Nolr, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur. Monsieur le député, selon une étude du comité consultatif mis en place par la loi bancaire de 1984, le coût du crédit offert aux clients d'un établissement bancaire serait alourdi de l'ordre de deux points du seul fait des frais de gestion des comptes. C'est lourd, mais il faut dire que les frais de tenue bancaire des comptes représentent environ 40 p. 100 des frais de gestion des établissements bancaires.

M. Pierre Mauger. Il ne faut pas exagérer !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Vous savez que le Gouvernement conduit une politique de baisse des taux d'intérêt. Il est donc normal qu'il décide dans le même temps la liberté de tarification pour les établissements bancaires, attendant en contrepartie - et il surveillera ce point avec attention - une répercussion sur les taux offerts aux clients, de la possibilité ainsi donnée d'équilibrer les frais de gestion.

M. Job Durupt. Donc le Gouvernement est pour !

M. Emmanuel Aubart. Il faut rémunérer les dépôts !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Vous me demandez en quelque sorte si la logique ne voudrait pas qu'il y ait à la fois tarification des tenues de compte et rémunération des comptes.

Lorsque l'on observe les exemples étrangers, on s'aperçoit que les quelques établissements qui...

M. Pierre Forguea. Regardez-nous, au moins !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Je réponds à la question de M. Léonard.

M. Pierre Forguea. Cela nous intéresse aussi !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Les exemples étrangers, disais-je, montrent que, lorsqu'il y a rémunération, la tarification des frais de tenue est généralement beaucoup plus élevée. Le Gouvernement, pour sa part, préfère élargir très fortement la panoplie des moyens de placement rémunérés de l'épargne liquide à des taux bien plus intéressants que ceux qui pourraient résulter de la simple rémunération des comptes. Voilà pour le fond.

Pour ce qui est de la légalité d'une éventuelle tarification, aspect que vous avez également évoqué, les termes du décret-loi du 30 octobre 1935 n'interdisent nullement de facturer les écritures ou la gestion des comptes-chèques. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Raymond Douyère. Si vous êtes pour, il faut le dire !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national-Rassemblement national.

RELATIONS AVEC LA SYRIE

M. le président. La parole est à M. Christian Baeckeroot.

M. Christian Baeckeroot. Ma question, qui intéresse l'ensemble du Gouvernement, s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, le 8 octobre, en réponse à votre déclaration sur le terrorisme, Jean-Marie Le Pen avait réclamé non pas un vague consensus, mais un ensemble de mesures précises et une volonté clairement exprimée alors que vous veniez de rappeler que vous refuseriez à nouveau le survol du territoire par les avions de nos alliés américains.

A l'époque, le Front national était seul à ne pas s'associer à ce consensus factice et nous aurions aimé que notre lucidité sévère soit démentie par les faits.

Aujourd'hui nous savons que les preuves de l'activité terroriste de la Syrie existent et qu'elles ont conduit le gouvernement de la Grande-Bretagne à rompre ses relations diplomatiques avec ce pays. Face à ces preuves, nous sommes heureux de constater que d'autres, au sein de votre majorité, réclament avec nous une solidarité sans équivoque avec nos alliés, contre le terrorisme.

Peut-on dire, monsieur le Premier ministre, qu'il n'y a pas d'équivoque alors que vous ne semblez plus soutenu dans votre position vis-à-vis de la Syrie que par le parti communiste ?

Peut-on dire qu'il n'y a pas d'équivoque, alors que la presse de ce jour écrit ce que chacun pressent et qu'évoquait M. Jacques Barrot : la poursuite des contacts et des compromissions avec les terroristes.

Le pays réclame un geste clair. Vous devez rompre les relations diplomatiques avec la Syrie, autorité de tutelle du clan Abdallah. Etes-vous prêt à le faire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

M. Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes. Votre question, monsieur le député, me donne l'occasion d'apporter à l'Assemblée nationale, après la réponse de M. Jean-Bernard Raimond à M. Barrot, des compléments d'information qui ne seront sans doute pas inintéressants sur deux points précis : ce qui s'est passé lundi à Luxembourg, d'une part, les ventes d'armes, d'autre part.

Je trouve qu'il nous est fait, notamment par une partie de la presse britannique - la lecture du *Financial Times* est d'ailleurs très intéressante à ce sujet, car elle donne une autre vision de ce qui s'est passé - un mauvais procès. J'entends, pour vous en convaincre, reprendre la chronologie des événements.

A Luxembourg, vendredi soir, le gouvernement du Royaume-Uni adresse à ses onze partenaires le texte d'un document qu'il leur demande d'accepter lundi dans le cadre de la coopération politique. Après avoir examiné ce texte, nous étions entièrement d'accord pour l'accepter, sous des réserves de détail tenant au choix des mots.

Lundi, le gouvernement britannique n'intervient pas. A quinze heures, lorsque ce point vient à l'ordre du jour, il annonce que son télégramme officiel est nul et non avenu, que le Royaume-Uni modifie ses demandes, et il distribue immédiatement un nouveau texte en onze points sur lesquels il demande aux gouvernements de prendre immédiatement une décision.

Le plus simple, mesdames, messieurs les députés, pour que vous compreniez la position de la France, est que je reprenne les onze points et que je vous donne nos réponses.

Avant d'en venir au premier point, je précise, parce que j'ai entendu des ricanements dans vos rangs à l'énoncé de certaines décisions, que c'est le texte britannique qui a suscité votre ironie.

Premier point, donc, il était demandé une condamnation par les Douze du fait que les agents d'un Etat aient participé à une telle horreur. La France a dit oui.

Deuxième point, il était demandé la compréhension et l'appui des onze gouvernements devant les mesures de rétorsion prises par le Royaume-Uni. La France a dit oui.

Troisième point, il était demandé que les diplomates syriens expulsés du Royaume-Uni ne soient plus acceptés comme diplomates dans les autres Etats de la Communauté à l'avenir. La France a dit oui.

Quatrième point, il était demandé le réexamen général du nombre et des activités des diplomates des ambassades syriennes chez les onze partenaires de la Grande-Bretagne. La France a dit oui.

Cinquième point, il était demandé le réexamen des mesures de sécurité prises dans les onze Etats en ce qui concerne les lignes aériennes syriennes. La France a dit oui.

Sixième point, il était demandé qu'il n'y ait plus de contrats de vente d'armes avec la Syrie. La France a dit oui.

Septième point, il était demandé qu'il n'y ait pas dans un proche avenir de visite en Syrie ou d'acceptation de visite syrienne de haut niveau. La France a dit oui.

Huitième point, il était demandé la réaffirmation des déclarations passées contre le terrorisme. La France a dit oui.

Neuvième point, il était demandé une étude des conditions d'entrée des citoyens syriens dans les différents pays. La France ne s'y est pas opposée, en indiquant qu'elle avait rétabli les visas et répondait ainsi par avance à toute demande.

Ainsi, mesdames, messieurs les députés, deux points seulement sur onze ont fait l'objet d'une discussion de notre part.

Un député du groupe du Front national (R.N.). Ce sont les plus importants !

M. le ministre chargé des affaires européennes. Dixième point, le Royaume-Uni demandait qu'il n'y ait plus d'échanges commerciaux, notamment en matière agricole, avec la Syrie.

M. Jean-Claude Martinez. Ah !

M. le ministre chargé des affaires européennes. J'indique tout de suite que les Grecs s'étaient retirés de la discussion et refusaient tout débat.

La France, imitée par l'Allemagne et l'Espagne, a demandé à réserver ce point, mais a proposé en contrepartie que l'on décide immédiatement la mise en œuvre de tous les points précédents, sans attendre le 10 novembre, et que l'on interdise la passation de tout contrat de vente d'armes.

Cette proposition, présentée à plusieurs reprises par la délégation française, a été refusée par un autre Etat membre. Or vous savez que nous devons trancher à l'unanimité. Je pense être parfaitement clair.

Onzième et dernier point : il était demandé qu'en cas de représailles syriennes contre la Grande-Bretagne de nouvelles actions soient envisagées. Nous avons simplement indiqué qu'il nous paraissait inopportun, pour ne pas dire inimaginable, d'annoncer qu'on allait se préparer à des représailles syriennes et de reconnaître ainsi qu'elles étaient quasiment normales. (*Murmures sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Sur ces deux points, mesdames, messieurs les députés, la discussion a duré très exactement deux minutes avant qu'ils ne soient retirés par la délégation britannique.

La discussion a ensuite porté non pas sur une demande britannique, mais sur une proposition complémentaire du ministre néerlandais demandant que les ambassadeurs soient rappelés en consultation. Mais personne, je dis bien personne, n'a jamais demandé à qui que ce soit le retrait des ambassadeurs et la rupture des relations diplomatiques, bien au contraire.

M. Christian Baeckeroot. Si, moi !

M. le ministre chargé des affaires européennes. Après bien des discussions, les dix Etats représentés - je rappelle que la Grèce s'était retirée - ont préféré envoyer aux ambassadeurs en poste les documents que les Britanniques avaient présentés à quinze heures, au début de la réunion, comme étant les preuves de la culpabilité syrienne...

Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.). Et la question !

M. le ministre chargé des affaires européennes. ... en leur demandant de se rendre solennellement devant le gouvernement syrien, de lui présenter ces preuves et de l'entendre. Ils sont ensuite convenus de se retrouver le 10 novembre pour trancher au vu du rapport des ambassadeurs. Voilà les faits.

M. Jean-Claude Martinez. La S.D.N. !

M. le ministre chargé des affaires européennes. J'indique, et c'est important pour tout ce qui touche à la coopération politique, que la France a toujours considéré la proposition britannique non pas comme un tout à prendre ou à laisser, mais comme une base de discussion.

M. Christian Baeckeroot. Ce n'est pas la question !

M. le ministre chargé des affaires européennes. La Communauté, pour nous, c'est la discussion à douze en vue d'arriver à un accord et non pas la satisfaction des exigences d'un Etat.

Mme Christiane Papon et M. Jean-Pierre Deslandes. Très bien !

M. le ministre chargé des affaires européennes. La France a accepté l'essentiel des demandes britanniques.

M. Pierre Descaves. Ne jouez pas la montre !

M. le ministre chargé des affaires européennes. Aujourd'hui, toute la discussion porte sur un point qui n'a pas été soulevé par le gouvernement britannique. Nous avons donc fait preuve de compréhension et de solidarité effective avec le Royaume-Uni, et, sur les réponses que nous avons apportées à ses demandes, vous pouvez constater qu'un mauvais procès nous est fait.

En ce qui concerne le second point, les ventes d'armes, je serai très rapide. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Christian Bæckeroot. Je n'en ai pas parlé, monsieur le ministre !

M. le président. Dans ce cas, ne répondez pas, monsieur le ministre. Vous n'êtes pas questionné. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Monsieur le ministre chargé des affaires européennes. Soit !

QUALITÉ DES PRESTATIONS SOCIALES

M. le président. La parole est à M. François Bachelot.

M. François Bachelot. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi et concerne, malheureusement, des dizaines de milliers de Français.

Votre plan de rigueur pour sauver, et non pas réformer, la sécurité sociale, comme les plans précédents, monsieur le ministre, ne fait qu'aggraver le processus de dégradation de notre protection sociale. Qui, conscient de la misère de nos hôpitaux, de la faillite prochaine de notre système de retraite et du fait que les prestations familiales se sont dégradées depuis plus de dix ans, peut aujourd'hui prétendre que nous avons le meilleur système de protection sociale au monde ?

Sûrement pas les handicapés ou ceux qui sont devenus invalides après un accident du travail ou une maladie. Depuis quelques semaines, en effet, ceux-là voient leur taux d'invalidité systématiquement abaissé au-dessous de 80 p. 100 et ce sans visite médicale préalable, uniquement sur dossiers. On va même jusqu'à supprimer des invalidités permanentes à 100 p. 100 uniquement après examen du dossier médical.

Pour faire des économies - et encore s'agit-il d'économies dérisoires, car pour en faire de véritables, il faudrait s'attaquer à la gestion scandaleuse de la sécurité sociale (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) - pour sauver un système périmé, parce qu'inadapté, irez-vous jusqu'à supprimer les seuls moyens de ressources de certains invalides ? Ou, au contraire, prendrez-vous les mesures qui s'imposent pour faire cesser des actes inadmissibles, insoutenables du point de vue médical, qui transforment aujourd'hui des assurés sociaux en nouveaux pauvres ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Adrian Zeller, secrétaire d'Etat. Je ne puis accepter, monsieur Bachelot, ni vos insinuations, ni le caractère démagogique de vos propos (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*), ni les craintes que vous voulez inspirer aux invalides et aux handicapés.

Certes, la sécurité sociale est dans une situation particulièrement difficile (*Ah ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) et il faut à tout prix parvenir à une maîtrise des dépenses et à une modification des comportements.

Mais le Gouvernement n'a donné aucune directive d'aucune sorte visant l'appréciation des taux d'invalidité, qui relève des seuls médecins compétents. De même, le Gouvernement n'intervient en aucune manière dans le travail des Cotorep, dont la mission est d'évaluer les handicaps et qui se prononcent, elles aussi, en pleine souveraineté et en pleine autonomie. Je vous mets au défi de trouver où que ce soit une injonction, de quelque nature que ce soit, visant à les influencer. (*Très bien ! sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

L'action du Gouvernement tend, en revanche, dans le domaine de l'assurance maladie, à ramener au droit commun une série de remboursements à 100 p. 100, c'est-à-dire d'exonérations totales du ticket modérateur, qui ne correspondent pas, comme le prévoit la réglementation, à des maladies

longues et coûteuses. Mais, là encore, ne joueront que des critères purement médicaux. Ce seront les médecins qui apprécieront, et en aucune manière les agents de la sécurité sociale, moins encore les fonctionnaires de mon ministère.

Cela dit, le Gouvernement envisage, pour l'avenir, de réformer les barèmes d'évaluation des handicaps et des invalidités, barèmes qui datent de la guerre de 1914-1918. Le professeur Sourria, qui a été chargé d'une mission dans ce domaine, doit déposer pour la fin de l'année ses premières conclusions. Je ne doute pas qu'elles seront positives pour les intéressés.

Quant à l'idée sous-jacente à vos propos qu'il suffirait de diminuer les dépenses administratives de la sécurité sociale pour assurer l'équilibre de celle-ci, elle relève aussi de l'erreur et de la pure désinformation.

En effet, les dépenses administratives de la sécurité sociale atteignent 6 p. 100 du budget. Cette année, elles s'accroîtront de 1 à 2 p. 100, mais les dépenses de l'assurance maladie, qui représentent 94 p. 100 du budget, s'accroissent, elles, de 7 à 8 p. 100 par an, contre 3 à 4 p. 100 par an pour les recettes.

C'est donc une mission d'intérêt national que de parvenir à une modification des comportements et à des économies réelles, mais il n'existe pas, hélas ! de recette magique, et on ne peut désigner aucun bouc émissaire.

C'est à un effort d'ensemble, incluant aussi bien les assurés que les prescripteurs de soins, les gestionnaires des équipements sanitaires et sociaux et l'administration de la sécurité sociale, que nous sommes appelés. Le Gouvernement s'y est engagé et il soutiendra cet effort.

C'est là que réside l'intérêt réel de tous les Français et non pas dans des affirmations démagogiques et infondées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures vingt, sous la présidence de M. Jean-Pierre Michel.*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 1987

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS (*suite*)

BUDGET ANNEXE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports et du budget annexe de la navigation aérienne.

Ce matin, l'Assemblée s'est arrêtée à l'article 55. J'appelle donc l'article 55 rattaché à ce budget.

Article 55

M. le président. « Art. 55. - Les parts respectives de l'Etat et de la région d'Ile-de-France dans le financement de travaux d'infrastructure de transports en commun de la région d'Ile-de-France, prévues par l'article 37 de la loi n° 64-707 du 10 juillet 1964, sont fixées pour 1987 aux montants suivants en autorisations de programme :

« Etat : 296,25 millions de francs.

« Région d'Ile-de-France : 364,25 millions de francs. »

MM. Chomat, Deschamps et les membres du groupe communiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 2, ainsi rédigé :

« Dans le troisième alinéa de l'article 55, substituer au nombre : " 364,25 ", le nombre : " 304,25 ". »

La parole est à M. Vincent Porelli.

M. Vincent Porelli. Par cet amendement, nous voulons attirer l'attention de l'Assemblée sur les graves conséquences qu'aura le budget de 1987 pour les transports collectifs urbains.

Je note que les crédits d'équipement reculent de 46 p. 100 par rapport à 1986 si l'on tient compte du F.S.G.T., et ceux de fonctionnement de 4 p. 100. Un rapport du Conseil économique et social sur les transports en Ile-de-France souligne combien la situation est préoccupante dans la région parisienne. La mairie de Paris semble s'émouvoir des risques élevés de paralysie de la capitale mais n'envisage cependant rien d'autre que des mesures draconiennes contre les usagers, oubliant de souffler mot sur l'insuffisance et sur la lente dégradation des transports collectifs.

Or la situation est catastrophique, dangereuse même. Les gens sont transportés dans des conditions scandaleuses. En ce qui concerne les réseaux de surface, et notamment les liaisons de banlieue à banlieue, presque tout reste à faire.

En matière d'équipement, vous avez indiqué que d'importants et pourtant nécessaires projets devraient être différés : je pense notamment au tramway de la Seine-Saint-Denis.

En ce qui concerne le fonctionnement, les diminutions budgétaires engendreront des hausses tarifaires que les usagers devront supporter.

De hausse tarifaire en compression de personnel, de dégradation du service public en réduction des moyens de fonctionnement, tout est mis en œuvre par le Gouvernement et les directions des entreprises publiques de transport urbain pour décourager les usagers et les inciter à se détourner des transports collectifs.

Or la solution consiste précisément à développer encore les transports collectifs urbains, à les rendre plus efficaces, plus performants, plus attrayants, plus vivants et plus sûrs. Nous sommes donc, monsieur le ministre, résolument opposés à vos orientations qui, en mutilant le service public, vont à l'encontre des besoins de déplacement de nos concitoyens.

C'est vrai pour les transports collectifs mais c'est vrai aussi pour les infrastructures routières. Nous ne sommes, en effet, pas de ceux qui jouent les transports urbains contre l'automobile, ou inversement. Il y a une étroite complémentarité entre ces deux modes de transport, qui doivent être harmonieusement développés. Or votre politique est, hélas ! tout aussi désastreuse pour les automobilistes. Par exemple, quand comptez-vous mettre en service l'A 86 ?

Notre amendement, vous l'avez parfaitement compris, a une valeur indicative et n'a aucunement pour objet de réduire les crédits en faveur des transports en Ile-de-France. Au contraire ! C'est pourquoi je le retire à l'issue de cette intervention.

M. le président. L'amendement n° 2 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?..

Je mets aux voix l'article 55.

(L'article 55 est adopté.)

M. le président. J'appelle l'article 72 rattaché à ce budget.

Article 72

M. le président. Je donne lecture de l'article 72 :

« I. - URBANISME, LOGEMENT ET SERVICES COMMUNS

« Art. 72. - L'article L. 351-3 du code de la construction et de l'habitation est complété par l'alinéa suivant :

« Toutefois le barème établi pour les bénéficiaires dont le droit à l'aide personnalisée au logement est ouvert postérieurement au 30 juin 1987 peut être appliqué progressivement selon des modalités définies par voie réglementaire aux bénéficiaires dont les droits ont été ouverts antérieurement à cette date. »

Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 5 et 101.

L'amendement n° 5 est présenté par MM. Chomat, Deschamps et les membres du groupe communiste et apparenté ; l'amendement n° 101 est présenté par M. Oehler et les membres du groupe socialiste.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Supprimer l'article 72. »

La parole est à M. Vincent Porelli, pour soutenir l'amendement n° 5.

M. Vincent Porelli. L'article 72 annonce la mise en place d'un nouveau régime d'A.P.L. qui se substituera progressivement au régime actuel. Il s'agit concrètement de diminuer radicalement l'aide au logement accordée aux familles de locataires ou d'accédants logées dans le secteur H.L.M. construit ou réhabilité depuis 1977, ou ayant accédé à la propriété grâce à des prêts P.A.P. ou à des prêts conventionnés.

Vos projets, monsieur le ministre, m'inspirent plusieurs réflexions.

Premièrement, les usagers du logement peuvent constater aujourd'hui qu'on leur a menti en 1977, ce que nous n'avons cessé de démontrer. La droite avait défendu sa réforme du financement du logement social, qui se traduisait par des loyers bien plus élevés que dans les H.L.M. construites antérieurement, en garantissant aux familles modestes le bénéfice d'une aide personnelle importante. Vous aviez même inscrit en substance cet engagement dans la loi, puisque le dernier alinéa de l'article L. 351-3 du code de la construction et de l'habitation indique que le barème de l'A.P.L. « tient compte de l'évolution constatée des prix de détail et du coût de la construction. Cette révision assure, par toutes mesures appropriées, le maintien de l'efficacité sociale de l'aide personnalisée au logement. »

Depuis, vos prédécesseurs et vous-même n'avez cessé de bafouer la législation en réduisant, année après année depuis 1984, le pouvoir d'achat de l'A.P.L., tandis que les loyers restaient au prix fort.

Deuxième remarque : cette refonte du système de l'A.P.L. intervient parce que vous jugez cette aide de plus en plus insupportable, car budgétivore. Tout est bon pour réduire le montant moyen des prestations servies aux bénéficiaires de l'A.P.L., et leur demander en conséquence de dépenser plus pour se loger. Cette attitude, monsieur le ministre, est profondément injuste. Vous frappez ainsi ceux qui, bénéficiant de l'A.P.L., sont parmi les plus modestes dans notre société.

Troisième remarque : nous ne sommes pas partisans d'une progression sans limite et inflationniste de l'A.P.L. ; c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nous n'avons cessé de combattre la réforme de 1977. Mais, contrairement aux solutions antisociales que vous vous apprêtez à mettre en œuvre, nous proposons, pour contenir la progression explosive de l'A.P.L., de réduire le niveau des loyers. Les loyers des logements sociaux construits avec des financements P.L.A. sont souvent le double, voire le triple, des loyers pratiqués dans le secteur H.L.M. traditionnel, à service rendu équivalent ! En diminuant les loyers, comme cela serait possible - nous l'avons démontré à plusieurs reprises, notamment M. Paul Chomat, à qui, hélas ! vous n'avez pas cru devoir répondre - on peut diminuer en masse les dépenses d'A.P.L.

Dernière remarque : le système actuel de l'A.P.L. est d'une logique profondément ségrégative. En versant l'A.P.L. directement au bailleur, on l'incite à n'attribuer les logements qu'aux familles susceptibles de bénéficier d'un maximum d'A.P.L. c'est-à-dire à celles qui sont le plus en difficulté. En minimisant le risque d'impayés des loyers, on incite les bailleurs à compromettre gravement l'équilibre des quartiers d'habitat social.

Nous pensons pour notre part que le logement H.L.M. ne doit pas être réservé aux seuls plus démunis. C'est une des conditions pour éviter la mal-vie et les déséquilibres graves que l'on a pu constater depuis quelques années. A cet effet, nous proposons la suppression du tiers payant pour l'A.P.L. et le versement de cette aide aux bénéficiaires, comme pour

l'allocation-logement. Vous proposez d'ailleurs, dans un projet de loi que le Sénat va examiner, de mettre en œuvre dans les départements et territoires d'outre-mer le système du tiers payant pour l'allocation-logement comme pour l'A.P.L. Nous ne doutons pas qu'il s'agisse là d'un premier ballon d'essai dans la perspective d'une généralisation du tiers payant à l'ensemble de l'allocation-logement.

Tout cela nous paraît extrêmement dangereux pour les usagers du logement, et notamment pour les familles qui bénéficient de prestations logement. C'est la raison pour laquelle nous proposons la suppression de l'article 72.

M. le président. La parole est à M. Jean Oehler, pour défendre l'amendement n° 101.

M. Jean Oehler. Ce budget ne traduit en aucune façon le soufflé qui devrait regonfler les voiles du secteur du bâtiment.

Si les crédits accordés à l'urbanisme et au logement augmentent globalement de 5,03 p. 100, c'est surtout dû au coût de l'aide au logement, lequel augmente de 2,25 milliards de francs, directement lié aux effets de la loi de 1977.

En réalité, si l'on avait voulu respecter la loi en question, l'aide au logement aurait dû augmenter de 4 milliards de francs !

Vous n'avez pas jugé utile de revaloriser l'aide personnalisée au logement que vos amis politiques, monsieur le ministre, ont imaginée en janvier 1977. La conséquence, c'est que, pour assumer vos contradictions, vous puisez dans la poche du locataire et de l'accédant à la propriété une partie de ce que l'Etat s'était engagé à verser. Et ce sont les plus démunis qui devront fournir l'effort le plus important en pourcentage.

Votre budget fait fi de toute mesure de justice sociale et votre conception de la solidarité consiste à faire payer les plus pauvres pour les plus riches. Cette situation sera encore aggravée avec la loi que vous nous proposez.

Une réflexion sur l'effort que peut objectivement consentir pour son logement le locataire ou l'accédant à la propriété, en fonction de son revenu, aurait certainement permis d'éviter que bon nombre de familles ne soient confrontées demain à des difficultés financières grandissantes. Les retards de paiement des loyers ou de remboursement des prêts risquent en effet de prendre de l'ampleur.

Certes, monsieur le ministre, vous avez rappelé hier soir que l'action du fonds d'aide aux impayés serait étendue à l'ensemble du territoire. Mais qui va alimenter ce fonds ? L'Etat ? Les collectivités locales ? Les propriétaires ou les locataires ?

Vous souhaitez que l'activité du bâtiment prospère. Nous le souhaitons tous. Mais le budget consacré à la construction de nouveaux logements, ne représente plus, en autorisations de programme, que le quart du budget de 1986. Il vous sera impossible d'atteindre votre objectif de 65 000 P.L.A., qui était déjà inférieur à celui de 1986, et le chiffre sera vraisemblablement plus proche de 40 000 P.L.A. Il en va de même en ce qui concerne les prêts P.A.P., qui ne dépasseront guère les 20 000, alors que vous en prévoyez 100 000, contre 110 000 en 1986.

Toutes les régions, et particulièrement l'Alsace, sont demandeurs de prêts locatifs aidés. Si l'Alsace est à la traîne, aujourd'hui en la matière, la responsabilité des collectivités locales est grande. Frileuse dans les années 70, agressive inutilement de 1981 à 1986, la région Alsace a pourtant un besoin urgent de P.L.A. pour répondre à la demande.

S'il s'agit de mener une réflexion sur l'effort que peut consentir un locataire, d'accord !

Mais la rédaction actuelle de l'article 72 est un véritable blanc-seing donné au Gouvernement pour remettre en cause des droits acquis. Elle crée une incertitude très critiquable pour les bénéficiaires de l'A.P.L. et constitue une véritable invitation au dessaisissement pour le législateur.

Aussi le groupe socialiste vous propose-t-il de supprimer cet article.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux amendements en discussion ?

M. Maurice Ligot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'urbanisme et le logement. La commission des finances n'a pas été appelée à les examiner. Elle a en revanche longuement examiné l'article 72, qui est l'un des articles les plus importants.

La commission est pleinement d'accord avec l'objectif du Gouvernement. Il n'est pas question de laisser l'aide personnalisée au logement croître, comme cette année, au rythme de 11 p. 100, car ce rythme est sans commune mesure avec celui de l'évolution générale des dépenses publiques, qui augmentent de 1,8 p. 100.

Nous ne nions pas la finalité sociale incontestable de l'A.P.L., mais il n'est pas douteux qu'une telle dérive, qui augmenterait peut-être encore les prochaines années, est très dangereuse pour les finances publiques.

Les intentions du Gouvernement, du moins celles qui apparaissent à la lecture de l'exposé des motifs de l'article 72, et les réponses au questionnaire que j'avais établi en tant que rapporteur spécial méritaient des précisions.

C'est pourquoi la commission ne s'était pas prononcée sur cet article.

Mais, monsieur le ministre, vous avez formulé hier, dans votre dernier exposé, plusieurs observations que je tiens à relever.

Vous avez d'abord rappelé les effets pervers de la réglementation actuelle de l'A.P.L. Les différences, dans le contenu et l'esprit de la réglementation, entre l'A.P.L. et les autres aides au logement introduisent des distorsions. Les réductions de loyer liées à la mise en jeu de l'A.P.L. créent des inégalités de traitement importantes et choquantes. Le barème conduit dans certains cas à faire prendre en charge par l'Etat, et donc par le contribuable, 90 p. 100 du loyer et même plus.

Vous avez également stigmatisé l'erreur qui a consisté à utiliser l'aide personnalisée au logement pour rééquilibrer la situation financière des organismes d'H.L.M. Je suis en complète harmonie avec vous. J'avais d'ailleurs soulevé ce point en commission, ce qui m'avait valu de la part de mes collègues membres du groupe socialiste des réactions d'un scepticisme passionné. M. Badet, président de la fédération des H.L.M., connaît la liste de ces organismes : il est donc inutile d'éplucher.

Comment ne pas approuver le choix consistant à arrêter l'hémorragie de dépenses mal employées à une utilisation abusive de l'aide personnalisée au logement, et à favoriser au contraire le développement de l'investissement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ?

Vous nous avez indiqué que vous vouliez aménager progressivement le barème et ménager une transition nécessaire vers un régime équitable et plus conforme aux objectifs définis lors de la création de l'aide personnalisée au logement. Vous souhaitez que cet aménagement soit mis au point au cours des prochains mois.

Toutes ces informations ont sans aucun doute permis aux membres de la commission et à l'Assemblée de se forger une opinion claire et précise sur vos intentions. Pour ma part, j'ai retrouvé dans vos propos des préoccupations qui sont miennes. Vous pourrez au demeurant compléter votre propos en donnant votre avis sur les deux amendements en discussion, que j'invite mes collègues à repousser.

M. Alain Rodet. Clarté nébuleuse !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je remercie M. Ligot de ses observations et du soutien qu'il apporte au Gouvernement.

Tous les gouvernements, celui-ci, mais aussi les gouvernements précédents, ont admis la nécessité d'une réforme de l'aide personnalisée au logement.

M. Alain Rodet. Proposée par M. Barre !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Les critiques qui lui ont été adressées de tous côtés m'ont conforté dans l'idée que cette réforme est indispensable. L'A.P.L. aboutit en effet à des différenciations extrêmement fortes

entre l'ancien et le neuf, et entre personnes, qu'elles soient logées dans le neuf, dans le secteur conventionné ou dans l'ancien.

Des adaptations légères ont été apportées au système pour l'année 1987. Un groupe de travail restreint travaillera, pendant les trois prochains mois, sur les adaptations qu'il convient encore d'apporter au mécanisme de l'A.P.L., en étroite coopération avec les commissions compétentes de l'Assemblée et du Sénat.

Aucun grand pays industriel n'a un tel système. Nous devons perfectionner le nôtre, afin d'aider véritablement les familles et de supprimer les effets inéquitables constatés actuellement.

Monsieur Oehler, n'ayez aucune inquiétude : 65 000 P.L.A. et 10 000 prêts locatifs intermédiaires seront bien engagés en 1987. Je profite de l'occasion pour dire à M. Grussenmeyer et à M. Reymann que la situation du logement locatif en Alsace sera améliorée dans les deux ans qui viennent, compte tenu de l'effet déplorable qu'a eu sur la population alsacienne l'affaire du fameux cyclotron. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Grussenmeyer. Merci de le rappeler !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Des correctifs devaient être apportés, en particulier dans le secteur du logement locatif.

M. François Grussenmeyer. Il n'est pas trop tard et je vous remercie !

M. Alain Richard. Le maire de Grenoble regarde ses chaussures !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. J'indique en terminant à M. Ligot que les commissions, et en particulier les rapporteurs, seront associées à la définition de cette réforme nécessaire.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les amendements nos 5 et 101.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	569
Nombre de suffrages exprimés	569
Majorité absolue	285

Pour l'adoption	250
Contre	319

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Drouin et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 102, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article 72 :

« Le Gouvernement déposera sur le bureau des deux chambres du Parlement avant le 31 mars 1987, un rapport retraçant :

« 1. l'évolution passée des dépenses budgétaires affectées à l'aide personnalisée au logement et les prévisions faites au titre de ces mêmes dépenses pour 1987 et 1988 ;

« 2. l'incidence sur le montant de ces dépenses en 1986 et 1987 des décisions qui auront modifié, entre le 1^{er} juin 1986 et le 31 mars 1987, les modalités d'attribution et de calcul de l'aide personnalisée au logement, et des projets du Gouvernement en la matière. »

La parole est à M. Jean Oehler.

M. Jean Oehler. Cet amendement est un amendement de repli, qui vise à obtenir, de manière claire et chiffrée, des précisions sur les intentions du Gouvernement à propos de la modification des conditions d'octroi de l'aide personnalisée au logement, telles que l'actuel article 72 les laisse entrevoir.

La situation de l'aide personnalisée au logement appelle de toute évidence une action, étant donné l'inquiétude qu'elle suscite. Une réflexion doit être conduite, je le répète, mais dans la clarté, tant en faveur des bénéficiaires que du Parlement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Ligot, rapporteur spécial. Cet amendement n'a pas été présenté à la commission des finances. Je considère, à titre personnel, que la déclaration faite par le ministre au cours du présent débat a clairement montré le sens de la réforme qu'il envisage. Il ne me paraît donc pas utile de voter cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Les informations demandées ont été fournies aux commissions parlementaires pour la préparation de la loi de finances. Celles que vous sollicitez, monsieur Oehler, leur seront transmises car il est normal qu'elles bénéficient de toute l'information nécessaire sur les sommes distribuées.

Ayant la volonté d'informer totalement les commissions, tant sur l'aide personnalisée au logement que sur le nombre de ses bénéficiaires, je souhaite que vous retiriez votre amendement.

M. le président. Monsieur Oehler, maintenez-vous votre amendement ?

M. Jean Oehler. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 102 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 72.

(*L'article 72 est adopté.*)

Après l'article 72

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant deux amendements, nos 104 et 105, tendant à insérer des articles additionnels après l'article 72.

L'amendement n° 104, présenté par M. Malandain et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Après l'article 72, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement déposera sur le bureau des assemblées parlementaires, avant le 30 juin 1987, un rapport sur l'utilisation des crédits consacrés au financement des primes à l'amélioration du logement à usage locatif et à occupation sociale et des primes à l'amélioration de l'habitat concourant à des opérations d'économie d'énergie dans le secteur du logement. »

La parole est à M. Guy Malandain.

M. Guy Malandain. Monsieur le ministre, mettre en œuvre une politique de maîtrise de l'énergie est une démarche intelligente et nécessaire pour un pays comme la France.

Pour être bref, je ne retiendrai que trois des raisons qui démontrent la nécessité d'une telle politique.

En premier lieu, notre indépendance nationale va de pair avec notre indépendance énergétique.

En deuxième lieu, nous commençons à entrevoir un nouveau modèle de croissance qui dissocie celle-ci de la consommation d'énergie.

En troisième lieu, enfin - je le dis car M. le ministre chargé de l'environnement est présent -, à chaque fois que nous maîtrisons mieux l'énergie, nous diminuons le taux de pollution.

De quels outils disposons-nous pour mettre en place cette politique de maîtrise de l'énergie ? Le fonds spécial de grands travaux, l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, les systèmes de réhabilitation - P.A.L.U.L.O.S. et P.A.H. - et les incitations fiscales.

Où en sommes-nous ?

Le fonds spécial de grands travaux ne reçoit aucune tranche nouvelle. Une part des finances est effectivement réintégré, mais pas à la hauteur d'une nouvelle tranche. Or

ce fonds permettrait des économies d'énergie sur trois points : l'isolation thermique dans les bâtiments publics et privés, la déviation autour de certaines villes et l'effort pour les transports en commun.

Deuxième outil : le budget de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie.

En dehors des contrats de Plan Etat-régions, les crédits de paiement pour 1987 s'éleveront à 442 millions de francs, contre 511 millions en 1986. Par ailleurs, je rappelle que l'agence menait des actions très intéressantes, d'ordre pédagogique, si je puis dire.

Si vous me le permettez, monsieur le ministre, je citerai, parmi tant d'autres, la ville dont je suis le maire adjoint qui, en accord avec l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, a réalisé une opération d'économies avec l'ensemble de ses habitants, en créant une association spécifique. Ainsi ont pu être isolés thermiquement plus de 400 pavillons de l'agglomération nouvelle.

Troisième outil : les opérations de réhabilitation.

S'agissant des P.A.L.U.L.O.S., vous nous avez indiqué que vous aviez réintégré dans les crédits budgétaires une part des crédits du fonds spécial de grands travaux. C'est vrai. Cependant en 1987, les sommes dont nous disposerons pour les P.A.L.U.L.O.S. diminueront de 33 p. 100 : 1 290 millions de francs seulement en 1987 contre 1 950 millions cette année.

Je vous donne acte que, pour ce qui concerne les P.A.H., l'augmentation est très intéressante et qu'elle mettra peut-être fin aux listes d'attente. Remarquons simplement que la somme est très modeste par rapport à celle dont bénéficieraient les P.A.L.U.L.O.S.

Quatrième outil : les incitations fiscales.

La déduction fiscale pour les travaux d'économie d'énergie réalisés par les particuliers est supprimée. Or je signale, à titre d'exemple, qu'en 1986 l'engagement de l'Etat, qui s'est élevé à 1,4 milliard de francs environ, a permis 5,6 milliards de travaux.

Sur ces quatre points, je constate donc une forte diminution de l'action incitative de l'Etat.

J'énumérerai rapidement les conséquences de cette situation.

Sur l'emploi d'abord. La fédération nationale du bâtiment, qui a pourtant approuvé, parfois avec raison, certaines de vos mesures, estime que la modification de la politique de l'énergie aboutit à la suppression de 15 000 emplois, non pas dans quelques grosses entreprises, mais dans le secteur de l'artisanat, dans de petites entreprises réparties sur l'ensemble du territoire.

La deuxième conséquence concerne directement l'évolution des techniques : notre action sur la maîtrise des énergies avait fait démarrer la recherche de matériaux et de procédés nouveaux. A partir du moment où il n'y a plus d'actions incitatives de l'Etat dans ce domaine, c'est la recherche qui risque de faillir.

Troisième conséquence sur la non-maîtrise des charges locatives : chacun sait que le chauffage pèse lourdement sur les charges locatives, qu'il convient pourtant, avec les loyers, de maîtriser. Or je crains que votre action ne favorise pas la maîtrise des charges.

On connaît, enfin, les conséquences sur notre balance commerciale, sur laquelle, on sait que les importations énergétiques pèsent lourdement.

Les Français s'étaient habitués à intégrer dans leurs réflexes, dans leurs décisions économiques, cette notion de maîtrise, en tout cas d'économie, de l'énergie. Or les décisions prises par le Gouvernement constituent un retour en arrière et c'est pourquoi, par notre amendement, nous demandons au Gouvernement de déposer, avant le 30 juin 1987, un rapport sur l'utilisation des crédits P.A.L.U.L.O.S. et P.A.H. concourant à des opérations d'économie d'énergie.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Ligot, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, qui ne présente qu'un intérêt tout à fait limité. En effet, il prévoit, non pas le retour aux dispositions antérieures mais le dépôt d'un rapport. Je crois que c'était surtout l'occasion pour M. Malandain de reprendre un débat qui a hier fait l'objet de longs développements.

A titre personnel, j'en demande le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Même position !

Sur le fond, je rappellerai à M. Malandain que, des quatre outils d'une politique d'économie d'énergie, deux sont en progression : les primes d'amélioration à l'habitat et les moyens de l'A.N.A.H. pour les propriétaires bailleurs.

M. Guy Malandain. Oui ! Mais c'est petit !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Le troisième, les crédits des P.A.L.U.L.O.S., est stable. S'il est vrai que les crédits budgétaires diminuent, le complément de prêt passe de 9 et quelques pour cent à 5,6 p. 100. Cela permettra de faire en sorte que le taux moyen de subvention soit le même et que le nombre d'engagements de programmes, environ 140 000, soit globalement maintenu. Nous avons donc deux éléments en progression, et un qui reste stable. Quant au quatrième, je crois avoir suffisamment répondu hier sur les économies d'énergie.

J'en arrive à votre amendement. Vous prévoyez, monsieur Malandain, la procédure solennelle du dépôt sur le bureau des Assemblées de deux rapports : l'un sur le bilan des opérations de développement social, l'autre sur l'utilisation des primes concourant à des opérations d'économie d'énergie. Mais je vous ferai observer que nous déposons déjà beaucoup de dossiers.

Pour ce qui concerne le budget de 1987, j'ai transmis, sur les sujets que vous avez évoqués, l'ensemble des données et je suis prêt, en juin ou juillet 1987 à communiquer toutes les informations que vous souhaitez.

La simplification et l'allègement des coûts devraient vous conduire à choisir la voie la plus simple : la transmission aux commissions de ces informations plutôt que la procédure solennelle du dépôt de multiples rapports - déjà nombreux - sur les bureaux des assemblées.

C'est la raison pour laquelle, comme le rapporteur spécial, je demande à l'Assemblée de rejeter votre amendement.

M. le président. Monsieur Malandain, maintenez-vous votre amendement ?

M. Guy Malandain. on, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 104 est retiré.

Mme Osselin et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 105, ainsi rédigé :

« Après l'article 72, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement déposera avant le 31 mars 1987 un rapport au Parlement sur le bilan des opérations de développement social des quartiers financés notamment par le fonds social urbain et coordonnées par le comité interministériel pour les villes créé par le décret n° 84-531 du 16 juin 1984. »

La parole est à Mme Jacqueline Osselin.

Mme Jacqueline Osselin. En juin dernier, le Gouvernement a voulu faire procéder à une évaluation des actions du comité interministériel pour les villes. Il me paraît très intéressant que le Parlement puisse avoir connaissance, tout particulièrement en ce qui concerne le bilan des opérations de développement social des quartiers, des résultats de cette évaluation, peut-être pour formaliser certaines choses, mais surtout pour approfondir certains axes au vu des actions déjà menées.

Tel est l'objet de cet article additionnel.

Il s'agit là d'une politique essentielle de restructuration des quartiers défavorisés, qui touche l'ensemble du pays. Ainsi, cent-vingt quartiers, minés par les problèmes de surdensité et de déséquilibre structurel, ont fait l'objet d'une attention toute spéciale grâce à l'impulsion donnée par le gouvernement de Pierre Mauroy.

L'originalité de cette initiative reposait sur trois postulats. Il fallait, premièrement, épauler élus et habitants dans leur volonté de sauver leurs quartiers de la dégradation. Deuxièmement,

ment, il convenait de cerner les actions à mener à la fois sur le logement, sur l'emploi, sur l'éducation ou l'animation, en un mot sur tout ce qui touche à la vie quotidienne des citoyens. Troisièmement, il fallait impliquer les divers ministères concernés par cette opération globale, en y associant en outre les régions et les départements.

C'était là un grand progrès : on ne découpait plus en tranches et l'on évitait aussi le gâchis. On se souvient tous de remises à neuf de grands ensembles dont, un an plus tard, il ne restait plus rien parce que la vie n'y avait pas été changée fondamentalement par un coup de peinture.

En effet, l'amélioration de la vie passe tout autant par la réhabilitation, légère ou lourde, des logements, par la démolition ou le changement d'affectation de certains immeubles que par des soutiens scolaires, par des prises en charge de jeunes dans des entreprises intermédiaires, par exemple, créées sur place pour réaliser les travaux sur le secteur concerné, ou par une politique de peuplement au niveau de l'agglomération ou d'implantation d'entreprises.

A chaque fois, il y a eu innovation et prise en charge à tous les niveaux. Mais maintenant, certaines règles doivent faciliter l'exercice des responsabilités locales. Ainsi, par exemple, peut-il en être de la façon d'aborder la question des démolitions. A Venissieux ou à Béthune, où ces solutions se sont révélées indispensables, le coût financier des annuités d'emprunts restant à couvrir a été pris en charge par les collectivités territoriales et les organismes d'H.L.M., et l'Etat a passé l'éponge sur sa subvention d'origine.

Des dispositions ont également été prises pour que s'exerce une véritable solidarité intercommunale à l'égard de ces quartiers en favorisant la venue d'administrations, par exemple, pour créer des emplois, veillent à répartir sur l'ensemble de l'agglomération les constructions de logements sociaux et à faciliter les communications.

En outre, des crédits importants ont été versés par les ministères. Il est nécessaire de les maintenir, notamment en ce qui concerne l'accueil et l'insertion des jeunes, ainsi que les personnes en difficulté. A cet égard, la baisse des crédits de 300 à 80 millions de francs pour les entreprises intermédiaires, la diminution des crédits de l'éducation surveillée, la baisse de 300 à 200 millions des crédits « précarité », pour ne citer que ces crédits-là, ne peuvent que nous inquiéter sur l'avenir des procédures de développement social des quartiers.

Certes, monsieur le ministre, vous avez annoncé que la procédure de développement social des quartiers était prioritaire pour votre ministère. Mais celui-ci n'est pas seul en cause. Alors, pouvez-vous être, à nos côtés, l'avocat de ces cent vingt quartiers auprès de vos collègues du Gouvernement ? Clarifier ces points une fois pour toutes aidera chacun à gagner en temps et en efficacité pour le plus grand bien de la collectivité tout entière. C'est, je crois, le rôle du Parlement d'y contribuer.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Ligot, rapporteur spécial. Une nouvelle fois, il s'agit d'un amendement qui n'a pas été examiné par la commission des finances ; mais le sujet a déjà été longuement traité au cours du débat d'hier.

Le Gouvernement a indiqué qu'il avait procédé à une évaluation de cette politique utilisant des procédures extrêmement complexes qui, quelquefois, n'avaient pas abouti à des résultats tout à fait probants.

Un tel rapport ne serait pas nécessaire dans une forme très solennelle, mais il serait utile aux rapporteurs de connaître cette évaluation. M. le ministre pourrait peut-être nous dire qu'il nous en fournira les résultats.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur cet amendement ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je peux, en effet, donner satisfaction à M. le rapporteur.

Les moyens des commissions de développement social des quartiers sont identiques à ce qu'ils étaient en 1986 pour la simple raison qu'ils sont contractualisés à 98 p. 100. Ils représentent environ 190 millions, plus 510 millions prélevés sur les crédits « habitat ».

Par ailleurs, l'ensemble des commissions ont eu à leur disposition les résultats et je suis prêt à transmettre à celle qui vous intéresse, madame le député, les observations que vous souhaitez pour le 31 mars 1987. Cette formule me paraît plus simple et plus souple qu'un rapport officiel. C'est la raison pour laquelle, après avoir convaincu M. Malandain, je souhaite pouvoir aussi vous convaincre.

M. le président. Maintenez-vous votre amendement, madame Osselin ?

Mme Jacqueline Osselin. Non, monsieur le président, je le retire. Cependant je souhaiterais qu'en même temps que seront transmis ces documents soit annoncée une discussion sur des règles à définir au niveau de la commission de développement social des quartiers. Car l'éclaircissement d'un certain nombre de points nous permettrait d'accélérer les procédures.

M. le président. L'amendement n° 105 est retiré.

BUDGET ANNEXE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe de la navigation aérienne.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 39, au titre des services votés, au chiffre de 1 650 845 484 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 40, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 460 millions de francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 40, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 364 746 674 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports et du budget annexe de la navigation aérienne.

ENVIRONNEMENT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère chargé de l'environnement.

Mes chers collègues, d'après les rapides calculs que je peux faire, l'examen de ce projet de budget devrait nous retenir environ deux heures, du moins si chacun respecte son temps de parole. Si c'est le cas, la présidence a pris toutes les dispositions pour que la séance se poursuive jusqu'à vingt heures. Il n'y aurait donc pas de séance de nuit.

Je pense qu'il y a de l'intérêt de tout le monde. C'est donc à vous que la décision appartient !

La parole est à M. Alain Richard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'environnement.

M. Alain Richard, rapporteur spécial. Je vous remercie, monsieur le président. Il m'incombe la tâche difficile, outre de rapporter ce budget qui n'est pas un budget idéal, de donner l'exemple du respect du temps de parole !

Ce projet de budget présenté par un ministre appartenant à la majorité de cette assemblée sera rapporté devant vous au nom de la commission des finances par un rapporteur de l'opposition. Toutefois, la suite du débat démontrera sans doute que nous pouvons trouver de nombreux points de rencontre sur un sujet qui n'appelle pas, me semble-t-il, de grandes différenciations partisanes.

L'environnement est un élément de notre patrimoine commun et un enjeu de société qui peut réunir, je pense, tous ceux qui reconnaissent toute son importance pour notre qualité de vie, notre compétitivité économique et nos valeurs de société.

Mais à ce titre on peut soulever une crainte devant l'Assemblée, celle de la marginalisation de ce ministère du fait de l'affaiblissement de ses structures. Les grands événements

médiatiques de l'environnement en 1986 qui auront été, comme souvent hélas, des événements négatifs - je veux parler des incendies de forêts et de Tchernobyl - nous ont rappelé que, de longue date, dans la structure gouvernementale française, le ministère ne dispose, en réalité, que d'une partie des compétences qui touchent à l'environnement au sens large et qu'il doit les partager avec beaucoup de ses collègues.

De ce point de vue, je souhaite alerter l'Assemblée - après l'avoir fait en commission - sur les risques que contient le projet de budget pour 1987. Puisque le ministère de l'environnement est un ministère de concertation avec d'autres ministères, il importe que, dans son domaine propre, il conserve au moins les moyens de se forger une doctrine et de mener une action.

A cet égard, l'évolution que marquera le budget de 1987 apparaît déjà comme tripletement défavorable.

Je rappelle - mon rapport écrit donne évidemment des précisions chiffrées plus détaillées sur ce point - que la pente générale de l'évolution des crédits par rapport à 1986 sera une diminution de 12 p. 100 en francs courants, ce qui est tout de même déjà un indice un peu préoccupant.

L'évolution, disais-je, est défavorable sur trois points que je vais mentionner rapidement.

Premièrement, il y a amplification d'un phénomène déjà existant, le détachement de la gestion du personnel par rapport à la gestion du ministère. Le ministère de l'environnement devra maintenant emprunter, si j'ose dire, ses agents au ministère de l'équipement, pour l'essentiel, et au ministère de l'industrie pour une partie, puisque ce sont ces derniers qui gèreront les effectifs de ces corps et il est évidemment logique que, à certains moments, ils en influencent l'usage. Comme le ministère de l'environnement représente moins de mille agents sur plus de cent mille pour le ministère de l'équipement et une trentaine de milliers pour l'industrie, il va de soi qu'on doit s'interroger sur le risque d'une vassalisation ultérieure.

Deuxièmement, l'affaiblissement de la capacité de recherche. En matière d'environnement, la recherche est importante pour mener une action. Il faut une « tête chercheuse » ! Sur de grands sujets comme le bruit, le dépérissement des forêts ou la pollution par les automobiles, le ministère ne peut, à long terme, faire aboutir ses projets que s'il a des réponses techniques face aux intérêts économiques auxquels il faut se confronter et face même aux autres départements ministériels. Donc, s'il dépend des autres partenaires pour trouver les solutions techniques, il risque d'être conduit à ne présenter que des vœux pieux. Je dois souligner d'ailleurs que, dans ce contexte global défavorable, le programme « DeForpa », c'est-à-dire le programme de recherche relatif au dépérissement des forêts, a été entièrement préservé, ce qui correspond d'ailleurs à un engagement communautaire de la France. Sur ce point, il y a donc un pôle de résistance, mais je crois qu'il faut être attentif à l'évolution des crédits de recherche du ministère de l'environnement.

Troisième facteur d'affaiblissement, le ralentissement d'un certain nombre de crédits d'intervention qui représentent le concours du ministère de l'environnement, à caractère en quelque sorte contractuel, vis-à-vis de grands organismes qui sont ses bras séculiers dans des domaines spécialisés. Je pense aux agences de bassin qui, elles, de toute manière, ont des ressources propres très majoritaires dans leurs recettes, à l'agence pour la qualité de l'air, à l'agence pour la récupération des déchets et aussi aux parcs nationaux.

La part qu'apporte le ministère au fonctionnement de l'ensemble de ces partenaires - qui sont donc un peu ses tentacules sur le terrain et le témoignage de ses préoccupations - sera réduite. C'est là une menace de réduction de la capacité d'impulsion pour mener des politiques à moyen et à long terme. Je pense que nous aurons tous à cœur que cela ne se prolonge pas trop longtemps.

Je dois souligner, en concluant sur la structure administrative du ministère et sur ses moyens, qu'il y a en revanche une évolution positive à saluer : c'est le rattachement, au moins partiel, cette année, au ministère de l'environnement de la délégation aux risques majeurs. Voilà qui me paraît être cohérent car la prévention des risques majeurs se trouve, en effet, en relation avec beaucoup d'autres missions du ministère de l'environnement. C'est certainement un facteur d'efficacité qu'elle lui soit maintenant rattachée.

Si j'essaie de broser rapidement maintenant l'évolution des principales actions du ministère, je commencerai par celles qui peuvent se poursuivre ou même connaître un développement dans un certain nombre de domaines.

Les parcs nationaux connaissent, certes, une légère érosion de leurs crédits de fonctionnement, mais trois millions de francs gagent une action nouvelle, la création d'un nouveau parc national en Guadeloupe. Il faut espérer, bien sûr, que pour l'année budgétaire suivante, ce parc national aura réellement de quoi fonctionner en année pleine, car, évidemment, trois millions de francs, c'est un crédit d'amorce. Les autres parcs nationaux connaissent une érosion budgétaire correspondant à l'inflation : moins 2 p. 100 en pouvoir d'achat, ce qui ne menace pas leur continuité. Je crois toutefois qu'il faut souligner un risque à long terme de démotivation des très nombreux partenaires locaux qui se mobilisent pour le fonctionnement des parcs nationaux, et qui subissent une nouvelle stagnation de ressources après plusieurs années de relative déception budgétaire.

En ce qui concerne les actions dans le domaine de la pêche, il faut souligner, là aussi, une bonne continuité et une possibilité de poursuite des actions qui viennent en grande partie d'une recette parafiscale ce qui, par conséquent, rend ces actions beaucoup moins vulnérables aux aléas budgétaires.

De même, l'office de la chasse peut maintenir son action d'organisation des territoires de chasse et de défense de la faune sauvage puisque, lui aussi, reçoit une bonne partie de ses ressources de la parafiscalité.

En revanche, trois interventions majeures du ministère courent un risque d'amointrissement sérieux en 1987.

La première, et je m'efforce d'y insister parce que ce n'est pas la forme la plus spectaculaire et la plus valorisante de l'action du ministère, mais elle en est le soubassement : c'est la prévention des pollutions et des nuisances.

Le service des établissements classés connaît des difficultés de fonctionnement maintenant quasi permanentes. Nous en sommes tous les témoins dans nos départements, en tout cas dans ceux qui se heurtent à quelque difficulté. Ce service assure ses fonctions avec beaucoup d'exigence et de rigueur technique. Il contrôle des autorisations d'exploitation au moment des premières demandes. Or, en réalité, assez fréquemment, il s'agit de régularisations, car les installations tournent déjà. Mais ensuite, ce service est démuné des moyens de procéder à des contrôles de fonctionnement. Nous courons un risque - comme cela se produit dans d'autres corps de contrôle, mais en l'occurrence ce risque est important - de non-crédibilité du contrôle, parce que des autorisations qui sont assorties de prescriptions très précises ne peuvent pas être vérifiées. Entre les industriels qui suivent fidèlement ces prescriptions et ceux qui cherchent à s'en affranchir, il est évident que l'absence régulière de contrôle crée une inégalité en faveur des plus débrouillards, pas forcément des plus civiques. Une négociation interministérielle devrait être engagée - puisque c'est le ministère de l'industrie qui détient les moyens en personnels - car il convient de veiller à la crédibilité de ce contrôle.

Deuxième point de préoccupation, les réserves naturelles, équipements de protection de l'environnement moins valorisants, moins tournés vers le grand public que les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux, parce qu'ils se prêtent moins à la visite, à l'animation et à la propagation de la pédagogie de l'environnement. Cependant, ils sont le cœur de la préservation d'un certain nombre d'espèces rares, et, de ce point de vue, la France a un certain retard. Nous avons créé ces dernières années un assez grand nombre de réserves. Or les crédits affectés à leur fonctionnement sont stagnants. On peut donc s'interroger sur leurs chances de continuation. Comme elles ne peuvent guère espérer de relais financiers privés, et qu'elles n'ont guère de possibilité de trouver des ressources propres, il faut espérer qu'on n'en viendra pas à se poser la question de leur fermeture.

Troisième point de préoccupation, découlant des ajustements budgétaires difficiles de cette année, le conservatoire du littoral. Il va devoir ralentir ses acquisitions et donc ses actions de préservation, du fait de la réduction de ses crédits de paiement.

Avant de conclure, je voudrais soumettre à l'Assemblée un dernier dossier un peu inquiétant : il a trait à la disette dont souffrent les grandes associations d'environnement pour l'année 1987. Le milieu associatif de l'environnement est - ce

n'est pas là un sujet partisan, il n'y a guère de divergences entre nos groupes sur ce point - un des plus responsables, un des plus aguerris techniquement et un des plus riches potentiel humain dont dispose le pays: Son rapport coût-avantage pour la collectivité, notamment par les efforts de pédagogie de l'environnement qu'il mène et par les interventions de ses bénévoles sur tous les terrains, pallie largement le sous-encadrement d'un ministère qui a toujours été traditionnellement un ministère léger.

La réduction de 20 p. 100 des contributions au fonctionnement des associations, appliquée de façon indifférenciée, affaiblit ce potentiel, entraîne des suppressions de postes inévitables chez les techniciens de ces associations et risque de démotiver ceux qui avaient cru à un partenariat durable avec l'Etat.

L'orientation gouvernementale a certainement influencé les choix budgétaires en ce qui concerne l'environnement puisque ce dernier, par définition, supporte des contrôles et des initiatives publiques qui dépassent les sollicitations immédiates du marché.

Nous sommes dans une certaine mode du laisser-aller dans les rapports de société. Il n'y a pas de grand groupe de pression - ni administratif ni économique - puissant auquel puisse s'adosser le ministère. Ce dernier est donc forcément confronté à des difficultés budgétaires à un moment où une politique de rigueur qu'on peut, par ailleurs, comprendre sur un plan économique général, doit peser sur tous les ministères dépensiers, même les plus petits.

Mais ce n'est pas parce que les vents budgétaires sont contraires qu'il faut renoncer aux grandes ambitions qui inspirent une politique volontaire de l'environnement. Si l'année 1987 est néfaste, il faudra remonter le moral de tous les partenaires qui sont engagés dans cette politique et, surtout, ne pas les décourager, quelle que soit notre appréciation, aux uns et aux autres, sur ce budget. C'est un sentiment offensif en faveur de l'environnement de ce pays - une de ses grandes richesses - qui doit prévaloir pour mieux préparer l'avenir.

La commission des finances a adopté ce budget. Monsieur le ministre, vous comprendrez que, si le rapporteur doit, de son côté, être en retrait sur cette appréciation, il s'efforcera, en tout cas, que l'environnement réussisse au mieux en 1987. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Yves Tavernier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'environnement.

M. Yves Tavernier, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre chargé de l'environnement, pardonnez l'impertinence de ma question, mais je m'interroge sur la réalité de votre ministère lorsque j'observe l'évolution des crédits qui y sont affectés et lorsque je m'interroge sur ses capacités d'intervention.

Je m'explique. De ministère de plein exercice, le ministère de l'environnement est devenu dépendant, rattaché à l'équipement. Cette mutation s'est traduite par une perte de tous ses crédits de personnel et d'administration.

Monsieur le ministre, durant des années, vos prédécesseurs s'étaient battus pour imposer leur autorité à une administration dont ils avaient obtenu la gestion directe. Ils avaient ainsi réussi à donner une « dimension environnement », une « mentalité environnement » à des fonctionnaires issus des grands corps techniques de l'Etat.

Une telle démarche n'était pas évidente dans des milieux où la technique et la productivité étaient souvent considérés comme les moteurs exclusifs du développement économique.

Or le rattachement budgétaire de tous les inspecteurs des installations classées au ministère de l'industrie symbolise parfaitement le renoncement du Gouvernement à la mise en œuvre d'une politique autonome de l'environnement.

Vous me répondrez, monsieur le ministre, que ces fonctionnaires sont à votre disposition. Je ne vous crois pas naïf et je vous sais averti des pesanteurs naturelles des administrations françaises !

L'industrie absorbera ces personnels et il vous faudra frapper à la porte du corps des mines de plus en plus longtemps pour espérer obtenir un concours qui vous sera de plus en plus mesuré.

Cette notation relève du bon sens. Le rattachement exclusif de ces inspecteurs à l'industrie les intègre dans la logique du développement industriel. Comment leur demander d'être aussi les contrôleurs vigilants des risques industriels ?

Peut-on être en toute liberté, juge et partie ?

Je crains que, sans y prendre garde, vous vous engagiez dans la voie d'un démantèlement de votre ministère. Il est de la responsabilité des rapporteurs budgétaires de l'Assemblée nationale d'appeler votre attention sur une orientation qui nous paraît dangereuse pour la vie quotidienne des Français.

Tout aussi significative est la réduction de 10 p. 100 des subventions aux associations intervenant dans les domaines de la protection de la nature et de l'environnement. Le ministère de l'environnement - faut-il le rappeler ? - n'a pas de services extérieurs. Il a besoin de relais à travers tout le pays pour impulser, animer, innover. Le tissu associatif est pour lui un interlocuteur nécessaire.

Il faut savoir que les réserves naturelles sont gérées par les parcs régionaux et nationaux, les communes, les établissements publics et par des associations auxquelles le ministère délègue la gestion par voie de convention. Or les crédits disponibles diminuent. Comme ils sont affectés en totalité à l'emploi, votre projet, monsieur le ministre, aboutira nécessairement à des licenciements. Vous me direz qu'en contrepartie des amputations imposées au ministère de l'environnement, celui-ci bénéficie du transfert de la délégation aux risques majeurs. Je voudrais pouvoir me réjouir d'un tel renfort. Dans un entretien récent avec la presse, Haroun Tazieff a attiré notre attention sur les dangers qui nous menacent et que nous aurions tort de gérer comme de simples spéculations métaphysiques.

Les tremblements de terre ou les incertitudes nucléaires ne sont pas le fruit d'une malédiction dont la France serait exempte.

Nous sommes comptables pour le temps présent et pour les temps à venir de la sécurité des Français. J'aimerais que le Gouvernement accorde aux risques majeurs la même attention qu'il apporte aux risques courants de la voie publique. Or les crédits de recherche affectés aux actions de prévention en ces domaines baissent de 26 p. 100. Ce simple indicateur montre cruellement vos difficultés à prendre en charge notre avenir.

Monsieur le ministre, ces réflexions préliminaires au débat budgétaire me permettent de vous interroger sur la volonté du Gouvernement de conduire une véritable politique en matière d'environnement.

Comme chacun des membres de cette assemblée, j'observe qu'à structure constante votre budget baisse de 12 p. 100 par rapport à celui de l'année dernière.

Je sais bien que tout budget de l'environnement est par nature insuffisant tant est considérable l'effort à entreprendre.

Il est vrai que, pendant trop d'années, l'aménagement de notre espace s'est réalisé sans que l'on tienne véritablement compte des études d'impact. Aujourd'hui, il faut dépenser des sommes considérables pour lutter contre les fléaux qui sont le bruit, la pollution de l'eau ou la pollution de l'air.

L'effort à conduire est considérable. Il ne peut pas être de la seule responsabilité de l'Etat, mais, il appartient à ce dernier de faire son devoir. Or nous observons une réduction qui est beaucoup trop importante de votre capacité d'intervention.

Je relève, en particulier, une réduction inadmissible des crédits d'investissement qui déterminent l'avenir, puisqu'ils chutent de 29 p. 100.

J'insisterai brièvement, dans le deuxième temps de mon propos, sur deux problèmes que je crois essentiels : l'eau et l'air.

L'eau est un bien rare, fragile et précieux qu'il convient de protéger. Or le projet de budget ne répond qu'imparfaitement aux exigences que représente la protection de l'eau.

En matière d'information, on notera avec intérêt la création de banques de données sur l'état des eaux souterraines. De même, je trouve que la création d'un institut de l'eau chargé de la formation, de la coordination des observations et des recherches effectuées dans le domaine de l'eau est une heureuse initiative. Malheureusement, j'ai cherché en vain dans le projet de budget les crédits nécessaires à la création et au fonctionnement d'un tel institut. Il est bien de proposer, encore faut-il que l'intendance suive.

Je veux également appeler votre attention sur l'effort considérable qui devrait être conduit pour l'épuration des eaux usées. Or les dépenses en capital, qui devraient favoriser les investissements en ces domaines vitaux pour la santé de la population, baissent de plus de 23 p. 100. Je vous avoue ne pas comprendre le désengagement de l'Etat, alors que le taux moyen de dépollution des agglomérations stagne à 35 p. 100. Sur ce point, le maire de Grenoble devrait me comprendre parfaitement.

Un mot, enfin, pour regretter que ne soit pas poursuivi l'effort entrepris au cours des dernières années pour l'amélioration de l'état de nos plages. Il est dommage que le chapitre « Prévention des pollutions et gestion des eaux » soit amputé de 25 p. 100 de ses crédits.

En ce qui concerne la qualité de l'air, nous constatons une nette amélioration de la situation au cours des dix dernières années. La réduction des teneurs en plomb dans l'air devrait s'accroître dans les prochaines années grâce à la généralisation progressive de l'utilisation d'essence sans plomb. une stabilisation du phénomène.

Sur le point particulier des pluies acides, on note une stabilisation du phénomène. Il faut poursuivre le programme de lutte entrepris par le ministère dès 1983 : surveillance, recherche, réduction des émissions polluantes des installations de combustion.

Mais, monsieur le ministre, comment atteindre l'objectif fixé en 1985 de réduire de moitié les rejets de soufre à l'horizon 1990, alors que vous nous proposez, dans votre budget, de diminuer de 20 p. 100 les crédits de fonctionnement de l'Agence pour la qualité de l'air ?

Pour terminer, je traiterai des risques majeurs.

La dioxine de Seveso, la maladie mercurielle de Minamata, l'intoxication massive de Bhopal, le nuage radioactif de Tchernobyl, le tremblement de terre du Salvador et bien d'autres catastrophes frappent à juste titre la conscience collective des hommes. Soyons persuadés que cela n'arrive pas, automatiquement et obligatoirement, qu'aux autres. Cela peut nous arriver.

Monsieur le ministre, la délégation aux risques majeurs a été rattachée à votre ministère, fort bien ! Mais je note avec une très grande tristesse que les crédits de cette délégation sont amputés de 10 p. 100 par rapport à la somme dont elle disposait l'année dernière. Il y a là une grande contradiction entre la prise de conscience de l'importance de ces problèmes pour notre avenir et les moyens financiers que le Gouvernement accorde à la collectivité nationale pour gérer convenablement cet avenir.

Au terme de cette analyse, nous constatons, monsieur le ministre - et je suis au regret de vous le dire - une réduction dramatique des crédits concernant la quasi-totalité des chapitres du budget de l'environnement. La prévention des risques, la lutte contre les pollutions ne sont plus des priorités ; le monde associatif n'est plus considéré comme un partenaire utile.

L'an dernier, présentant le projet de budget de l'environnement au nom de la commission de la production et des échanges, M. René La Combe, député R.P.R., écrivait : « Au terme de l'examen des crédits demandés au titre du ministère de l'environnement, votre rapporteur ne peut que constater l'écart de plus en plus grand qui existe entre les intentions affichées... et les moyens budgétaires prévus. » Et ce député R.P.R. concluait au rejet du budget. Que dirait-il cette année puisque le même budget est amputé, par rapport à celui de l'année dernière, de 12 p. 100 de ses crédits ?

Messieurs de la majorité, j'attends avec beaucoup d'intérêt vos explications et la manière dont sera conclu ce débat. Pour sa part, et en sa très grande sagesse, la commission de la production et des échanges a suivi les conclusions de son rapporteur. Elle vous invite à rejeter les crédits du ministère de l'environnement (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement.

M. Alain Carignon, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement. Mesdames et mes-

sieurs les députés, même si - et vous le savez bien, d'ailleurs, d'autant que certains rapporteurs l'ont noté - le budget est un élément essentiel, l'action en faveur de l'environnement ne peut pas se résumer au seul budget du ministère ni hier, ni aujourd'hui, ni demain.

L'effort commencé il y a vingt ans, depuis les lois créant les parcs nationaux, poursuivi par une politique de gestion cohérente de l'eau, puis par la création du ministère en 1971, représentée et a représenté un formidable bond en avant de la protection des espaces, des espèces, de l'atmosphère et du sous-sol. C'est un effort auquel chacun a pu apporter sa contribution, comme vous l'avez noté, monsieur le rapporteur, sans tapage ni excès, mais dans un remarquable souci d'efficacité.

Cependant, le défi, toujours renouvelé, que représente l'environnement réside dans le fait que, lorsqu'un problème est circonscrit, un autre survient et, de plus en plus souvent, les atteintes à l'environnement qui se produisent aujourd'hui ne seront mesurables que demain et après-demain, ce qui rend la tâche de prévision difficile, exigeante et nous contraint à porter le regard le plus loin possible pour convaincre et réprimer, à l'instant, des pratiques qui n'auraient des conséquences qu'à un horizon plus lointain.

Le second défi de l'environnement est évidemment à l'échelle européenne. Aucune politique valable ne peut être mise en œuvre si elle n'est pas confortée et assurée au-delà de nos propres frontières. On l'a vu de façon spectaculaire pour la radioactivité à la suite de l'accident de Tchernobyl. On le sait bien pour les établissements de grande combustion, l'une des principales causes des pluies acides ; on le sait pour les oiseaux migrateurs qui ont besoin d'espaces et d'aires de repos. Bref, rien, pratiquement rien, n'échappe à cette dimension.

A partir de ces deux défis, qui cadrent toute politique de l'environnement, et si l'on tend à se ramener à l'essentiel, nous devons, à l'occasion du budget, nous poser la question suivante - et je répondrai ainsi au rapporteur : quelle politique de l'environnement conduire et avec quels moyens ?

Cette politique repose sur trois axes fondamentaux qui n'ont rien d'original, mais qui la déterminent : l'air, l'eau et la prévention des risques.

L'air, comme vous l'avez dit, monsieur le rapporteur, est un bien absolu, indispensable, fragile. Il est parfois menacé par les pollutions ; par exemple, par le dépérissement des forêts à l'échelle de l'Europe, qui a des causes anciennes et profondes, par les atteintes à la forêt à l'échelle de la planète, de l'Afrique à l'Amazonie, qui ont des causes climatiques et économiques. Notre équilibre est donc menacé à terme, notre forêt qui est le patrimoine naturel nécessaire à notre vie, qui est notre patrimoine culturel aussi, dépérit.

Les pluies acides sont ainsi la conséquence de négligences qui remontent à plusieurs décennies et le traitement de ce phénomène ne peut intervenir qu'à l'échelle européenne. Les solutions que nous avons adoptées - et votre rapporteur de la commission des finances a bien voulu souligner que le programme de recherches était totalement sauvegardé à l'échelle européenne - se situent dans la ligne de ce programme qui nous permettra de déterminer les causes exactes des pluies acides. Je m'en suis entretenu, avant-hier encore, avec mon collègue allemand : il faut étudier toutes les conséquences de la mise en place d'un programme européen pour la voiture propre, utilisant les dernières ressources de la technologie au niveau des moteurs, des traitements catalytiques, des carburants tels que l'essence sans plomb.

N'oublions pas, enfin, les efforts accomplis dans le cadre de la C.E.E. pour réduire la pollution des grandes installations de combustion afin de mieux protéger l'atmosphère. Sur ce sujet, chaque conseil européen voit progresser la solution applicable aux Douze. Bref, à mon avis, sur un sujet comme celui-là, la moitié du chemin est accomplie lorsque le problème est scientifiquement et correctement posé.

Le deuxième axe d'une politique de l'environnement vise l'eau, qui est source de vie.

Comme vous l'avez dit, monsieur le rapporteur, en matière d'eau, on est, à ce jour, dans la situation où l'on était il y a quelques années en matière d'air. On polluit sans le savoir, ou, plus précisément, sans en mesurer les conséquences à long terme. Les nappes phréatiques ne pourront supporter sans dommages graves ce qui est actuellement reçu par le sous-sol. On l'a vu avec les accidents dus au pyralène qui

m'ont amené à faire appliquer immédiatement des mesures draconiennes et d'envergure qui impliquent le recensement, la déclaration et la réforme des appareils concernés.

Cela vaut également à l'échelle internationale avec les rejets de sels dans le Rhin. La convention internationale, ratifiée par le Parlement en 1983 et qui n'avait reçu aucune exécution, va enfin pouvoir être appliquée avant la date fatidique du 5 janvier 1987 et assurer, aux yeux de nos voisins et amis, le respect de la parole de la France. M. Wallmann, mon collègue allemand, m'exprimait hier toute la satisfaction de la République fédérale d'Allemagne à ce propos.

Comment aurions-nous pu aborder l'année européenne de l'environnement, dont vous traitez dans votre rapport pour indiquer que la France ne joue pas un rôle suffisamment moteur, si nous n'avions pas réussi d'abord à appliquer cet accord international ?

Le problème est aujourd'hui résolu et je m'en félicite, car il ne s'agit pas seulement d'évoquer la coopération européenne, encore faut-il apporter des réponses concrètes. C'est ce que j'ai fait à propos du pyralène et des rejets de sel dans le Rhin.

C'est aussi parce que je pense que c'est aujourd'hui qu'il faut agir pour éviter d'avoir à subir dans une décennie d'autres problèmes que j'ai proposé au conseil des ministres de mercredi dernier un plan législatif et réglementaire qui nous permettra de protéger durablement notre sous-sol et ce bien précieux qu'est l'eau. Il faudra, là encore, y apporter l'indispensable volet européen, désormais vital, pour la protection réelle de l'environnement à l'échelle qui est la nôtre.

Quant à l'institut de l'eau dont je prévois la création, son financement, monsieur le rapporteur, sera assuré par le financement actuellement accordé par le ministère aux associations existantes, puis par une participation des agences de bassin et des industriels auxquels j'ai, bien entendu, demandé de contribuer.

Pour les agences de bassin, 1987 sera la première année depuis cinq ans au cours de laquelle leurs interventions augmenteront de 2 p. 100 de plus que le coût de la vie. Je vous rappelle en effet que, pendant ces cinq dernières années, elles avaient été bloquées. Lors de leur dernière conférence, elles m'ont d'ailleurs remercié de cette évolution bien qu'elles la jugent évidemment insuffisante.

Enfin, le troisième point de mon exposé concerne les risques majeurs.

A quoi servirait-il d'engager des actions patientes et de longue haleine si, en un jour, en quelques heures, voire en un instant, un accident technologique, industriel ou nucléaire, un accident naturel, venait à détruire, et pour longtemps, la fragile équilibre que l'on aurait construit ? Je trouve positif, comme le rapporteur de la commission des finances - mais, si j'ai compris, contrairement au rapporteur de la commission de la production et des échanges -, que le domaine de la prévention des risques ait été rattaché au ministère de l'environnement.

Le Premier ministre m'a confié cette tâche lors de la formation du Gouvernement. J'ai réuni et fait travailler sur ces questions tous ceux dont l'apport pouvait être positif, M. Haroun Tazieff, bien entendu, et d'autres techniciens, en évitant totalement les choix partisans parce qu'il s'agit d'une question que tous les gouvernements auront à aborder. J'ai fait appel à eux parce que, autant que notre défense extérieure, notre défense intérieure a besoin d'un consensus et de durée pour être efficace.

Je présenterai donc prochainement au Parlement un projet de loi qui aura pour objet de mettre en place un dispositif d'information et de prévention quant aux risques majeurs. Il permettra à notre pays de faire un pas très important dans ce domaine sensible. J'espère qu'à travers l'Assemblée nationale nous pourrions faire avancer la prise de conscience des Français, leur connaissance de ces questions, l'information qui est la base même d'une bonne politique de prévention. C'est la première fois qu'un gouvernement abordera la question sous ces deux aspects, la prévention et les secours, et que les deux ministres concernés - c'est-à-dire ceux de l'intérieur et de l'environnement - présenteront ensemble un projet de loi. Ce projet sera très important et il constituera la base d'une politique de l'environnement digne de notre pays.

Cette politique trouve évidemment de nombreuses autres applications concrètes autour de ces trois axes.

J'évoquerai nos parcs nationaux et régionaux dont les budgets sont sauvegardés, comme votre rapporteur l'a noté, et qui vont, pour la première fois depuis sept ans, voir s'ajouter à la liste un autre parc national, celui de la Guadeloupe, qui ouvrira en octobre 1987. Par ailleurs, la création d'un parc franco-espagnol est à l'étude et il y a des projets de protection de la forêt amazonienne, dans le département de la Guyane.

Bien entendu, vous le savez, la forêt méditerranéenne est l'objet de notre attention. Dès le 16 juillet, en conseil des ministres, M. le ministre de l'intérieur et moi-même avions indiqué, à l'occasion d'une communication, que les moyens mis en œuvre pour prévenir les incendies de forêts étaient notoirement insuffisants. En quelques semaines nous avons mis en place un dispositif.

La sécurité civile accroîtra ses moyens de lutte, et M. Pasqua et moi-même vous proposerons, dans le cadre d'un projet de loi sur les risques majeurs, la création d'un conservatoire de la forêt méditerranéenne qui sera mis en place au début de 1987 et qui sera doté de moyens financiers nouveaux.

Je tiens à saluer en cette occasion l'action des deux mille jeunes qui, sous l'égide du ministère de l'environnement, participent bénévolement cette semaine au nettoyage, à l'entretien, au reboisement de la forêt méditerranéenne. Là encore, c'est la première fois que des moyens d'information et de sensibilisation d'une telle ampleur auront été mis en œuvre pour faire régresser les feux de forêts.

Nous ne promettons évidemment pas qu'il n'y aura plus d'incendie en 1987. Nous nous engageons simplement à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que, au fil des années, ils soient réduits. Nous avons tous le désir de mieux valoriser, de mieux faire connaître tout ce qui, de près ou de loin, concerne notre patrimoine naturel. C'est ce que représentent si bien, d'ailleurs, ces parcs, ces espaces, ces forêts.

Permettez-moi encore d'aborder un problème qui n'entre pas dans le cadre de l'examen de ce budget mais qui me paraît essentiel pour l'environnement. Il s'agit de l'enjeu que représente la déprise des terres agricoles dans la décennie qui vient.

Un tiers des terres agricoles sera abandonné par les agriculteurs, créant - si nous n'y prenons garde - des seuils de rupture dans l'équilibre et la vie du monde rural. Nous aurions alors la vision de terres en friches, de paysages désolés, au lieu du sol équilibré que notre regard rencontre lorsqu'il se promène sur les campagnes entretenues parce qu'elles sont habitées.

Pussions-nous trouver aujourd'hui, et je me permets de vous alerter les uns et les autres, les mesures qui empêcheraient ces millions d'hectares de s'appauvrir, et qui permettraient d'écartier, dans quelques années, un problème du même type que celui que nous rencontrons avec l'abandon de la Provence et de l'entretien de la forêt méditerranéenne.

Le budget du ministère de l'environnement serait-il augmenté qu'il ne suffirait pas, à lui seul - comme il n'y a pas suffi seul dans le passé -, à faire face à tous ces défis que je viens d'évoquer.

Celui de la qualité de la vie en ville en est un autre : elle concerne 80 p. 100 de nos concitoyens qui y vivent. La lutte contre le bruit, chacun le comprend bien sûr, n'a pas que des aspects budgétaires. Il s'agit aussi d'adaptation et de répression. Il faudra prendre des mesures nouvelles, et le comité national contre le bruit me les présentera d'ici à la fin de l'année.

Bref, face à ces formidables enjeux, il faut une action interministérielle. Le seul exemple des forêts, pour lesquelles sept ministres se sont mobilisés, le montre bien. Par ailleurs, cette action dépend autant du ministère que du remarquable tissu associatif - et les rapporteurs l'ont souligné - qui la cogère avec nous. Bien entendu, les moyens des associations comme partout ne seront plus systématiquement accordés comme un droit de tirage assuré pour fonctionner. Mais notre soutien interviendra de façon sélective en fonction des projets définis. Il n'y a pas de raison d'échapper, là non plus, au souci de l'efficacité.

Cette action dépend encore des collectivités locales dont la prise de conscience « environnementaliste » est de plus en plus importante et doit être encouragée par le système des contrats.

C'est dans ce contexte qu'il faut analyser le budget du ministère de l'environnement.

Certes, il participe, comme les autres, à l'effort de rigueur nécessaire à notre temps. Mais, sur ce budget, peu d'économies peuvent être faites car lorsque l'on raisonne, non plus en milliards mais en millions de francs, la marge de manœuvre devient vite dangereusement étroite.

C'est ainsi que le projet de budget pour 1987 est de 870 millions de francs. Pour effectuer avec 1986 une comparaison avec toute la clarté et toute l'honnêteté nécessaires - la commission de la production et des échanges a bien voulu reconnaître que c'était le cas lorsque je me suis exprimé devant elle - il faut prendre en compte la totalité des moyens de paiement mis à la disposition du ministère et réintégrer les crédits relatifs aux personnels du ministère de l'équipement qui sont placés en totalité à la disposition du ministère de l'environnement. Je peux d'ailleurs vous rassurer totalement sur ce point : ces personnels obéissent au ministre de l'environnement même si leurs salaires sont fondus dans ceux du vaste ministère de l'équipement.

Je souhaiterais d'ailleurs que le petit millier d'employés qui dépendent du ministère de l'environnement sensibilisent les 120 000 fonctionnaires du grand ministère de l'équipement aux problèmes de l'environnement. En effet, notre action serait alors beaucoup plus riche.

Concernant l'inspection des installations classées, je n'entrerai pas, là non plus, dans la querelle du rattachement administratif puisque 280 des 480 inspecteurs dépendaient en 1986 du ministère de l'environnement. En 1987 en tout cas, ces 480 personnes auront à appliquer les consignes que mon administration et moi-même leur donnerons. A cet égard, ce serait leur faire injure que de penser, monsieur Tavernier, que leurs rapports seraient dictés en fonction de la feuille de salaire qu'ils reçoivent. Il faut faire confiance à ces fonctionnaires de haute qualité qui accomplissent leur tâche en toute indépendance et qui sont tout à fait capables d'effectuer les rapports qui conviennent avec la compétence qui est la leur et que personne d'ailleurs ne conteste.

J'ajoute, que grâce à un redéploiement interne, il n'y aura pas de réduction du personnel des installations classées. Il est évident que, par delà la querelle subalterne de leur rattachement administratif, l'essentiel du problème porte sur leur nombre encore largement insuffisant - je vous rejoins tout à fait, monsieur le rapporteur de la commission des finances - pour accomplir leur tâche et il faudra que dans les années à venir nous puissions y remédier.

S'agissant de l'année européenne de l'environnement, point qui a également été abordé, je me suis attelé, dès ma nomination, à la recherche des personnalités susceptibles de créer un large consensus dans l'opinion et de faire des propositions à l'échelle européenne : c'est la raison pour laquelle j'ai été très heureux que Mme Veil, M. Robert Poujade, M. Brice Lalonde et bien d'autres aient accepté de venir travailler pour faire ces propositions.

Aux 480 000 francs inscrits au budget de mon ministère viendront s'ajouter 1 170 000 francs en provenance de la Communauté et 2 millions de francs de la ligne « information », qui nous aideront à faire de cette année européenne de l'environnement un élément très important de cette Europe que nous voulons ensemble.

J'ajoute que nous ferons, là encore, appel aux partenaires privés pour qu'ils s'associent à des initiatives régionales et locales, afin d'assurer le rayonnement de cette année européenne de l'environnement.

Le débat budgétaire est finalement l'occasion d'aller au-delà des chiffres pour atteindre la réalité d'une politique.

Nous continuerons le labeur incessant et quotidien que l'environnement requiert dans la lignée de ceux qui, les premiers, en ont tenu compte, d'abord le général de Gaulle puis Georges Pompidou qui a créé ce ministère, et qui ont su, à leur époque, créer un cadre « environnementaliste » dont la clef de voûte fut précisément la constitution de ce ministère. Nous nous efforcerons de faire en sorte que la politique de l'environnement ne soit pas uniquement le résultat d'une réglementation forcée. Il faut de la réglementation, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi une prise de conscience et la mobilisation, la responsabilisation de tous les partenaires dans le respect de l'initiative de chacun. Le projet de budget qui vous est soumis, mesdames et messieurs les députés, contribue, à mon avis, à faire la part des enjeux et à conforter une action responsable.

Au cours de ces six derniers mois, de nombreux problèmes sont apparus dans le domaine de l'environnement, et le ministère a pris des initiatives dans des domaines fondamentaux : les pollutions, la protection de l'eau, les risques majeurs, la forêt méditerranéenne - et a élaboré un programme d'action de grande dimension. Cela démontre notre volonté, que je crois d'ailleurs largement partagée par l'Assemblée et au-delà d'elle, de faire de la politique de la protection de nos espaces naturels et de l'environnement, à laquelle nous sommes tous attachés, un élément qui nous rassemble et qui nous permette d'agir ensemble.

C'est le vœu que je formule à l'occasion de ce débat. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Vincent Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, au total, le budget de l'environnement ne représentera plus que 0,6 p. 1000 des dépenses civiles de l'Etat en 1987 contre 0,72 p. 1000 en 1986.

Ainsi, non seulement, monsieur le ministre, vous persistez dans les mauvaises orientations de vos prédécesseurs, mais vous les aggravez encore.

Voilà dans quelles conditions votre gouvernement aborde l'année 1987, pourtant déclarée année européenne de l'environnement.

Evidemment, de telles orientations sont extrêmement dangereuses.

Les dépenses d'environnement sont à l'évidence considérées comme un coût qu'il faut contenir au maximum.

Ce faisant, vous sacrifiez l'avenir : loin de devoir être appréhendée en seuls termes de coûts financiers immédiats, l'action pour l'environnement constitue un formidable enjeu pour les années et les décennies à venir. L'investissement « environnement » est un investissement rentable. Son coût financier est sans commune mesure avec les coûts économiques et sociaux, monétaires et non monétaires, à l'échelle des individus comme à celle de toute la société, qu'engendrent la pollution et la dégradation irraisonnable, non maîtrisée, de l'environnement et des ressources naturelles.

Je voudrais m'arrêter plus précisément sur quelques questions qui m'apparaissent significatives de vos mauvaises orientations dans ce domaine.

En premier lieu, concernant la pollution atmosphérique, je note que les subventions de fonctionnement de l'agence pour la qualité de l'air sont amputées de 20 p. 100. L'agence connaîtra donc des difficultés et ce dans un contexte où, par ailleurs, la taxe sur la pollution atmosphérique mise en place par le gouvernement précédent, au lieu de frapper significativement les industries polluantes afin de les inciter à s'équiper au plus vite en matériels dépolluants, se situe à un niveau si bas qu'il est plus commode de payer et de ne rien faire que d'investir pour dépolluer. Or, monsieur le ministre, comment oublier dans le même temps que la pollution atmosphérique industrielle est la cause principale des pluies acides, comme vous l'avez d'ailleurs fort justement rappelé ? La destruction de la forêt vosgienne est le résultat de la pollution émise depuis vingt ans, et votre laxisme peut conduire à de nouvelles catastrophes écologiques dans les vingt ans à venir.

Ainsi votre Gouvernement sacrifie les immenses enjeux écologiques de demain à des considérations étroites du court terme, et cela devient encore plus insupportable quand ces enjeux écologiques sont aussi des enjeux économiques.

C'est le cas en matière automobile, où le plan de casse patronal et gouvernemental de l'automobile française laisse à d'autres pays le soin de développer les systèmes anti-polluants qui équiperont, dans quelques années, l'ensemble de la production automobile européenne.

Le deuxième exemple porte sur l'eau et le réseau hydrographique. La sécheresse de cet été et ses conséquences sur la production agricole, succédant aux inondations à d'autres époques, montrent l'urgence de poursuivre à un rythme soutenu l'aménagement des bassins hydrographiques et la préservation des ressources d'eau potable.

Ce ne sont pas, à l'évidence, les orientations retenues par le Gouvernement puisque les documents budgétaires témoignent d'une baisse de plus de 11 p. 100 des crédits pour la

modernisation des réseaux d'annonces de crues et de près de 3 p. 100 des crédits de protection des eaux souterraines, c'est-à-dire précisément dans un domaine où de grands efforts pour la qualité de l'eau devraient être engagés en raison notamment de l'aggravation de la pollution par les nitrates.

Ne serait-il pas utile de faire quelque peu appel financièrement aux grandes sociétés de la distribution de l'eau dans notre pays - la Lyonnaise des eaux et la Générale des eaux - dont les profits crévent les plafonds et sont dus pour une bonne part aux usagers et aux collectivités locales ?

Ma troisième observation a trait au conservatoire du littoral.

Cet organisme voit à nouveau ses crédits largement amputés. Ses moyens de fonctionnement stagnent en francs courants, c'est-à-dire régressent en réalité si l'on tient compte de l'érosion monétaire. Mais surtout, hélas ! les subventions d'investissement du conservatoire chutent de 10 p. 100, ce qui est dans le droit fil des orientations des budgets précédents.

L'étu du littoral méditerranéen que je suis est particulièrement indigné de ces décisions. Quand les crédits d'investissement du conservatoire chutent de 10 p. 100, c'est-à-dire de plus de 12 p. 100 en volume, cela signifie concrètement, sur le terrain, que les capacités d'acquisition de cet organisme ne seront que de 88 p. 100 de celles de l'année précédente. Vous compromettez ainsi pour longtemps l'achat d'espaces naturels sensibles qui doivent être protégés et qui, à défaut, risquent d'être livrés, surtout dans les régions touristiques, à la spéculation, et je puis en témoigner, notamment pour ma commune.

Ma quatrième observation concerne vos orientations budgétaires en matière de recherche.

Ce domaine d'activités est littéralement sacrifié. Tous transferts pris en compte, globalement, les moyens de fonctionnement et d'équipement chutent de près de 20 p. 100.

Saborder la recherche, c'est saborder l'avenir, c'est donc le contraire qui est nécessaire. Il est plus que jamais indispensable de maintenir et de développer notre potentiel de recherche, de créer des emplois de chercheurs, de donner des moyens aux équipes.

J'en veux pour exemple le problème des risques technologiques majeurs dont nous avons eu un aperçu ces dernières années, à travers le monde, avec *Three Mile Island* aux U.S.A., Mexico ou Bhopal et, plus récemment, avec Tchernobyl. La fatalité de la catastrophe prêchée par certains, adeptes par ailleurs de la croissance zéro, n'existe pas.

Il y a des risques, certes, mais ceux-ci peuvent être maîtrisés et réduits si, d'une part, les efforts en rapport sont consentis dans le domaine de la recherche pour l'environnement et la sûreté des installations, et si, d'autre part, les hommes sont mieux formés et responsabilisés.

C'est, hélas ! le contraire que vous faites : la déréglementation sociale tous azimuts, la remise en cause des statuts des personnels de recherche ou d'exploitation des installations s'accompagnent de l'austérité budgétaire.

Dans ce domaine encore, votre politique n'est pas bonne, ni pour le présent ni pour l'avenir.

Ma dernière observation a trait au rôle du mouvement associatif en matière d'environnement.

Les associations de lutte pour l'environnement jouent un rôle considérable et diversifié. Nombre de ces associations assurent d'ailleurs des tâches de gestion du patrimoine.

Or, au lieu de leur donner les moyens de se développer, le Gouvernement a choisi pratiquement de les étouffer en les frappant à la caisse. C'est que, sans doute, ces associations, en bons praticiens de l'environnement, savent combien les orientations prises sont lourdes de conséquences.

C'est ainsi que vous amputez les moyens dont elles disposent de 20 p. 100, moyens légitimes pourtant, eu égard à la véritable mission de service public que les associations assurent.

Elles peuvent amèrement constater qu'on est bien loin de ces fameux états généraux de l'environnement de 1981, porteurs de grands progrès potentiels mais qu'hélas les mauvais choix politiques ultérieurs se sont empressés de faire tomber dans les oubliettes de l'histoire.

Tout cela, monsieur le ministre, montre que, hélas, comme vos prédécesseurs, vous refusez de donner au pays les moyens dont l'action pour l'environnement a besoin, au nom

d'économies budgétaires dont les raisons paraissent bien pâles comparées à l'ampleur des défis que notre société doit relever immédiatement et pour les générations à venir.

C'est la raison pour laquelle le groupe communiste émettra un vote négatif sur vos crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Roland Nungesser.

M. Roland Nungesser. Monsieur le ministre, le budget de l'environnement est, d'une façon générale, marqué par la rigueur, bien qu'il fasse apparaître quelques orientations prioritaires.

Je regrette, quant à moi, que les crédits de personnel et d'administration générale soient directement réintégrés dans les chapitres budgétaires généraux du ministère de l'équipement.

Une telle disposition sera sans doute moins préjudiciable à l'autorité personnelle du ministre qu'à la nécessité de renforcer les moyens d'action de votre ministère sur tous les plans.

De plus, le montant des subventions allouées aux associations de protection de la nature baisse également et pourtant leur action a souvent eu des effets positifs. Je pense notamment au courant d'opinion qu'elles avaient suscité il y a une dizaine d'années au point que nous avons pu faire insérer l'obligation des études d'impact dans la loi sur la protection de la nature, ce qui, à l'époque, ne fut pas commode.

Sans doute, certains prétendront que les transferts de crédits vers d'autres départements ministériels soulignent le fait que les préoccupations d'environnement sont maintenant partagées par un plus grand nombre de ministères.

En tant que rapporteur de la loi sur la protection de la nature, j'avais souhaité que le souci de sauvegarde de l'environnement soit dorénavant le fait de toutes les administrations en charge de l'urbanisme et des équipements collectifs.

Il n'en reste pas moins que le chemin parcouru n'est pas tel que l'existence même d'un ministère chargé de veiller à l'environnement puisse apparaître plus ou moins remis en cause, que ce sentiment soit exprimé à tort ou à raison. Il y a encore trop à faire dans ce domaine.

Cette réflexion sur l'ensemble du projet de budget de l'environnement s'applique aussi en particulier à certains domaines privilégiés de vos interventions. Ainsi, en ce qui concerne les réserves naturelles, la baisse relative de l'aide de l'Etat à chaque réserve naturelle va poser des problèmes graves aux gestionnaires et sera surtout préjudiciable aux réserves les plus récentes qui ont des besoins importants d'études et de travaux.

Les réserves naturelles sont pourtant les lieux privilégiés de rencontre entre l'homme et la nature. La plupart d'entre-elles développent des actions éducatives et d'information auprès du public et cette régression de la dotation budgétaire risque d'entraîner de graves problèmes de gestion, notamment pour trois nouvelles réserves naturelles.

Par ailleurs, il est paradoxal de constater une diminution des moyens affectés à la lutte contre le bruit, alors que votre ministère s'est fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre dans ce domaine. De plus, dans les prochains mois, la transcription dans le droit français des directives européennes devra entraîner de nouvelles mesures, notamment en ce qui concerne la diminution des bruits liés aux transports.

Je me permets d'insister sur les nuisances des moyens de transports, qui ont un impact particulièrement grave sur l'équilibre psychique d'un grand nombre d'habitants. Malgré l'obligation de pots d'échappement indémontables sur les cyclomoteurs neufs, les manipulations continuent qui tendent à rendre certains deux-roues encore plus bruyants.

Ces dispositions ne sont guère appliquées parce que les contrôles sont insuffisants, pour ne pas dire inexistantes. Et pourtant, les instruments permettant de mesurer le niveau des décibels existent et leur coût n'est plus prohibitif.

Sans doute, fait-on état de l'existence de « brigades anti-bruit ». Quant à elles, elles ne font guère de bruit, car, rares sont ceux qui ont entendu parler de leur activité dont j'aimerais bien connaître le bilan. Je crois que, plutôt que de s'en remettre à ces brigades spécialisées, mieux vaudrait que des instructions soient données aux services de police pour établir des surveillances et des contrôles systématiques. Dis-

posant d'appareils de mesure des décibels, ils pourraient sanctionner les contrevenants et éviteraient ainsi que des centaines d'habitants connaissent un sommeil perturbé par un seul cyclomotoriste traversant tout un village ou tout un quartier de ville. Une telle mesure n'impliquerait pas de lourdes dépenses et fournirait une solution efficace à la lutte contre le bruit que vous entendez mener. Il en serait de même pour une adaptation de la réglementation protégeant les spectateurs dans des salles où, la mode aidant, la sonorisation est poussée à des niveaux traumatisants pour l'appareil auditif. C'est particulièrement vrai pour les jeunes qui, sacrifiant à ce culte du bruit, seront exposés, dans quelques années, à de graves - et irréremédiables - troubles de l'ouïe, de l'avis des médecins spécialisés, au point que certains d'entre eux n'hésitent pas à dire que se préparent ainsi des générations de sourds.

Il conviendrait donc qu'au-delà d'un certain nombre de décibels, les services de sécurité soient habilités à intervenir pour protéger non seulement les voisins des salles de spectacles, qui en subissent les inconvénients, mais aussi les participants, qu'il faut protéger contre eux-mêmes.

Monsieur le ministre, nous savons qu'une de vos préoccupations majeures est de protéger la forêt. Les dévastations provoquées par les pluies acides de nos massifs forestiers de l'Est justifient, entre autres, votre souci. Mais s'il n'est pas aisé de mettre en œuvre une politique de protection contre les pluies acides, en revanche les solutions pour combattre les incendies qui ravagent chaque année la forêt méditerranéenne sont plus clairement définissables.

Sans doute impliquent-elles un effort financier, mais leur réalisation résultera essentiellement d'une volonté politique.

Quand prendra-t-on les mesures nécessaires pour imposer le débroussaillage de ces forêts ? Quand se décidera-t-on à faciliter l'implantation d'un habitat diffus dont les conséquences financières sont généralement acceptées par les intéressés eux-mêmes, cette forme d'habitat constituant le meilleur moyen d'éviter l'expansion rapide et catastrophique des débuts d'incendie.

M. Olivier Guichard. Très bien !

M. Roland Nungesser. Quand ouvrira-t-on les crédits nécessaires pour rétribuer comme il convient les remarquables et souvent héroïques pilotes d'avion spécialisés et, d'une façon générale, les courageux pompiers qui n'hésitent pas à risquer leur vie ? Mais les crédits d'équipement pour les doter des matériels adéquats, notamment sur le plan aéronautique, sont aussi nécessaires.

De telles décisions s'imposent d'autant plus que les ressources budgétaires qu'elles exigent sont sans commune mesure avec le montant des dégâts provoqués par les incendies.

Vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, si pour terminer j'évoque les problèmes de la protection animale.

Je voudrais vous rappeler la proposition de loi que j'ai déposée en 1984, tendant à étendre aux animaux dits sauvages - mais qui ne sont en vérité, pour la plupart, que des animaux en liberté - les protections que la loi sur la protection de la nature de 1976 a apportées aux animaux domestiques. Si une telle loi était votée, elle pourrait permettre de remédier à certains sévices infligés inutilement à des animaux non domestiques, soit au nom de certaines traditions régionales, comme les corridas, les combats de coqs, la chasse à courre ou la chasse à l'arc, soit par l'utilisation de certains appareils dits de protection agricole, comme les pièges à mâchoires, dont il faut arriver à la suppression totale, même si maintenant ils sont soumis à une homologation.

Les associations de protection de la nature, qui se dévouent bénévolement et passionnément à leur tâche - et notamment la S.P.A. que j'ai l'honneur de présider -, attendent avec impatience l'adoption des principales dispositions de cette proposition.

Telles sont les observations, limitées à quelques domaines concrets, que je voulais formuler, au nom de mon groupe, dans le délai trop bref qui m'est imparti.

Le nombre, la variété et l'importance sociologique des problèmes qui relèvent de votre ministère mériteraient de plus longs développements, mais surtout, pour vous-même, des moyens d'intervention beaucoup plus importants.

Nous comprenons que, dans la nécessaire rigueur, imposée par le non moins nécessaire redressement de la situation financière de la France, le Gouvernement n'ait pu, dès cette année, faire face à toutes les ambitions de sa politique de la protection de la nature.

Mais votre conviction personnelle, votre détermination à servir cette politique d'avenir, compensera, en large partie, l'insuffisance des moyens matériels dont vous disposez.

C'est pour cette raison, parce que nous vous faisons confiance, que mon groupe votera le budget de l'environnement. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. La parole est à M. Albert Peyron.

M. Albert Peyron. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, élu des Alpes-Maritimes, mon propos portera, dans le chapitre Environnement, sur la protection de la forêt méditerranéenne qui a été dévastée cet été par des incendies catastrophiques en pertes humaines, économiques et écologiques.

Malgré les rigueurs budgétaires, il fait partie des missions de votre ministère d'assurer au mieux la protection de la nature, et ce par une utilisation judicieuse des fonds publics.

Cette protection passe par la prévention des incendies et, en premier lieu, par le débroussaillage en zones critiques, débroussaillage qui, dans un premier temps, doit être réalisé en coupe-feu autour des habitations de part et d'autre des pistes et voies de communication et en cloisonnement des massifs forestiers.

Il peut être effectué par des volontaires, comme c'est le cas à l'heure actuelle, mais également par des chômeurs, des T.U.C., des petits délinquants qui, depuis la disparition des quartiers de haute sécurité, ne seraient ainsi plus en contact avec les grands criminels. L'ensemble, encadré par les professionnels de l'O.N.F., pourrait utiliser les techniques modernes des machines-outils et les techniques anciennes, efficaces et peu coûteuses, comme les brûlis qu'on appelait autrefois des petits feux d'hiver.

Pour en réduire encore le coût, ce traitement de la forêt devrait s'incorporer dans un programme de filières d'utilisation du bois. Par exemple, la récupération de la biomasse permettrait de considérables économies d'énergie, un hectare de maquis représentant l'équivalent énergétique de dix tonnes de fuel, cette énergie étant déjà utilisée dans certains hôpitaux, casernes ou immeubles.

La prévention passe également par l'implantation de réserves d'eau, sous forme de citernes et de lacs collinaires dans les zones à haut risque comme cela avait été décidé en 1981, mais oublié depuis.

Mais votre ministère doit également se préoccuper du traitement des incendies dévastateurs en veillant à assurer aux corps des sapeurs-pompiers une plus grande efficacité par leur départementalisation, permettant une meilleure coordination, par l'amélioration des infrastructures radio et par l'amélioration des matériels roulants, en rappelant que ceux qui sont en grande partie en circulation sont constitués de G.M.C. de la guerre de 1939-1945.

En coordination avec les différents ministères concernés, il est impératif, à l'entrée de la période rouge, de décentraliser la flotte d'intervention aérienne en basant de petits appareils de type Tracker sur divers aérodromes du Midi, sachant qu'un foyer, pris à son début, se combat avec un maximum d'efficacité.

Il devient, là aussi, urgent de régénérer le parc aérien, les Canadair en service datant de 1969 à 1974. C'est ainsi que, lors des incendies de juillet, près de la moitié de ceux-ci étaient cloués au sol par des pannes. Il est également souhaitable que la T.V.A. sur les retardants utilisés, constitués d'engrais phosphatés à effet fertilisant secondaire passe de 18,6 p. 100 à 7 p. 100, comme pour les engrais agricoles et que les services départementaux d'incendie puissent, comme les agriculteurs, avoir une détaxe de 50 p. 100 sur la T.V.A. frappant les carburants.

C'est à une véritable relance de l'exploitation de la forêt méditerranéenne que je vous convie, monsieur le ministre, seule capable d'assurer, dans les années à venir, sa véritable protection face aux incendies qui la ravage.

Craignant que vous ne soyez tenté, comme vos prédécesseurs, de noyer ces feux sous des flots de paroles, nous nous en tiendrons à une abstention vigilante sur ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

(*M. André Billardon remplace M. Jean-Pierre Michel au fauteuil de la présidence.*)

**PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON,
vice-président**

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bouchardeau.

Mme Huguette Bouchardeau. Monsieur le ministre délégué, je voudrais, dans cette discussion, présenter les positions du groupe socialiste sur le budget de l'environnement. Comme l'analyse de ce projet de budget a déjà été faite à deux reprises par MM. les rapporteurs, et comme nous ne pourrions pas discuter de tous les points le concernant, je m'en tiendrai, si vous le voulez bien, à ce que je pense être les six points principaux et significatifs de ce budget.

Je voudrais évoquer, en premier lieu, les espaces naturels. Cela est un peu en marge du reste de mon intervention, parce que j'ai été chargée par l'ensemble de mes collègues de présider un groupe sur les parcs naturels. J'ai alors perçu le profond intérêt des parlementaires de cette assemblée pour cette question des espaces naturels, les parcs nationaux, les parcs régionaux, en un mot pour l'ensemble des espaces que le ministère de l'environnement est chargé de préserver.

Je ne reviendrai pas sur le simple maintien des crédits pour les parcs nationaux et régionaux. Mais je voudrais insister sur un point : les crédits attribués aux réserves naturelles passent malheureusement de 8,5 millions de francs dans le budget de l'an dernier à 8 millions de francs cette année. Les crédits sont donc beaucoup plus faibles que les années précédentes. Or, dans toutes les discussions qui ont eu lieu ici au cours des années précédentes, on a insisté sur la faiblesse très grande des crédits destinés à l'acquisition et à la gestion des réserves naturelles. Nous insistons sur l'importance de cette question, monsieur le ministre, car ces réserves naturelles relèvent en partie du budget de l'Etat et en partie de la gestion bénévole ou presque bénévole de beaucoup d'associations. Or le budget de l'environnement comprend une réduction de 10 p. 100 des crédits concernant les associations. Et en ce qui concerne les crédits pour les associations s'occupant des réserves naturelles la baisse est de 20 p. 100. Il faut donc dire que le budget va se priver cette année de concours qui lui sont pourtant tout à fait précieux. Comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, ainsi que vos prédécesseurs, le ministre de l'environnement peut difficilement se passer de l'aide sur le terrain que représentent pour lui les associations de protection de la nature, tout particulièrement pour la gestion des espaces naturels, des réserves, pour la protection des espèces qui sont aujourd'hui à sauvegarder. Il nous faut donc insister sur cet aspect du budget qui mérite une critique.

Le troisième point que je voudrais aborder concerne une baisse que j'ai trouvée choquante car elle touche un chapitre sur lequel le ministère de l'environnement a pu mener des politiques très dynamiques, et cela en engageant des crédits de l'Etat relativement minimes. Je veux parler, dans la partie du budget qui concerne la gestion de l'eau, des crédits accordés pour les contrats de rivière. Les contrats de rivière sont passés avec des partenaires locaux, régions, départements, communes, industriels, avec lesquels il est très difficile d'organiser des montages compliqués, mais l'Etat, à travers le ministère de l'environnement, apporte seulement 10 p. 100 des crédits. Et, avec ces 10 p. 100 d'incitations, il peut donc mener des politiques dynamiques en matière de protection des rivières et des eaux. Or les crédits de paiement, dans le chapitre qui concerne les contrats de rivière, passent de 25 à 9,3 millions de francs. Il me paraît donc, sauf si vous m'apportez un démenti à ce sujet que, sur ce point, le ministère de l'environnement risque de se priver d'un outil d'incitation tout à fait précieux qui, encore une fois, correspond à ce que l'on peut faire dans un ministère de l'environnement : inciter un certain nombre d'autres partenaires à mener avec l'Etat des opérations absolument indispensables.

Quatrièmement, les crédits de recherche du ministère de l'environnement, qui passent de 58 millions de francs à 50 millions de francs, connaissent une baisse que j'ai évaluée à 13,6 p. 100. Si ces chiffres sont justes, c'est particulièrement grave. En effet, vous l'avez vous-même souligné, monsieur le ministre, dans votre exposé, travailler sur un problème d'environnement consiste d'abord à essayer de comprendre le phénomène, de le prévoir, d'en saisir les facteurs et les causes. De multiples exemples le prouvent. Tant sur la pollution des nappes phréatiques que sur le cheminement des engrais dans les sols, les marées vertes, les algues rouges dans les lacs, sans parler des pluies acides, les études durent des années et nous sommes obligés de commencer des luttes sans trop savoir si nous nous attaquons bien au bon facteur. Certes, le ministère de l'environnement n'est pas le seul à mener toutes les recherches. Bien sûr, et heureusement, il peut se faire aider par ailleurs. Mais il doit initier des recherches qui ne se dirigeraient pas spontanément vers ces sujets car on ne voit pas immédiatement le profit à en tirer.

M. Guy Malandain. Très bien !

Mme Huguette Bouchardeau. C'est pourquoi une diminution des crédits de recherche du ministère de l'environnement est lourde de conséquences pour l'avenir.

Le cinquième point concerne les installations classées. Nous en avons déjà beaucoup débattu ce soir. J'ai cru comprendre que sept postes d'inspecteurs des installations classées étaient supprimés. Pour un contingent si pauvre et dont l'augmentation avait requis des années, c'est bien dommage.

Et puis, je ne peux m'empêcher de penser aussi que c'est une sorte de recul pour le ministère de l'environnement que d'être obligé de revenir sur ce mouvement qui tendait, depuis deux ans, à rattacher progressivement à lui ce corps des inspecteurs des installations classées. Je suis complètement d'accord pour trouver nulles et sans aucun intérêt les questions de pure vanité, les querelles de compétences entre ministères. Elles ne peuvent passionner que de tout petits aréopages, administrateurs ou hommes politiques.

Mais il est certain que le ministère de l'environnement n'est pas encore devenu le ministère adulte qu'il devrait être dans ce pays. S'il a pu monter en puissance depuis sa création, en 1971, par Robert Poujade, c'est parce qu'un effort considérable a été consenti pour créer de toutes pièces cet outil à partir de morceaux répartis entre le ministère de l'agriculture, le ministère de l'industrie et celui de l'équipement. Et par la fusion de ses personnels, par la définition de missions propres, le ministère de l'environnement est progressivement apparu comme incontournable. Il faut maintenir cet aspect incontournable. Or, dans un pays comme le nôtre, dans toutes les sociétés industrielles développées et modernes, grande est la tentation, précisément, de contourner ce ministère.

En effet, le ministère de l'environnement peut être gênant pour la production qui ne se donne ni limite ni contrôle et qui entend faire payer par la collectivité les conséquences quelquefois désastreuses du progrès. Voilà pourquoi il est si important d'insister sur son indépendance. Encore une fois, peu importe le titre que porte son titulaire. En revanche, il est essentiel que les personnels sachent qu'ils peuvent, en toute indépendance, exercer un contrôle à l'égard de tous les autres corps de l'Etat et de tous les ministères.

M. le président. Je vous prie de conclure, madame Bouchardeau.

Mme Huguette Bouchardeau. Je termine, monsieur le président.

Je me suis limitée, monsieur le ministre, à quelques points que j'estime plus importants que les autres de votre projet de budget. Vous comprendrez, après mes explications, pourquoi le groupe socialiste ne le votera pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, au congrès de la fédération nationale des syndicats de protection de la nature, vous avez affirmé votre intention de « donner un souffle nouveau à la protection de la nature ».

Tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de la protection de l'environnement se sont évidemment réjouis de cette prise de position.

Cependant, je pense me faire leur interprète en vous faisant part de certaines réflexions et de certaines inquiétudes. Votre conviction personnelle n'est pas en cause. Certaines de vos actions ont été très bien accueillies, par exemple le récent arrêté qui établit des normes pour l'émission des hydrocarbures, après concertation avec les industriels du pétrole, ou les décisions que vous venez de rappeler concernant le pyralène et les rejets de sel dans le Rhin. Mais d'autres suscitent quelques interrogations.

On a déjà beaucoup parlé de votre budget. Je serai donc bref. Je rappellerai toutefois la diminution de l'ordre de 18 p. 100 des subventions aux associations de protection de la nature.

Il est certain que la situation financière de la France nécessite des économies et, de ce point de vue, on peut admettre que le budget de l'environnement doit contribuer à cet effort de compression. Mais il ne faudrait pas que toutes les associations soient affectées de la même manière. Il en est, en effet, de très sérieuses qui font, avec des bénévoles, un excellent travail que votre administration aurait bien du mal à prendre en charge pour le même coût. Dans tous ces cas, qui sont assez nombreux, une forte diminution des crédits serait grave. Il vous faudra donc faire des choix assez difficiles.

Après M. Alain Richard, je soulignerai par ailleurs la stagnation des crédits dont disposent les parcs nationaux. Vous avez dit que ces parcs seraient sauvegardés. Je n'en redoute pas moins qu'il n'y ait des diminutions d'effectifs. C'est un problème préoccupant.

Après ces observations d'ordre budgétaire, permettez-moi, dans un autre ordre d'idées, de vous interroger sur des problèmes plus ponctuels.

Les amis de la nature ont déploré la décision de construire le pont de l'île de Ré. Je ne reviendrai pas sur cette décision, que je trouve personnellement très fâcheuse, mais j'aimerais au moins savoir quelles mesures vous comptez prendre pour que l'environnement soit perturbé le moins possible.

Une autre mesure peut également inquiéter. C'est l'autorisation que vous avez donnée de la chasse aux appelants vivants. J'aimerais avoir une explication à ce sujet.

De même, les associations de protection de la nature s'inquiètent de voir qu'une route sera construite dans la région des Pyrénées où vivent encore quelques ours sauvages. Elles voudraient aussi savoir pourquoi n'ont pas été encore utilisés les fonds européens dégagés pour l'aménagement du lac de Granlieu.

Des questions se posent également à propos de la déclaration faite par les associations de chasseurs de l'Aude et de l'Hérault selon laquelle les intéressés ne respecteront pas la date officielle de fermeture de la chasse. Il y a là un acte de rébellion grave et je serais heureux de savoir si le Gouvernement entend répondre à ce défi.

Monsieur le ministre, en terminant, je rappellerai que l'année 1987 sera l'année européenne de l'environnement. Or je n'ai pas vu dans votre budget de crédits permettant à la France de participer aux actions qui seront entreprises à cette occasion. Pouvez-vous également m'éclairer sur ce point ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'environnement.

M. le ministre chargé de l'environnement. Mesdames, messieurs les députés, je m'efforcerai de répondre aussi complètement que possible à vos interventions.

M. Porelli a trouvé le budget de l'environnement insuffisant. Mais, si j'ai bien compris, ce n'était selon lui pas nouveau. Il est vrai que ce budget est insuffisant au regard des défis auxquels nous sommes confrontés. Mais le ministère de l'environnement ne peut répondre seul à toutes les préoccupations qui nous assaillent. Son action n'est pas seulement interministérielle, elle concerne également les collectivités locales et - j'y reviendrai - les associations.

M. Nungesser a abordé les problèmes du bruit, de la forêt et de la protection animale.

Sur le premier point, le comité national du bruit élabore des propositions qu'il nous remettra d'ici à la fin de l'année et dont nous tiendrons le plus grand compte. S'il est vrai que les crédits budgétaires peuvent paraître insuffisants, il est évi-

dent que, plus encore que dans d'autres domaines, la lutte contre le bruit est moins une affaire de crédits qu'une affaire de réglementation et de répression.

Pour ce qui est de la forêt, notamment la forêt méditerranéenne, dont a parlé également M. Peyron, le Gouvernement, conformément à la demande faite par M. le Premier ministre à la fin du mois d'août, met en place un ensemble de mesures sans précédent, avec la création du conservatoire de la forêt méditerranéenne dès le début de l'année 1987, l'augmentation sensible des crédits de la sécurité civile - que le ministère de l'intérieur a déjà annoncée - et une politique de prévention accrue qui se traduit notamment, M. Peyron l'a rappelé, par la présence de jeunes sur le terrain.

Cette politique de prévention sera principalement la tâche du conservatoire, avec des crédits dont j'ai demandé le doublement et qui, en tout état de cause, augmenteront de façon très sensible à partir de 1987. Un dispositif sera mis en place qui concernera les propriétaires privés, les communes et, bien sûr, l'Etat.

Aucun gouvernement, cela va de soi, n'est en mesure de garantir que l'année prochaine il n'y aura pas d'incendies dans la forêt méditerranéenne. Ce que nous souhaitons, et je pense qu'avec le dispositif dont je viens de parler nous y parviendrons, c'est en réduire le nombre année après année et faire en sorte que, au fil du temps, ils disparaissent.

Mme Bouchardeau a abordé quelques questions fondamentales - qu'elle est bien placée pour connaître - touchant notamment aux espaces naturels protégés et aux crédits de recherche.

S'agissant des espaces naturels protégés, nous disposerons en 1987 de 90 p. 100 des crédits de 1986. Mais le problème des sites surfréquentés, comme les gorges de l'Ardèche, ne pourra être résolu par les seuls crédits du ministère. Il faudra probablement trouver des moyens nouveaux, par exemple sous la forme d'une contribution des usagers, comme cela s'est fait en montagne pour la pratique du ski de fond avec des systèmes de vignettes ou de participation volontaire. Certaines communes, notamment rurales, n'avaient pas les moyens d'entretenir leurs sites. La loi « montagne » a permis de résoudre leurs difficultés. La même solution devra peut-être être retenue pour les espaces protégés, et je sais qu'une proposition de loi a été déposée dans ce sens.

Pour ce qui est de la recherche, les autorisations de programme, qui ont été en définitive de 36 millions de francs en 1986, s'élèveront à 40 millions de francs en 1987. Bien sûr, suivant que l'on raisonne sur l'une ou l'autre des lignes budgétaires, on voit les choses différemment. Il est vrai que les crédits étaient plus importants au budget primitif, mais, après le collectif budgétaire, il n'est bel et bien resté que 36 millions.

Pour les contrats de rivière, les crédits de paiement baissent, c'est vrai, en raison de la lenteur de l'exécution des contrats. En revanche, les autorisations de programme progresseront en 1987 par rapport à 1986.

Mme Bouchardeau, mais aussi, M. Nungesser et M. Mesmin, ont évoqué l'action des associations. Pour la plupart, elles effectuent dans le domaine de l'environnement un travail remarquable, absolument indispensable au ministère, qui ne bénéficie pas de services extérieurs. Nous essaierons de choisir, en fonction des projets de chacune d'entre elles et des actions qu'elles veulent conduire dans l'année, celles que nous soutiendrons. Bien entendu, se pose pour elles le problème des frais de fonctionnement. Nous nous tournerons une fois encore vers les collectivités locales.

Pour ce qui est du rattachement administratif des services du ministère, je n'en ferai pas une guerre d'école. Je note simplement qu'en 1986 seulement 280 des 480 inspecteurs des établissements classés étaient rattachés administrativement au ministère de l'environnement. En 1987, les 480 seront mis à ma disposition et interviendront à la demande de mon administration chaque fois que nécessaire. Pour autant, je juge comme vous insuffisant le nombre de ces inspecteurs, qui interviennent dans un domaine qui nous concerne tous, celui des risques industriels.

En revanche, dans ces domaines essentiels que sont l'eau, avec les propositions que j'ai soumises au conseil des ministres mercredi dernier, et les risques majeurs, avec la loi en préparation - qui, outre la prévention, prévoit des moyens de secours renforcés et la création d'un plan Orsec national - et avec l'expérience pilote que j'ai conduite avec Haroun Tazieff et qui nous permet de définir des propositions très

concrètes, il me semble que le ministère de l'environnement, au-delà de ses seuls moyens budgétaires, répondra en 1987 aux grandes préoccupations que vous avez exprimées à l'occasion de ce débat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Paulette Nevoux.

Mme Paulette Nevoux. Monsieur le ministre, l'environnement est le domaine type où l'on entend de grandes déclarations qui sont suivies de peu d'actes et de peu d'effets. Je vous soumettrai, pour ma part, un problème qui peut se résoudre facilement et sans que cela vous coûte un sou, je veux parler des nuisances sonores subies par les riverains de l'aéroport d'Orly.

Je suis heureuse que M. le ministre chargé des transports soit présent à vos côtés, car si l'on peut espérer que le ministre de l'environnement défende les riverains, nous savons très bien que c'est le ministre des transports qui prendra les décisions.

Il existe actuellement un système d'aides aux riverains qui permet une indemnisation à 80 p. 100 de l'insonorisation des habitations situées dans ce qu'on appelle la zone 1. Cette indemnisation est financée par un fonds d'aide aux riverains qui, jusqu'en 1983, était alimenté par une taxe parafiscale, laquelle a été transformée à partir de janvier 1984 en une redevance calculée en fonction du bruit des avions.

Le décret du 11 janvier 1984 qui institue la redevance fait l'objet d'un recours en Conseil d'Etat, et certaines compagnies aériennes ont décidé de consigner les sommes qu'elles doivent. Cela n'a toutefois aucune conséquence sur l'équilibre financier du fonds qui, au contraire, est excédentaire et ce, depuis plusieurs années. Je dénonce d'ailleurs régulièrement ce que j'appelle aujourd'hui un scandale, en tout cas une aberration.

Le fonds dispose de quatre années de fonctionnement d'avance. La trésorerie, au 30 septembre 1986, représentait 111 millions de francs, 111 millions qui ne sont pas utilisés, alors que le préjudice subi par les riverains est considérable et qu'on pourrait améliorer leur vie quotidienne.

Il est de votre responsabilité, messieurs les ministres, d'utiliser cet argent qui dort.

M. le président. Veuillez poser votre question, madame Nevoux !

Mme Paulette Nevoux. Monsieur le président, c'est une question importante...

M. le président. Certes, tout le monde a bien compris qu'elle était importante, mais posez-la ! (*Sourires.*)

Mme Paulette Nevoux. Le précédent gouvernement s'était engagé à utiliser cet argent et prévoyait l'extension des zones de bruit donnant droit à l'indemnisation des riverains pour l'insonorisation de leurs logements.

Nos propositions étaient les suivantes.

Premièrement, que soit élargie la zone de bruit n° 1 de l'aéroport d'Orly en portant le nombre de logements concernés de 3 000 à 7 500. Ainsi, une ville comme Villeneuve-Saint-Georges, très touchée par toute une série de nuisances, dont les nuisances aériennes, se verrait pour partie indemnisée du préjudice qu'elle subit.

Deuxièmement, que le fonds d'aide aux riverains prenne en charge les dépenses d'insonorisation des logements à concurrence de 50 p. 100 dans le reste de la zone n° 2.

Troisièmement, il serait souhaitable d'étendre le droit à indemnisation aux logements acquis ou construits avant le 1^{er} janvier 1974, au lieu du 1^{er} janvier 1964 à Orly et du 1^{er} juillet 1970 à Roissy.

Voilà, monsieur le ministre de l'environnement, les quelques propositions que je vous soumetts et qui, je crois, méritent toute votre attention. J'ai d'ailleurs posé une question écrite à ce sujet il y a quatre mois aux ministres de l'environnement, des transports et des finances, mais je n'ai toujours pas obtenu de réponse. Les riverains, aujourd'hui, attendent la vôtre.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'environnement.

M. le ministre chargé de l'environnement. Madame le député, je suis très heureux que M. le ministre chargé des transports soit à mes côtés puisque nous sommes tous deux concernés par votre question. Il m'a d'ailleurs précisé que sa réponse à votre question écrite était en cours de publication.

Pour ce qui est de la réduction de la source de bruit autour des aéroports, le ministère de l'environnement participe, au plan communautaire, aux travaux relatifs au retrait d'avions à réaction trop bruyants, travaux qui viennent de reprendre. Il intervient également dans la mise en œuvre des règles d'urbanisme et, de ce point de vue, il est partie prenante à la rédaction des décrets et circulaires d'application de la loi du 11 juillet 1985. Bien entendu, il veille particulièrement aux dispositions qui concernent la consultation des riverains.

Le problème le plus important, c'est celui de l'aide financière aux riverains qui souffrent du bruit des avions. Nous sommes parfaitement conscients de sa gravité. Le fonds que vous avez évoqué fait effectivement apparaître une somme indisponible et qui va grandissant. Mais, et vous le savez, tant que le contentieux en cours ne sera pas apuré, il ne sera pas possible d'utiliser cet argent.

Cela dit, je puis vous donner la garantie que le fonds ne sera pas utilisé pour d'autre objectif que la lutte contre le bruit et l'aide aux riverains. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. François Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. De nombreuses réclamations me sont parvenues - et sans doute à vous aussi, mes chers collègues - consécutives à la promulgation des décrets d'application relatifs à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles.

Ces décrets d'application, pris à la hâte au début de cette année, font apparaître un certain nombre de problèmes aigus, qui se retrouvent essentiellement dans deux anomalies caractérisées, qui sont le non-renouvellement de leur carte de membre à des pêcheurs professionnels et l'interdiction de la pêche aux engins aux pêcheurs non professionnels.

Le premier point préoccupe essentiellement les communes qui ont loué, par adjudication, des lots de pêche à des pêcheurs non professionnels, certains pour une durée de neuf ans. Or ces pêcheurs qui continuent à devoir payer aux communes des sommes allant jusqu'à 3 000 francs par an sont dans l'impossibilité légale d'exercer leur droit.

L'autre anomalie réside dans le fait que les pêcheurs professionnels, pratiquant avec des engins, se voient refuser le renouvellement de leur statut.

Ainsi, on aboutit, dans certains cas, à ce que plus personne ne puisse pêcher, les non-professionnels car ils devraient l'être et les professionnels car ils ne devraient pas l'être.

Cette situation, pour le moins abusive - c'est le moins qu'on puisse dire - engendre de nombreux problèmes et je vous saurais gré, monsieur le ministre, de bien vouloir me faire connaître comment, de manière transitoire pour certains, de manière définitive pour d'autres, on peut apporter une solution à des cas, qui me semblent typiques de l'incompréhension qui règne en ce moment dans le monde de la pêche.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'environnement.

M. le ministre chargé de l'environnement. Monsieur le député, je suis tout à fait conscient de la réalité des problèmes que vous évoquez.

Il est exact que l'application de la loi sur la pêche, qui a été votée à l'unanimité par le Parlement, pose des problèmes. Je suis prêt à examiner tous les cas particuliers que pourraient me soumettre les parlementaires, car il y en a un certain nombre.

J'ajoute que la loi « pêche » établit effectivement une distinction plus marquée entre les pêcheurs professionnels et les pêcheurs amateurs aux engins et au filet.

Compte tenu de la charge du Parlement, il n'est évidemment pas possible de modifier la loi.

Mais ces problèmes d'application ont justifié que soient mis en place sans attendre des textes rectificatifs, que j'ai déjà fait paraître.

C'est ainsi, notamment, que les règlements relatifs aux engins de pêche autorisés sont en cours de modification pour tenir compte d'un certain nombre d'observations des pêcheurs professionnels ou amateurs, qui recoupent vos préoccupations.

Le projet a été examiné par le Conseil supérieur de la pêche et par le Conseil d'Etat. Il pourra donc être très rapidement signé et publié.

J'ajoute que j'ai demandé à M. le sénateur Lacour de dresser le bilan de l'application de la loi « pêche » et, là où ce serait nécessaire, de me faire des propositions d'adaptation afin d'améliorer l'application de cette loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

EQUIPEMENT, LOGEMENT, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS (suite)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Equipement, logement, aménagement du territoire et transports », précédemment réservés, et les amendements qui se rapportent à l'environnement.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 92 443 828 francs ;
« Titre IV : 3 098 228 328 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 9 928 745 000 francs ;
« Crédits de paiement : 4 522 360 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 9 810 189 000 francs ;
« Crédits de paiement : 3 102 624 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, MM. Pascal Arrighi, Bacckeroot, Descaves, Martinez, Mégret et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 114, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 3 214 433 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Dans le temps limité qui m'est imparti, monsieur le président, je vais essayer de faire sourire l'Assemblée, qui en a bien besoin.

M. Alain Richard, rapporteur spécial, s'est inquiété de la réduction de 20 p. 100 des subventions aux associations. Je lui rappelle qu'il reste 72 millions de francs, ce qui n'est pas négligeable, dont 8,6 millions de francs de subventions diverses.

Savez-vous exactement, monsieur le ministre, à quelles associations sont destinées les subventions en cause ?

J'avais demandé au rapporteur spécial la liste des associations auxquelles les contribuables doivent cotiser sans le savoir. Je n'ai obtenu aucune réponse.

Aussi dois-je me référer à la liste des 400 subventions versées en 1984, pour un montant de 38 millions de francs, et reconduites à 90 p. 100 grâce au système des services votés.

On y relève des versements très curieux, dont on se demande ce qu'ils ont de commun avec l'environnement.

Ce budget, mes chers collègues, est une sorte de fourre-tout ! Jugez-en !

On y trouve :

L'Association pour une consommation différente. C'est sans doute la consommation des fonds publics qui constitue la différence. (*Sourires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

L'Association de cogestion pour le travail volontaire des jeunes. Cela devrait être dans les affaires sociales et l'emploi. Il serait bon de savoir à quoi cette subvention a servi et qui gère cette Association.

L'Association pour la radio de Massy-Palaiseau : 30 000 francs. Je ne crois pas que cela ait sa place dans le budget de l'environnement.

L'Association pour l'insertion des jeunes pour l'économie : 400 000 francs. Cela relève de l'emploi ou de l'industrie.

Une association « Lumières ». C'est ce que se sont dit les dirigeants de cette association avant de faire une demande de subvention.

L'Association Provence-Communication, pour 300 000 francs, et l'Association pour les relations culturelles internationales et le développement de l'éducation permanente, pour 224 000 francs : cela relève de la culture.

L'Association pour le travail et la formation des jeunes : c'est de l'emploi.

Le Centre culturel de l'Ouest, abbaye de Fontevraud : c'est de la culture.

Le Centre international de recherche, de création et d'animation : c'est de l'industrie.

Le comité d'expansion économique du Tarn : 300 000 francs. C'est encore de l'industrie.

Plusieurs espaces : Espace écologie, Espace pour demain. Trois cent mille francs à eux deux ! Que d'espaces !

La Fédération des élus autogestionnaires : 525 000 francs. Que viennent faire ici ces élus ? Viennent-ils « autogérer » les fonds des contribuables ?

Le Musée en herbe ! Peut-être de la culture ? (*Sourires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Nature et Progrès : 100 000 francs ! Pourquoi faut-il payer pour contempler la nature et pour quel progrès sommes-nous sollicités ?

Les Randonnées pyrénéennes ? Pourquoi le contribuable doit-il participer à ces randonnées, pour 280 000 francs ?

Spectacles en prison De la justice ou de la culture ?

Travail et Vie : 275 000 francs. Vaste programme !

L'Union féminine civique et sociale : 82 000 francs. Il est certain que la femme fait partie de l'environnement de l'homme, et réciproquement !

M. Jacques Blanc. Heureusement !

M. Pierre Descaves. Mais pourquoi fait-on appel au contribuable pour le constater ?

L'Association nationale des chasseurs de grands gibiers.

M. Jacques Blanc. Cela, c'est mieux !

M. Pierre Descaves. Je ne sais si un ancien président de la République est concerné, mais il ne me semble pas que cela soit à financer par l'Etat.

Fishing Club de France : 20 000 francs. En quoi l'Etat est-il concerné ? Que vient faire ici cet organisme, dont le nom est d'ailleurs contraire à la loi Lauriol ?

L'Association pour l'étude et la mise en place du Carrefour international de la communication, à La Défense. Encore un carrefour !

Les Musiques de la boulangerie. N'est-ce pas merveilleux ? Mais cela nous coûtera 136 500 francs. Décidément, les boulangeries coûtent très cher au budget de l'environnement.

Monsieur le ministre, c'est pour appeler votre attention sur cette dilapidation des fonds publics que nous avons proposé la suppression de l'article 50 du chapitre 44-10, dont l'intitulé assez vague permet de dissimuler tous les abus, comme d'ailleurs l'intitulé de l'article 90, « Autres subventions ».

Il y en a tant qu'on renonce à donner plus de précisions.

Monsieur le ministre, vous devriez vous pencher attentivement sur ces associations qui sollicitent le concours de l'Etat, c'est-à-dire des contribuables, car ce sont eux en définitive, qui paient, et non les dirigeants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alain Richard, rapporteur spécial. L'avis de la commission est relativement facile à déduire du vote qu'elle a émis sur ces crédits.

J'en ai d'autant plus le souvenir que j'avais présenté à la commission des finances une observation demandant au Gouvernement de consentir un effort pour remonter ces crédits compte tenu de l'appui qu'apportent les associations à l'action du ministère - appui que le ministre a bien voulu rappeler tout à l'heure - et que la commission s'est partagée par moitiés, ce qui fait que cette observation n'a pas été votée.

Je me bornerai à rappeler à M. Descaves, qui est sans doute un peu nouveau dans les débats sur l'environnement, que des associations comme Espace pour demain et Nature et Progrès œuvrent positivement, et à un coût extrêmement réduit, pour la préservation de l'environnement depuis beaucoup plus longtemps qu'il ne fait aux finances publiques la faveur de s'en occuper.

M. Pierre Descaves. Moi, je paye depuis trente-cinq ans !

M. Alain Richard, rapporteur spécial. En tout cas, il me semble que l'avis de la commission des finances sur ce point ne peut être que négatif puisqu'elle a voté les crédits concernés.

Par ailleurs, M. Descaves souhaite disposer d'un état précis sur 1987. Je lui ai dit qu'il l'aurait. Mais il est évident que je ne peux l'obtenir que du ministère de l'environnement.

C'est, pour moi, l'occasion de souligner que, malgré les difficultés administratives qui résultent de sa faible structure fonctionnelle, le ministère de l'environnement a répondu à l'ensemble des questionnaires que mon ami Tavernier et moi-même lui avons adressés au cours de l'élaboration de nos rapports budgétaires, et ce avec beaucoup plus de scrupule et de façon beaucoup plus détaillée que bien des ministères beaucoup plus grands.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de l'environnement. Je remercie M. le rapporteur spécial d'avoir rendu hommage aux fonctionnaires du ministère de l'environnement, qui sont effectivement très dévoués. Je ne peux que confirmer l'avis de la commission, à savoir que les associations sont indispensables à la marche du ministère.

Peut-être, monsieur Descaves, certaines de celles que vous avez citées ne concourent-elles pas exactement à la marche de ce ministère. D'ailleurs, les crédits distribués en 1986 ne seront pas automatiquement reconduits en 1987. Je n'ai rien contre les élus autogestionnaires et je leur reconnais le droit de former une association, mais pas obligatoirement celui de bénéficier d'une subvention du ministère de l'environnement.

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, les crédits attribués aux associations, bien que réduits par rapport à ceux de 1986, nous permettront de soutenir des associations - comme Espace pour demain, citée par M. le rapporteur spécial - qui se montrent très actives dans le domaine de l'environnement et obtiennent des résultats. Nous les soutiendrons en fonction de leurs objectifs et de leur vocation.

J'ajoute, monsieur Descaves, que Musiques de la boulangerie, dont le nom vous a étonné, est une association qui lutte contre le bruit. Par conséquent, elle fait partie des associations subventionnables.

Je conclus donc au rejet de l'amendement, à moins que vous n'acceptiez de le retirer.

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bouchardeau, contre l'amendement.

Mme Huguette Bouchardeau. Je voudrais d'abord fournir une précision : le ministère de l'environnement, à ma connaissance, subventionne non des associations mais des actions de ces associations - et je serais désolée que mon successeur au ministère de l'environnement ne poursuive pas dans cette voie.

A ceux qui s'étonneraient de la liste que vient de lire M. Descaves, je donnerai quelques explications.

Vous avez parlé, monsieur Descaves, de l'Union féminine civique et sociale. Sachez que cette grande organisation, dont je ne suis pas sûre qu'elle serait proche de nous si elle devait se situer politiquement, a organisé une grande enquête sur l'action des femmes en faveur de l'environnement dans les quartiers et qu'elle a beaucoup fait dans le domaine de l'en-

vironnement urbain grâce à des groupes de femmes. C'est une association qui compte de nombreuses adhérentes sur le territoire français.

J'évoquerai également - car l'autogestion est chère à mon cœur - le cas de la Fédération des élus autogestionnaires. Ces élus n'ont pas été subventionnés en tant que tels ; c'est pour un colloque sur l'environnement, organisé par cette fédération, comme des organisations d'élus d'autres bords en ont organisé, et pour ce colloque exclusivement, qu'ils ont reçu une aide du ministère de l'environnement.

De la même manière, telle ou telle radio peut avoir reçu une subvention pour une opération - exposition, colloque ou intervention.

Vous remarquerez d'ailleurs que ces subventions ne dépassent guère, en général, trois ou quatre millions de centimes.

A propos de l'emploi des jeunes, monsieur Descaves, il faut savoir que le ministère de l'environnement a eu pendant plusieurs années une ligne budgétaire « Emploi, environnement », qui correspondait à une action menée par ce ministère. Cela consistait notamment à diriger certains jeunes vers des tâches de protection de l'environnement. Cette action trouve aujourd'hui une remarquable continuité dans celle du ministre des affaires sociales en faveur de ce qu'on appelle « les petits boulots ».

Il ne s'agit donc nullement de subventions détournées vers des fonds secrets inavouables.

M. Pierre Descaves. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est quelqu'un d'autre !

Mme Huguette Bouchardeau. En tout cas, mon cher collègue, je répète - et j'espère que c'est encore le cas aujourd'hui - que le ministère de l'environnement ne subventionne pas des associations. Il n'a pas à le faire. Il doit subventionner des actions d'associations. C'est à lui, à ses fonctionnaires - et il existe, à cet égard, des contrôles financiers - d'apprécier le bien-fondé de l'attribution des crédits.

M. le président. La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Je prends acte de ce qu'a dit M. le ministre et je retire l'amendement.

Mais, monsieur le ministre, je contrôlerai l'utilisation que vous ferez des fonds, comme je l'ai fait pour vos prédécesseurs.

M. le président. L'amendement n° 114 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère chargé de l'environnement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Etienne Pinte déclare retirer sa proposition de loi n° 411 tendant à modifier l'article L. 452-4 du code de la sécurité sociale et à permettre à l'employeur de se garantir par une assurance en cas de faute inexcusable, déposée le 22 octobre 1986.

Acte est donné de ce retrait.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à la famille.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 427, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

5

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Guy Ducoloné un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. Gustave Ansart et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics accordés au groupe Boussac (n° 3).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 425 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Jacques Barthe un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner l'utilisation des fonds publics dont ont bénéficié les chantiers navals et plus généralement les entreprises relevant de la filière maritime, et de faire toutes propositions portant d'une part réparation des détournements de fonds et d'autre part en vue d'une nouvelle efficacité économique et sociale de la filière maritime (n° 257).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 426 et distribué.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 30 octobre 1986, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture ; budget annexe des prestations sociales agricoles :

Agriculture :

Annexe n° 6. - Dépenses ordinaires : M. Michel Cointat, rapporteur spécial ;

Annexe n° 7. - Dépenses en capital : M. Jean Proriol, rapporteur spécial ; avis n° 397, tome V, de M. Gérard Bordu, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 400, tome I, de M. Alain Mayoud, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 400, tome II (industries agro-alimentaires) de M. Louis Lauga au nom de la commission de la production et des échanges ;

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 44. - M. Alain Rodet, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome XII, de M. Germain Gengenwin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 400, tome XVII, de M. Marcel Rigout, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LA PLANIFICATION**Bureau de la délégation**

Dans sa séance du mercredi 29 octobre 1986, la délégation a nommé :

Président : M. Alain Griotteray.

Vice-présidents : M. Paul Chomat, M. Pierre Descaves, M. Bruno Durieux, M. Gérard Fuchs, M. Jean-Paul Séguéla.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mercredi 29 octobre 1986

SCRUTIN (N° 427)

sur les amendements nos 5 de M. Paul Chomat et 101 de M. Jean Oehler, tendant à supprimer l'article 72 du projet de loi de finances pour 1987 (barème de l'aide personnalisée au logement)

Nombre de votants 569
 Nombre des suffrages exprimés 569
 Majorité absolue 285

Pour l'adoption 250
 Contre 319

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (211) :

Pour : 210.

Non-votant : 1. - M. Jean-Pierre Michel, président de séance.

Groupe R.P.R. (157) :

Pour : 1. - M. Christian Cabal.

Contre : 152.

Non-votants : 4. - MM. René André, Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Didier Julia et Hector Rolland.

Groupe U.D.F. (128) :

Contre : 126.

Non-votants : 2. - MM. Jean Briane et Jean-Jacques Hyest.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (12) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Guouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 8. - MM. Pierre Baudis, Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Roger Fossé, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.		
Adevah-Pouf (Maurice)	Ayrault (Jean-Marc)	Bartolone (Claude)
Alfonsi (Nicolas)	Badet (Jacques)	Bassinet (Philippe)
Anciant (Jean)	Balligand (Jean-Pierre)	Beaufils (Jean)
Ansart (Gustave)	Bapt (Gérard)	Bèche (Guy)
Asenai (François)	Barailla (Régis)	Bellon (André)
Auchédé (Rémy)	Bardin (Bernard)	Belorgey (Jean-Michel)
Auroux (Jean)	Barrau (Alain)	Bérégovoy (Pierre)
Mme Avice (Edwige)	Barthe (Jean-Jacques)	Bernard (Pierre)
		Berson (Michel)

Besson (Louis)	Mme Dufoix (Georgina)	Lambert (Jérôme)
Billardon (André)	Dumas (Roland)	Lambert (Michel)
Billon (Alain)	Dumont (Jean-Louis)	Lang (Jack)
Bockel (Jean-Marie)	Durieux (Jean-Paul)	Laurain (Jean)
Bocquet (Alain)	Durupt (Job)	Laurissergues (Christian)
Bonnemaizon (Gilbert)	Emmanuelli (Henri)	Lavédrine (Jacques)
Bonnet (Alain)	Évin (Claude)	Le Baill (Georges)
Bonrepaux (Augustin)	Fabius (Laurent)	Mme Lecuir (Marie-France)
Jordu (Gérard)	Faugaret (Alain)	Le Déaut (Jean-Yves)
Borel (André)	Fizbin (Henri)	Ledran (André)
Borrel (Robert)	Fiterman (Charles)	Le Drian (Jean-Yves)
Mme Bouchardeau (Huguette)	Fleury (Jacques)	Le Foll (Robert)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)	Florian (Roland)	Lefranc (Bernard)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)	Forgues (Pierre)	Le Garrec (Jean)
Bourguignon (Pierre)	Fourré (Jean-Pierre)	Lejeune (André)
Brune (Alain)	Mme Frachon (Martine)	Le Meur (Daniel)
Cabal (Christian)	Franceschi (Joseph)	Lemoine (Georges)
Calmat (Alain)	Frêche (Georges)	Lengagne (Guy)
Cambolive (Jacques)	Fuchs (Gérard)	Leonetti (Jean-Jacques)
Carraz (Roland)	Garmendia (Pierre)	Le Pensec (Louis)
Cartelet (Michel)	Mme Gaspard (Françoise)	Mme Leroux (Ginette)
Cassaing (Jean-Claude)	Gayssot (Jean-Claude)	Leroy (Roland)
Castor (Elie)	Germon (Claude)	Loncle (François)
Cathala (Laurent)	Giard (Jean)	Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
Césaire (Aimé)	Giovannelli (Jean)	Mahéas (Jacques)
Chanfrault (Guy)	Mme Goeuriot (Colette)	Malandain (Guy)
Chapuis (Robert)	Gourmelon (Joseph)	Malvy (Martin)
Charzat (Michel)	Goux (Christian)	Marchais (Georges)
Chauveau (Guy-Michel)	Guouze (Hubert)	Marchand (Philippe)
Ciènard (Alain)	Gremetz (Maxime)	Margnes (Michel)
Chevallier (Daniel)	Grumont (Jean)	Mas (Roger)
Chevènement (Jean-Pierre)	Guyard (Jacques)	Mauroy (Pierre)
Chomat (Paul)	Hage (Georges)	Mellick (Jacques)
Chouat (Didier)	Hermier (Guy)	Menga (Joseph)
Chupin (Jean-Claude)	Hernu (Charles)	Mercieca (Paul)
Clerf (André)	Hervé (Edmond)	Mermaz (Louis)
Coffineau (Michel)	Hervé (Michel)	Métais (Pierre)
Colin (Georges)	Hoarau (Elie)	Metzinger (Charles)
Collomb (Gérard)	Mme Hoffmann (Jacqueline)	Mexandeau (Louis)
Colonna (Jean-Hugues)	Huguet (Roland)	Michel (Claude)
Combrisson (Roger)	Mme Jacq (Marie)	Michel (Henri)
Crépeau (Michel)	Mme Jacquaint (Muguette)	Mitterrand (Gilbert)
Mme Cresson (Edith)	Jalton (Frédéric)	Montdargent (Robert)
Darinot (Louis)	Janetti (Maurice)	Mme Mora (Christiane)
Dehoux (Marcel)	Jaros (Jean)	Moulinet (Louis)
Delebarre (Michel)	Jospin (Lionel)	Moutoussamy (Ernest)
Delehedde (André)	Josselin (Charles)	Nallet (Henri)
Derosier (Bernard)	Journet (Alain)	Natiez (Jean)
Deschamps (Bernard)	Joxe (Pierre)	Mme Neiertz (Véronique)
Deschaux-Beaume (Freddy)	Kuczeida (Jean-Pierre)	Mme Neveux (Paulette)
Dessein (Jean-Claude)	Labarrère (André)	Notebart (Arthur)
Destrade (Jean-Pierre)	Laborde (Jean)	Nucci (Christian)
Dhaille (Paul)	Lacombe (Jean)	Oehler (Jean)
Douyère (Raymond)	Laiguel (André)	Ortet (Pierre)
Drouin (René)	Lajoinie (André)	Mme Osselin (Jacqueline)
Ducoloné (Guy)	Mme Lalumière (Catherine)	

Patriat (François)
Pénicaud
(Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyret (Michel)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porelli (Vincent)
Portheault
(Jean-Claude)
Pourchon (Maurice)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Ravassard (Noël)
Reyssier (Jean)

Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart
(Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre
(Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzenberg
(Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)

Suchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stievenard
(Gisèle)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislainne)
Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Géng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing
(Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gollnisch (Bruno)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joté)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert
(Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Jacob (Lucien)
Jacquet (Denis)
Delmar (Pierre)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jean-Baptiste (Henry)
Jéandon (Maurice)
Jégou (Jean-Jacques)
Kaspereit (Gabriel)
Kerguéris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Émile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Le Jaouen (Guy)

Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Le Pen (Jean-Marie)
Lepercq (Amaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marière (Olivier)
Martinez (Jean-Claude)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujouban du Gasset
(Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou
(Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand
(Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho
(Maurice)
Nungesser (Roland)
Ormano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu
(Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre de)
Péricard (Philippe)
Peyrat (Jacques)

Peyrefitte (Alain)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)
Pinte (Étienne)
Poniatowski
(Ladislas)
Porteu de La Morandière (François)
Poujade (Robert)
Pisumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoul (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reveau (Jean-Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)
Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi
(Jean-Pierre)
Séguéla (Jean-Paul)
Scitlinger (Jean)
Sercier (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Stirbois (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Martial)
Tenailon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon
(André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Ont voté contre

MM.
Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
Ansquer (Vincent)
Arrighi (Pascal)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Bachelot (François)
Baeckeroot (Christian)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond
(Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau
(Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier
(Georges)
Bompard (Jacques)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Frank)
Bourg-Broc (Bruno)

Bousquet (Jean)
Mme Boutin
(Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chammougon
(Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charé (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Couepel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)

Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande
(Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyne (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Domenech (Gabriel)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard
(Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Gérard)
Fillon (François)
Fossé (Roger)
Foyer (Jean)
Frédéric-Dupont
(Edouard)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Jean-Pierre Michel, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM. René André, Jean Brianc, Jean-Jacques Hyest, Didier Julia et Hector Rolland.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Christian Cabal, porté comme ayant voté « pour », et M. René André, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

Mises au point au sujet de précédents scrutins

A la suite du scrutin, n° 417, sur l'article 21 du projet de loi de finances pour 1987, à l'exclusion de tout amendement (vote bloqué) (aménagement du régime fiscal des bouilleurs de cru) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 13 octobre 1987, page 5007), M. Jean Besson, porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin, n° 420, sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1987 (budget des anciens com-

battants : moyens des services) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 23 octobre 1986, page 5125), M. Jean Royer, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin, n° 421, sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1987 (budget des anciens combattants : interventions publiques) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 23 octobre 1986, page 5126), M. Jean Royer, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprenant les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
Codes	Titres	France	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	106	506	
33	Questions 1 an	106	525	
83	Table compte rendu	50	82	
93	Table questions.....	50	90	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	98	506	
35	Questions 1 an	98	331	
85	Table compte rendu	50	77	
95	Table questions.....	30	46	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	654	1 503	
27	Série budgétaire 1 an	198	253	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un an.....	654	1 406	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

Téléphone : Renseignements : 45-75-82-31

Administration : 45-78-81-39

TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

